LES CAHIERS
DU
CERMTRI

Centre d'Etudes et
de Recherches
sur les Mouvements
Trotskyste
et Révolutionnaires
Internationaux

3, rue Meissonnier
93500 Pantin - France
01 49 91 44 83
cermtri@wanadoo.fr
http://www.trotsky.com.fr

DOSSIER

Émancipation des femmes et révolution

Première partie

Revendications démocratiques et luttes sociales

N° 172
novembre 2019
ISSN 0292 - 4943

6 €

Émancipation des femmes et révolution

Le 23 février 1917, *« des colonnes d'ouvrières défilèrent dans les rues de Vyborg. En cours de chemin vers Petrograd, elles entraînaient ceux qui travaillaient puis se dirigèrent vers le centre de la ville en criant : « Du pain ! À bas la guerre ! ».*

L'ouvrier bolchevique Kaiourov rend compte, dans ses *Souvenirs,* du déroulement de la première journée de ce qui allait être la révolution de 1917.

Le 23 février, c'est la date qui correspond, dans le calendrier russe, au 8 mars. Et le 8 mars, c'est la date retenue par la conférence internationale des femmes socialistes réunie à Copenhague en août 1910 pour organiser la Journée internationale des femmes. Une journée internationale qui conjugue l'exigence de reconnaissance des droits démocratiques des femmes avec le combat contre l'exploitation, pour le socialisme.

Avant le 23 février 1917, la veille même de cette journée, il n'est pas question de grève. Les organisations ouvrières de Petrograd, y compris les bolcheviks, ont même mis en garde contre les dangers d'une grève en cette Journée internationale des femmes. La situation est telle, à Petrograd en ce début d'année 1917, qu'une grève peut, à tout moment, tourner à la collision avec les troupes de maintien de l'ordre du tsar. C'est pourquoi les responsables ont conseillé de tenir des assemblées dans les usines et de ne pas chercher le choc.

Tout le monde est d'accord. C'est la bonne tactique. Et pourtant, le lendemain matin, en dépit de toutes les directives, les ouvrières du textile quittent leur travail et descendent dans la rue.

Ces femmes subissent, depuis presque trois ans, les horreurs de la guerre. Il est presque impossible d'imaginer ce que fut la guerre du côté russe où, pour reprendre la formule de Trotsky, *« la seule chose à laquelle les généraux russes s'entendaient largement, c'était à se procurer de la chair à canon dans le pays ».*

Pendant que les maris, les frères, les fils, meurent au front, les femmes les ont remplacés dans les usines. Et c'est à peine si elles arrivent à nourrir leurs enfants. Quant à elles… n'en parlons même pas !

Une foule de femmes, suivant les ouvrières du textile, se dirige vers la douma municipale pour réclamer du pain. Selon la forte formule de Trotsky : *« Autant demander du lait à un bouc. »* Dans divers quartiers apparaissent des drapeaux rouges dont les inscriptions attestent que les travailleurs exigent du pain et ne veulent plus de l'autocratie ni de la guerre. Cinq jours après, le tsar, ami de la France et de l'Angleterre, était destitué et, le 27 février, les ouvriers et soldats russes se rassemblaient au palais de Tauride dans le soviet des députés ouvriers et paysans.

Comme l'écrit Trotsky dans l'Histoire de la révolution russe : *« Il est donc établi que la révolution de Février fut déclenchée par les éléments de la base qui surmontèrent l'opposition de leurs propres organisations révolutionnaires et que l'initiative fut spontanément prise par un contingent du prolétariat exploité et opprimé plus que tous les autres – les travailleuses du textile, au nombre desquelles, doit-on penser, l'on devait compter pas mal de femmes de soldats. La dernière impulsion vint des interminables séances d'attente aux portes des boulangeries. Le nombre des grévistes, femmes et hommes, fut, ce jour-là, d'environ 90 000. Les dispositions combatives se traduisirent en manifestations, meetings, collisions avec la police. »*

S'il est sûr qu'aucune des femmes qui sortit pour manifester le 23 février ne se doutait qu'elle commençait ce qui allait être la première révolution prolétarienne victorieuse, il n'est pas moins sûr que le rôle qu'ont joué les ouvrières de Petrograd répond à une logique puissante dans ce début du XX^{e} siècle.

À toutes les époques, des femmes se sont exprimées pour être respectées, pour revendiquer une place, pour exercer des activités pratiquées par les hommes. Christine de Pisan imaginait une « Cité des dames » et dénonçait l'état d'infériorité dans lequel la société médiévale maintenait les femmes. Dans de nombreux pays, des pionnières combattirent pour la reconnaissance des droits civiques aux femmes contre des sociétés marquées par l'empreinte puissante de la religion et en particulier de la religion catholique, cantonnant la femme à une place inférieure.

Si la Révolution française voit les femmes s'engager collectivement dans l'action politique, le contraste est grand, alors, entre leur place réelle et la formulation de droits spécifiques. Et Olympe de Gouges est bien seule, en cette fin du XVIII^{e} et début du XIX^{e} siècle, à revendiquer une « déclaration des droits de la femme ».

Mais la situation va bien changer. Elle va changer avec les développements de l'industrie et du capitalisme, elle va changer avec les développements de la lutte des classes.

Dans *Misère de la philosophie,* son ouvrage polémique contre Proudhon, Karl Marx résume dans la conclusion ce qui constituera le cœur du Manifeste du parti communiste : *« Le prolétariat, classe exploitée dépourvue de tout, a la capacité de révolutionner la société dans l'intérêt de la société tout entière »,* et il termine son livre par une citation : *« Le combat ou la mort, la lutte sanguinaire ou le néant. C'est ainsi que la question est invinciblement posée. »* C'est une citation d'une femme, George Sand. Comment ne pas voir dans ce choix une prise de position définitive ? C'est la lutte de classe qui va pousser en avant des combattantes, amenées, pour œuvrer à l'objectif commun, à défendre leur droit de femme.

Dans son livre de 1896, *Le Développement du capitalisme en Russie,* Lénine résume ce qui se passe déjà depuis des décennies en Angleterre, en France, aux États-Unis.

« En brisant l'isolement patriarcal des femmes et des adolescents qui, auparavant, ne sortaient jamais du cercle étroit des rapports domestiques et familiaux, en les faisant participer directement à la production sociale, la grande industrie mécanique stimule leur développement et accroît leur indépendance. »

Rappelons que, lorsque Lénine publie son ouvrage, le servage n'a été aboli en Russie que quelques années auparavant.

En précipitant les femmes dans le chaudron de l'exploitation capitaliste, le développement de la grande industrie les arrache aux superstitions, aux popes, au train-train mortel de la subsistance familiale. Il les pousse à s'organiser, à apprendre à lire, à écrire, rassemblant les conditions de l'action révolutionnaire des femmes, les plus exploitées des exploités.

En octobre 1789, les Parisiennes vont à Versailles chercher « le boulanger, la boulangère et le petit mitron ».

En avril 1871, un groupe de femmes lance un appel « Aux citoyennes de Paris » : *« La Patrie est en danger !… Est-ce l'étranger qui revient envahir la France ? Non… Nos ennemis, ce sont les privilégiés de l'ordre social actuel, tous ceux qui ont toujours vécu de nos sueurs, qui, toujours, se sont engraissés de notre misère… La crainte de se voir appelés au tribunal du peuple a poussé nos ennemis à commettre le plus grand des forfaits, la guerre civile ! »*

En 1917, les ouvrières russes descendent dans les rues pour réclamer, avec la fin de l'autocratie et de la guerre, la fin de l'exploitation.

Selon les mots de Jules Vallès, *« quand les femmes s'en mêlent, quand la ménagère pousse son homme, quand elle arrache le drapeau noir qui flotte sur la marmite pour le planter entre deux pavés, c'est que le soleil se lèvera sur une ville en révolte ».*

C'est ce chemin d'émancipation, à travers la participation à la lutte révolutionnaire, que ce cahier, puis le suivant, vont retracer à partir de documents peu connus et conservés, pour beaucoup, au CERMTRI.

Sommaire du n° 172

ÉMANCIPATION DES FEMMES ET RÉVOLUTION

1ère partie
Revendications démocratiques et luttes sociales

Présentation du *Cahier* ..... p. 3
Sommaire ..... p. 5
Rappel chronologique ..... p. 7

1- LES FEMMES PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ..... p. 9

- Les journées des 5 et 6 octobre 1789, Jean Jaurès ..... p. 13
- *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne,* Olympe de Gouges ..... p. 15
- *« Françoises, élevons-nous à la hauteur de nos destinées »,* Théroigne de Méricourt ..... p. 17
- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ..... p. 19
- Notices biographiques ..... p. 21

2- DROITS DES FEMMES ET SOCIALISME – LES PIONNIÈRES ..... p. 23

- Flora Tristan ..... p. 24
- *Union ouvrière* ..... p. 25
- Jeanne Deroin ..... p. 27
- Articles parus dans la *Voix des femmes* ..... p. 29
- Article de Proudhon paru dans *Le Peuple* ..... p. 31
- Réponse de J. Deroin à Proudhon ..... p. 31
- Lettre de J. Deroin « Aux électeurs » ..... p. 31
- Hubertine Auclert ..... p. 32
- Lettre de Victor Hugo à Léon Richer ..... p. 33
- Discours de H. Auclert au Congrès ouvrier socialiste de Marseille ..... p. 34

3- L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET LE COMBAT POUR LE DROIT DE VOTE EN ANGLETERRE ET AUX ÉTATS-UNIS ..... P. 37

- *Défense des droits de la femme,* Mary Wollstonecraft ..... p. 40
- *Déclaration de sentiments* ..... p. 42
- Notices biographiques ..... p. 44

4- L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET LE COMMUNISME ..... P. 45

- *Le Manifeste du Parti communiste,* Karl Marx ..... p. 49
- Le mariage bourgeois, Friedrich Engels ..... p. 50
- L'avenir de la monogamie, Friedrich Engels ..... p. 52
- *La Femme et le socialisme,* August Bebel ..... p. 53
- Les femmes : caste, classe ou sexe opprimé ?, Evelyn Reed ..... p. 55

5- LES FEMMES S'ORGANISENT DANS L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE ..... p. 57

- *Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs* ..... p. 62
- « Souvenirs d'une morte vivante », Victorine Brocher ..... p. 63
- Discussions au congrès de l'AIT ..... p. 64
- Notices biographiques ..... p. 66

6- LES FEMMES DANS LA COMMUNE DE PARIS « TOUTES AVEC TOUS » (ANDRÉ LÉO) ..... p. 69

- Les ambulancières du 34e bataillon, André Léo ..... p. 72
- Adresse des citoyennes à la commission exécutive de la Commune de Paris ..... p. 74
- *Les femmes de 70,* Louise Michel ..... p. 75
- Des Communardes, notices biographiques ..... p. 77

7- MOTHER JONES : « UNE HÉROÏQUE PROLÉTAIRE AMÉRCAINE » ..... p. 79

- « Dans les prisons de Rockefeller » ..... p. 82
- « Pas de jaunes chez les mulets aujourd'hui » ..... p. 84
- « Marche des enfants » ..... p. 86

8- ANNEXE : LA RELIGION ET LES FEMMES ..... p. 89
Contribution d'Hansi Brémon

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE ..... p. 93

Sous la coodination de Nicole Bernard, ont contribué à ce numéro : Anna Argimon, Marie Boussel, Liliane Fraysse, Christine Gagnière, Danielle Iltis, Sabine Jeanjean, Evelyne Morel, Elisabeth Narcy, Michel Sérac, Marie Stagliano, Palmira Tremine.

Rappel chronologique

1789

5 mai 1789 : ouverture des États généraux.
17 juin : serment du Jeu de paume, les députés du Tiers Etat se proclament Assemblée nationale et font serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution. Proclamation de l'Assemblée constituante.
14 juillet : prise de la Bastille.
Nuit du 4 au 5 août : les députés votent l'abolition des privilèges.
26 août : vote de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.*
5 et 6 octobre : marche des femmes sur Versailles. Le roi quitte Versailles et s'installe aux Tuileries.

1791

Nuit du 21 au 22 juin : fuite du roi arrêté à Varennes.
17 juillet : fusillade du Champs de Mars. La garde nationale tire sur une manifestation appelée par les républicains.
30 septembre : fin de l'Assemblée constituante.

1792

Avril : déclaration de la guerre à l'Autriche.
20 juin 1792 : commune insurrectionnelle de Paris. Le peuple envahit les Tuileries, le roi et sa famille sont enfermés dans la prison du Temple.
Été 1792 : la France est envahie par les armées prussiennes et autrichiennes.
Nuit du 9 au 10 août : un comité insurrectionnel, la Commune de Paris, est formé. Le peuple armé de canons attaque les Tuileries. Fin de la royauté.
21 septembre : réunion de la nouvelle assemblée constituante, la Convention, élue au suffrage universel, à l'exclusion des femmes.
22 septembre : proclamation de la République.

1793

21 janvier : Louis XVI est guillotiné.
Mars-avril : création du Comité de Salut public et instauration d'un Tribunal révolutionnaire.
23 juin : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
13 juillet : Marat est assassiné.
17 septembre : instauration de la Terreur, vote de la loi des suspects.

1794

Février 1794 : première coalition militaire contre la France (Angleterre, Provinces unies, Autriche, Prusse, Espagne).
27 juillet (9 Thermidor) : exécution de Robespierre. Début de la Réaction thermidorienne (27 juillet au 26 octobre 1795).

1795

20 mai (1er prairial an III) : Paris se soulève aux cris de « du pain et la Constitution de 1793 ! », soulèvement écrasé.
26 octobre : fin de la Convention. Nouvelle Constitution et mise en place du Directoire.

1796

Écrasement de la Conjuration des Égaux de Babeuf.

1799

9 et 10 novembre (18 et 19 Brumaire) : coup d'État de Bonaparte.

1804 à 1815

1804 : Code civil et Premier Empire.
1804-1815 : guerres de conquête napoléoniennes.
1814 : restauration de la monarchie, règne de Louis XVIII.
1815 : fin du Premier Empire. Congrès de Vienne et partage de l'Europe.
1824 : règne de Charles X.

1830

27, 28 et 29 juillet : les Trois Glorieuses. Les troupes royales sont chassées de Paris.
9 août : Louis-Philippe proclamé « Roi des Français ».

1848

Février : révolution et proclamation de la République. Gouvernement provisoire.
Des mouvements révolutionnaires et indépendantistes agitent toute l'Europe.
Juin : fermeture des ateliers nationaux. La révolution est réprimée dans le sang.

10 décembre : élection de Louis Napoléon Bonaparte à la présidence de la République.

1851

2 décembre : coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte.

1852

2 décembre : Louis Napoléon Bonaparte proclamé empereur.

1870

Juillet : guerre contre la Prusse.
2 septembre : désastre de Sedan. Chute du Second Empire et proclamation de la République. Le gouvernement de Défense nationale poursuit la guerre.
28 juillet : Thiers et le gouvernement capitulent. Bismarck assiège Paris.

1871

18 mars : le peuple parisien refuse la reprise des canons par l'armée et se soulève. La troupe fraternise avec le peuple. Élection de la Commune de Paris et premier gouvernement ouvrier.
21 au 28 mai : la Commune est écrasée dans un un bain de sang, c'est la Semaine sanglante.

ÉTATS-UNIS

1776 : déclaration d'Indépendance. Rupture entre les treize colonies et l'Angleterre.
1783 : le traité de Versailles reconnaît l'indépendance des treize colonies qui deviennent les États-Unis d'Amérique.
1820 : compromis du Missouri visant à maintenir dans l'Union l'équilibre entre États du Sud esclavagistes et États du Nord abolitionnistes.
1854 : la loi Kansas-Nebraska abroge le compromis de 1820 et permet aux pionniers d'introduire ou non l'esclavage dans les nouvelles terres.
1860 : Lincoln est élu président des États-Unis.
1861-1865 : guerre de Sécession qui se solde par la défaite des États du Sud.
1865 : assassinat de Lincoln. Adoption du 13e amendement, qui abolit l'esclavage.
1868 : adoption du 14e amendement, qui garantit la citoyenneté américaine à toute personne née aux États-Unis (donc y compris aux anciens esclaves).
1869 : adoption du 15e amendement, qui dit : *« Le droit de vote des citoyens des États-Unis ne sera dénié ou limité par les États-Unis, ou par aucun État, pour des raisons de race, couleur, ou de condition antérieure de servitude. »*
1871 : organisation du Ku Klux Klan et premiers Codes noirs dans le Sud.

● 1

Les femmes pendant la Révolution française

En quelques années, la Révolution bouleverse tout en France : chute de l'Ancien Régime, abolition de la royauté, Constitution instituant une République une et indivisible, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Constitution civile du clergé, dont les biens deviennent biens nationaux, exécution du roi et de la reine…

Avant 1789, les femmes sont restreintes à la sphère familiale, aux rôles d'épouse et de mère et interdites de tout rôle social ou politique. Quand elles se marient, elles passent de la tutelle de leur père à celle de leur mari. Une femme sans mari n'existe pas. L'image de la femme est toujours celle du Moyen Âge, de « la faute originelle », de la sorcière quand elle ose relever la tête, de la fragilité physique et mentale.

Pourtant, au XVIII[e] siècle, les femmes de l'aristocratie et de la bourgeoisie tiennent des salons où se réunissent des philosophes, des savants, des écrivains imprégnés de la philosophie des Lumières. Elles peuvent y débattre avec eux des lois naturelles, des encyclopédistes, du *« Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes »* ou du *« Contrat social »* de Rousseau. Durant la Révolution, des salons sont tenus par des femmes, comme M[me] Condorcet ou M[me] Roland, qui exercent de cette manière une certaine influence, mais le rôle de la femme révolutionnaire reste d'élever de « bons citoyens ».

Ces salons disparaissent d'abord, avec l'émigration de l'aristocratie, puis avec le procès de M[me] Roland.

Dans les cahiers de doléances, quelques revendications concernent les droits des femmes. Par exemple, un article de projet de décret propose : *« Toutes les personnes du sexe féminin pourront être admises indistinctement aux assemblées de district et de département, élevées aux charges municipales et même députées à l'Assemblée nationale lorsqu'elles auront les qualités exigées par la loi des élections. Elles y auront voix consultative et délibérative. »* Mais la plupart concernent l'éducation et la santé, notamment lors de l'accouchement.

Parmi les philosophes des Lumières et les encyclopédistes, des voix masculines s'élèvent contre la situation faite aux femmes, mais se limitent souvent, presque exclusivement, au droit à l'instruction.

Diderot écrit dans sa *Critique de l'Essai sur les femmes de Antoine-Léonard Thomas :*

« Dans presque toutes les contrées, la cruauté des lois civiles s'est réunie contre les femmes à la cruauté de la nature. Elles ont été traitées comme des enfants imbéciles. Nulle sorte de vexations que, chez les peuples policés, l'homme ne puisse exercer impunément contre la femme… »

Voltaire écrit un pamphlet satirique, *« Femmes, soyez soumises à vos maris »* où il met en scène la rencontre d'un abbé avec une aristocrate, la maréchale de Grancey :

« J'ai ouvert par hasard, répondit-elle, un livre qui traînait dans mon cabinet ; c'est, je crois, quelque recueil de lettres ; j'y ai vu ces paroles : "Femmes, soyez soumises à vos maris" ; j'ai jeté le livre.

— Comment, madame ! Savez-vous bien que ce sont les Épîtres de saint Paul ?…

— Il ne m'importe de qui elles sont ; l'auteur est très impoli… Je suis persuadée que votre saint Paul était un homme très difficile à vivre. Était-il marié ?… Sommes-nous donc des esclaves ? »

Rousseau exerce une influence considérable. « *Le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes »* et le *« Contrat social »* inspirent les rédacteurs de la Constitution de 1793 qui met la liberté et l'égalité sur le même plan.

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : "Ceci est à moi", et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que

de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : "Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne." »

Mais, en homme de son temps, concernant les femmes, il écrit à d'Alembert dans la *Lettre sur les spectacles* : *« Toute femme qui se montre se déshonore »,* et dans *Émile* ou *De l'éducation* : *« Presque toutes les petites filles apprennent avec répugnance à lire et à écrire », « plaire aux hommes, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce. Voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre depuis l'enfance. »*

Condorcet, secrétaire de l'Académie des sciences, demande publiquement en 1788 que les femmes participent à l'élection des représentants…

« Au nom de quel droit, au nom de quel principe écarte-t-on dans un État républicain les femmes du droit public ? Je ne le sais pas. Le mot représentation nationale signifie représentation de la nation. Est-ce que les femmes ne font point partie de la nation ? Plus on interroge le bon sens et les principes républicains, moins on trouve un motif sérieux pour écarter les femmes de la politique. L'objection capitale elle-même, celle qui se trouve dans toutes les bouches, l'argument qui consiste à dire qu'ouvrir aux femmes la carrière politique c'est les arracher à la famille, cet argument n'a qu'une apparence de solidité ; d'abord il ne s'applique pas au peuple nombreux des femmes qui ne sont pas épouses ou qui ne le sont plus ; puis, s'il était décisif, il faudrait, au même titre, leur interdire tous les états manuels et tous les états de commerce, car ces états les arrachent par milliers aux devoirs de la famille. Les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles susceptibles d'acquérir des idées morales et de raisonner sur ces idées. Les femmes, ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens. »

C'est pendant la Révolution de 1789 que, pour la première fois, les femmes expriment leur volonté de participer aux « affaires publiques ».

Elles se voient décerner le titre de « citoyenne », mais n'obtiennent pas pour autant de droits politiques et n'ont pas le droit de vote. Elles assistent aux débats des assemblées et des clubs, créent des clubs de femmes, à Paris comme en province. C'est leur combat qui permit que soient votées, par des hommes, les seuls à pouvoir siéger dans les assemblées, des lois leur reconnaissant une personnalité civile, libérant la femme mariée de la tutelle maritale et la jeune fille de la tutelle paternelle…

Beaucoup d'historiens détachent quelques figures féminines éminentes, mais la masse des femmes révolutionnaires est surtout issue du peuple. Dès le début, elles s'engagent dans la Révolution, contre la misère, la faim, le mépris, l'oppression (doc. 1 et 2)…

« Tricoteuses » de la Révolution française.

C'est à Paris que les femmes sont le mieux organisées. Ces femmes sans-culottes, qui suivent les débats dans les tribunes des clubs et de l'Assemblée, sont surnommées « les tricoteuses », terme péjoratif et méprisant, sous la plume des aristocrates, car elles tricotent dans les tribunes en suivant les débats à la Convention, ou lors des exécutions. Elles s'approprient les exigences exprimées par des femmes comme Théroigne de Méricourt, Claire Lacombe ou Pauline Léon, et par des clubs féminins comme la « Société des femmes révolutionnaires et républicaines » et revendiquent leur place de citoyennes à part entière, y compris les armes à la main (doc. 3).

Les députés à la Convention sont élus au suffrage universel exclusivement masculin (seuls sont admis à voter les citoyens *« vivant de leur revenu ou du produit de leur travail »*) et les femmes sont toujours exclues du vote.

Le 22 septembre 1792, la Convention vote l'abolition de la royauté et l'an I[er] de la République.

Dans les tribunes de la Convention, les femmes sans-culottes et les clubs féminins soutiennent les Montagnards et manifestent bruyamment contre les Girondins et les modérés. Elles participent à l'insurrection contre la Convention girondine, du 31 mai au 2 juin 1793.

Le 10 mai 1793, alors que des émeutes éclatent, que les épiceries sont assiégées, des citoyennes créent la « Société des républicaines révolutionnaires » (ou « Société des citoyennes républicaines

Club de femmes en 1791. Celles qui étaient instruites lisaient la presse pour les autres.

révolutionnaires ») où seules les femmes sont admises. Le 19 mai, avec les Cordeliers elles forment une députation mixte qui réclame l'arrestation des girondins. L'Enragé Jacques Roux déclare : *« Nous devons, en partie, aux citoyennes révolutionnaires d'avoir sauvé la République pendant les journées du 31 mai au 2 juin. »*

Le 24 juin 1793, la Convention, dominée par les Montagnards, adopte une nouvelle « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » dont l'article 1er affirme : *« Le but de la société est le bonheur commun. »* (doc.4)

Elle confirme et complète les droits de 1789. Elle reprend plusieurs articles du projet adopté par le club des jacobins et rédigé par Robespierre. Inspirée du *Contrat social* de Rousseau, elle met sur le même plan la liberté et l'égalité. La loi garantit l'égalité (art. 3). De nouveaux droits, notamment le droit à l'éducation, aux subsistances, de manger à sa faim, le droit au travail, à la santé… (art. 22) sont ajoutés ainsi que la souveraineté du peuple (art. 25) et son droit à l'insurrection quand le gouvernement viole ses droits (art. 35).

Elle est adoptée, ainsi qu'une nouvelle Constitution, au suffrage universel exclusivement masculin. Les femmes en sont toujours exclues.

Les femmes ne participent pas à l'adoption de la Constitution et de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen», mais la question du vote des femmes est abordée pour la première fois lors des débats à la Convention sur la Constitution de 1793.

« Il importe de faire aimer la révolution par les femmes, vous atteindrez ce but en les faisant jouir de leurs droits », Desmoulins.

Sont votés :

— Le 25 juin, le lendemain de l'adoption du projet de Constitution par la Convention, le Comité de salut public fait mettre à l'ordre du jour le débat sur l'instruction publique et Lakanal rapporte dès le 26 juin sur un projet de décret proposé par le « Comité d'instruction publique » qui inscrit, dans son article premier : *« Les écoles nationales ont pour objet de procurer aux enfants de l'un et l'autre sexe l'instruction nécessaire à des citoyens. »*

— Le 28 juin, le « Comité des secours publics » fait adopter la loi qui organise l'assistance aux familles indigentes, aux veuves et vieillards, filles-mères et enfants abandonnés. Les agences cantonales chargées de l'assistance sont composées à parité de femmes et d'hommes.

— Le droit pour les femmes de témoigner dans les actes d'état civil et de contracter librement des obligations est adopté à l'été 1792.

— La loi de septembre 1792 avait décrété la laïcisation de l'état civil et l'autorisation du divorce, par incompatibilité d'humeur ou par consentement mutuel.

— En mars 1793 est votée l'égalité successorale entre les enfants des deux sexes.

— Le droit est reconnu aux mères de gérer les lots

de leurs enfants mineurs bénéficiaires des partages.

— Le 10 juin 1793 est votée la loi sur le partage des biens communaux. Les femmes majeures qui avaient acquis le droit d'en bénéficier se voient accorder par la Convention un droit de vote local pour décider de ce partage.

— Le 9 août 1793, Cambacérès présente à la Convention, au nom du « Comité de législation », un projet de Code qui restera une référence juridique capitale, sur la suppression des règles établissant la puissance maritale sur l'épouse.

Effrayée par la radicalité des clubs féminins, la Convention prit le prétexte d'un incident pour décréter l'interdiction de tous les clubs et sociétés de femmes.

Le 21 septembre 1793, un décret autorise les femmes à porter la cocarde, symbole de citoyenneté. Mais elles exigent plus ; que toutes les femmes puissent porter le bonnet rouge.

Le 16 novembre 1793, Rose Lacombe et une délégation de femmes coiffées de bonnets rouges pénétrent dans la salle où se tient le conseil général de la Commune. Le procureur général Chaumette s'écrie :

> *« Depuis quand est-il d'usage de voir les femmes abandonner les soins pieux de leur ménage, le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique dans la tribune aux harangues, à la barre du Sénat, dans les rangs de nos armées, remplir les devoirs que la nature a répartis à l'homme seul… Je requiers que le conseil ne reçoive plus de députations de femmes. »* La proposition est adoptée et le conventionnel Amar ajoute : *« Je dénonce un rassemblement de six mille femmes, soi-disant jacobines et d'une prétendue société révolutionnaire… La pudeur des femmes leur permet-elle de se montrer en public, de lutter avec les hommes et de discuter à la face du peuple sur des questions d'où dépend le salut de la République ? »*

Après Thermidor, les femmes continuent de pétitionner et participent aux journées révolutionnaires de mars à mai 1795, au cri de : « Du pain et la Constitution de l'an I ! » Elles investissent la Convention en soutien aux derniers Montagnards. Après l'échec de l'insurrection des 21 et 22 mai 1795, la Convention thermidorienne fait arrêter les Montagnards, la garde nationale est épurée, les sociétés populaires et les clubs sont fermés. Elle interdit aux femmes l'accès aux tribunes, puis à toute forme d'assemblée politique. Les rassemblements dans la rue de plus de cinq personnes sont interdits.

La contre-révolution thermidorienne fait payer chèrement aux femmes leur engagement dans la Révolution. Toutes les lois garantissant les droits conquis durant les années révolutionnaires sont annulées dès 1795.

Le Code Napoléon

Bonaparte, devenu empereur, rédige en 1804 le Code civil des Français, dit « Code Napoléon », qui consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée, considérée comme une éternelle mineure (majeure seulement pour ses fautes). Il définit la place de la citoyenne dans la société dans son article 1124 : *« Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux. »*

Que dit le Code Napoléon.

— Interdiction d'accès aux lycées et aux universités.

— Interdiction de signer un contrat, de gérer ses biens.

— Exclusion totale des droits politiques.

— Interdiction de travailler sans l'autorisation du mari.

— Interdiction de toucher elle-même son salaire.

— Contrôle du mari sur la correspondance et les relations.

— Interdiction de voyager à l'étranger sans autorisation.

— Répression très dure de l'adultère pour les femmes.

— Les filles-mères et les enfants naturels n'ont aucun droit.

En 1810 : le « devoir conjugal » est une obligation (il n'existe pas de viol entre époux).

En 1816 : en prime pour toutes et tous, l'interdiction de divorcer !

La loi de 1792 autorisant le divorce par consentement mutuel ne sera rétablie qu'en 1975 ! Les femmes resteront soumises, jusqu'en 1970, à l'autorité du père et du mari.

Il fallut attendre 1938 pour que soit supprimée « l'incapacité juridique des femmes mariées » et 1945 pour que soit voté le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

● Document 1

Jean Jaurès

Histoire socialiste de la Révolution française

La Constituante, tome I (extraits)

Les journées des 5 et 6 octobre 1789

Les 5 et 6 octobre 1789, par leur action, les femmes ont très certainement sauvé la Révolution. Au début du mois d'octobre 1789, l'Assemblée nationale constituante, dominée par les modérés et la droite, siège à Versailles, loin du peuple révolutionnaire.

Alors que le roi refuse toujours de signer la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » adoptée le 26 août, que des régiments et des officiers sont concentrés à Versailles, la rumeur d'un coup d'État de la Cour se répand. Le peuple de Paris, qui souffre de la faim, accuse les aristocrates et les accapareurs d'organiser la pénurie en payant les meuniers.

Épuisées de misère, quatre mille femmes marchent sur Versailles le 5 octobre, pour demander du pain et qu'on punisse ceux qui avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore, symbole de citoyenneté. Elles s'arment de fusils et de canons, pris à l'Hôtel-de-ville. Le 6 octobre, non seulement elles ramènent le roi et sa famille à Paris (« le boulanger, la boulangère et le petit mitron »), mais aussi les députés de l'Assemblée nationale constituante, qui siégeront désormais à Paris, au cœur même de la Révolution.

« Du coup, Paris fut en Révolution. De tous côtés, les citoyens s'assemblent : au bout des ponts, à la Halle s'organisent des réunions ; au faubourg Saint-Antoine les ouvriers se lèvent en masse pour défendre la liberté ; les femmes de la Halle se forment en cortège, et entrent dans les maisons, invitant les femmes à se joindre à elles. Des hommes armés de piques, de fusils, de croissants, suivent ou entourent les femmes en marche.

Dans tous les groupes on dénonce à la fois la perfidie de la Cour et la mollesse des Trois Cents de l'Assemblée des représentants de Paris. Les arrivages de blé se font plus rares : et on dirait que Paris veut se fuir lui-même pour fuir la disette. C'est au cri de : à Versailles, à Versailles ! que le 5 octobre, dès neuf heures du matin, une foule énorme se masse devant l'Hôtel-de-Ville ; les représentants qui avaient siégé très tard la veille n'étaient pas encore réunis. Les femmes veulent pénétrer à l'Hôtel-de-Ville ; le chevalier d'Hermigny, aide-major de la garde nationale, forme ses hommes en bataillon carré, et ils opposent leurs baïonnettes à la poussée des femmes.

Les pierres volent sur la garde nationale : celle-ci, pour éviter une collision sanglante se replie dans l'Hôtel-de-Ville : les femmes y pénètrent, et le chevalier d'Hermigny leur demande seulement de n'y point laisser entrer les hommes : elles le promettent et font en effet la police elles-mêmes à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville. Mais pendant ce temps, la petite porte, donnant sur l'arcade est forcée : il devient inutile de garder la grande, et un peuple immense, hommes et femmes mêlés, envahit les salles de l'Hôtel-de-Ville. Les représentants, avertis par le tocsin qui sonnait sur tous les districts, arrivèrent un à un : le peuple les somme d'organiser le mouvement et de sauver la liberté. Ils se refusent à délibérer dans ce tumulte ; vers midi, les districts commencent à envoyer leurs bataillons « les bataillons de l'ordre » comme on disait en 1848, celui de Belleville, sous la conduite de M. de Seine était arrivé le premier.

Assisté des grenadiers du 1er bataillon du district de Saint-Jacques l'hôpital, il refoule le peuple ou tout au moins le contient sur la place et le coupe de l'Hôtel-de-Ville. Trois bataillons de grenadiers, amenés par le major général Gouvion, pénètrent dans l'Hôtel-de-Ville même et le font évacuer. On pouvait croire, à midi, que la bourgeoisie modérée était maîtresse de Paris. Mais les femmes entrées sans armes à l'Hôtel-de-Ville en ressortent armées : elles avaient enfoncé les portes des magasins où étaient enfermées les armes et les munitions ; et tout en se retirant devant les baïonnettes des grenadiers, elles emportaient fusils, poudres, canons. La garde nationale, hésitante ou déjà enfiévrée elle-même, n'osa point les désarmer. Elles étaient environ quatre mille. Ce n'étaient point, comme le dit la réaction, des mégères ivres de sang ou des filles de joie.

C'étaient de bonnes et vaillantes femmes dont le

grand cœur maternel avait trop souffert de la plainte des enfants mal nourris. Plusieurs étaient aisées et instruites, comme cette Marie-Louise Lenoël, femme Chéret, qui a laissé un récit très savoureux des journées d'octobre et qui était, comme elle nous l'apprend elle-même, « occupée à Passy d'un marché très lucratif. »

En celles-là, c'était une révolte de la pitié. Elles devinaient très bien avec leur sûr instinct, les manœuvres des aristocrates et des prélats contre la Révolution. Et elles imputaient à ces manœuvres la disette dont souffrait Paris, la misère qui étreignait le peuple. Après tout, se trompaient-elles ? Et n'est-ce point, en effet, le sourd malaise partout répandu par la perpétuelle intrigue de la Contre-Révolution qui, en ces mois troublés, paralysait le travail et jusqu'au mouvement des blés ? En tout cas il est curieux de voir comme brusquement les femmes de Paris irritées par l'injustice et enfiévrées par la souffrance se séparaient du clergé. Quelques semaines à peine avant les journées d'octobre, les femmes de la Halle multipliaient dans les églises les services, les cérémonies. Elles semblaient mettre sous la protection du Crucifié la Révolution naissante. Dès les journées d'octobre la félonie de la Cour et d'une partie du clergé a rompu brusquement ces vieilles attaches religieuses. Et les femmes qui vont sur Versailles attellent leurs canons en criant : A bas la calotte ! La femme Chéret parle avec complaisance de la terreur que l'arrivée de « ses bonnes amies » répand « parmi les calotins ».

La courageuse petite troupe féminine, à peine refoulée hors de l'Hôtel de-Ville, décide de marcher sur Versailles. Elle fait appel, pour la commander aux volontaires et vainqueurs de la Bastille : Hullin, Richard de Pin, Maillard prennent la tête du mouvement : les canons sont hissés sur des chariots, liés avec des cordes. En route pour Versailles !

Pendant ce temps, malgré les bataillons de grenadiers, le peuple avait grossi sur la place de l'Hôtel-de-Ville : et il demandait avec impatience que la garde nationale tout entière suivit l'exemple des femmes et allât comme elles à Versailles écraser la conspiration, sauver les députés amis de la liberté, arracher le Roi aux factieux. Le peuple adjurait les gardes nationaux de rester fidèles à la Révolution et de se méfier de leurs officiers parmi lesquels il y avait beaucoup d'aristocrates et d'ennemis de la patrie. Plusieurs gardes nationaux suppliaient ou même sommaient Lafayette de les conduire à Versailles. Lafayette, épouvanté sans doute des suites que pouvait avoir ce mouvement, refusait : « Il est bien étonnant, s'écriait un soldat, que M. de Lafayette veuille commander la commune, tandis que c'est à la commune à le commander : il faut qu'il parte, nous le voulons tous. » Le général leur répondait qu'il ne pouvait obéir qu'à un ordre légal, et que seuls les représentants de la commune pouvaient le donner.

A quatre heures et demie du soir ceux-ci délibéraient encore et, pas plus que Lafayette, ils n'osaient prendre une responsabilité. Enfin, devant la colère croissante du peuple et des soldats, Lafayette envoie un billet aux représentants pour leur dire qu'il n'était plus possible de résister. Ils lui envoient un ordre, mais en essayant encore de se couvrir : « L'Assemblée générale des représentants de la commune de Paris, vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la représentation faite par M. le Commandant général qu'il était impossible de s'y refuser, a autorisé M. le Commandant général et même lui a ordonné de se transporter à Versailles ; lui recommande en même temps de prendre les précautions nécessaires pour la sûreté de la ville, et, sur le surplus des mesures à prendre, s'en rapporte à sa prudence.»

Non certes : ce n'était point de ces hommes timorés que pouvaient venir les grands mouvements. Paris avait été soulevé par la force du sentiment populaire, par l'énergie de ses ouvriers, de ses femmes et aussi par l'affiche insurrectionnelle de l'avocat Danton appelant aux armes ce remuant district des Cordeliers où les basochiens, qui y résidaient en grand nombre, les acteurs de la Comédie, qui rêvaient de jouer Brutus, donnaient à la Révolution un accent vigoureux et théâtral, qui sera la marque même du génie de Danton.

Le 6 octobre il est visible que la Révolution échappera à la bourgeoisie modérée, trop débile pour la conduire.

Lafayette pâlit en recevant le billet qui autorisait la marche sur Versailles : il détacha aussitôt, pour former l'avant-garde, trois compagnies de grenadiers et une de fusiliers avec trois pièces de canon. Sept à huit cents hommes, armés de fusils, de piques ou de bâtons, précèdent de deux cents pas cette avant-garde.

A cinq heures sept minutes, la garde nationale défile par le quai Pelletier sur trois rangs. Lafayette répondait aux acclamations de l'air d'un homme qui dit : Vous le voulez. Le défilé dura quarante minutes.

Pendant ce temps, le peuple, convaincu que beaucoup d'officiers, ou même de soldats, de la garde nationale, n'avaient point un bon esprit, donnait la chasse à tous les citoyens en uniforme qu'il rencontrait pour les obliger à joindre le corps d'armée en marche. Les tambours sonnent, les étendards flottent : « Allez, marchez, braves citoyens : vous portez avec vous le destin de la France ; nos cœurs vous suivent, secourez notre roi, sauvez nos députés, soutenez la majesté nationale. Quatre cent mille bras sont prêts à vous applaudir, à vous venger. »

Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française,* éditions Sociales, paris, 1983, p. 462 et suivantes.

● Document 2

Olympe de Gouges

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Septembre 1791

Adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sera promulguée le 3 novembre 1789, quelques semaines après les émeutes d'octobre.

Alors que les femmes, portées par le même espoir que les hommes, s'étaient dès 1789 massivement engagées dans le combat révolutionnaire, il n'est à aucun moment fait allusion à leurs droits.

Des femmes adressèrent alors pétitions sur pétitions à l'Assemblée constituante, exigeant la reconnaissance de leurs droits. Certaines firent déposer, sans succès, sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de décret : *« L'Assemblée nationale voulant réformer le plus grand des abus et réparer les torts d'une injustice de six mille ans décrète ce qui suit : "(…) Le sexe féminin jouira toujours de la même liberté, des mêmes avantages, des mêmes droits et des mêmes honneurs que le sexe masculin." »*

Face à *« l'oubli ou le mépris des droits de la femme »* dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, selon sa formule, Olympe de Gouges publia en septembre 1791 sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne qui reprend, article par article, la déclaration des droits de l'homme.

Préambule

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaltérables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne :

Article 1er. La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la prospérité, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

Article 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme ; nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4. La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Article 5. Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Article 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale : toutes les citoyennes et citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et citoyens étant égaux à ses yeux doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7. Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée et détenue dans les cas déterminés par la loi : les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

Article 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée aux femmes.

Article 9. Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la loi.

Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune, pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers leurs enfants. Toute citoyenne peut donc dire librement : je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans des cas déterminés par la loi.

Article 12. La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

Article 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions des femmes et des hommes sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles, elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

Article 14. Les citoyennes et citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique. Les citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

Article 15. La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. La constitution est nulle si la majorité des individus qui composent la Nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

Article 17. Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés : elles sont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne
Ed. Fayard, avril 2003, p. 13

● Document 3

Théroigne de Méricourt

« Françoises, élevons-nous à la hauteur de nos destinées »

Discours, 25 mars 1792

L'arrestation à Varennes de la famille royale, le 22 juin 1791, marque un tournant décisif. L'Assemblée constituante cherchant à précipiter l'instauration d'une monarchie constitutionnelle, le club des Cordeliers décide de faire signer une pétition réclamant la République, le jour de la fête de la Fédération.

Les femmes se rendent en masse au Champs-de-Mars, le 17 juillet 1791, mais la garde nationale commandée par La Fayette tire sur la foule et fait des dizaines de morts.

Le 1er octobre 1791, l'Assemblée constituante laisse place à l'Assemblée législative.

La menace pèse sur la révolution, les contre-révolutionnaires s'organisent, la guerre est aux portes.

Le 6 mars 1792, Pauline Léon lit à l'Assemblée nationale une pétition signée par trois cents femmes réclamant le droit de porter une arme et de faire partie des gardes nationaux.

Elle fonde avec Claire Lacombe la « Société des femmes républicaines et révolutionnaires », qui exige l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Théroigne de Méricourt prononce, le 25 mars 1792, un discours remarquable et enflammé à la tribune de la « Société fraternelle des minimes » où elle dénonce les contre-révolutionnaires et alerte sur les risques de guerre civile. Elle appelle les femmes à prendre les armes pour défendre la Révolution et à constituer des bataillons d'amazones.

Imprimé par ordre de la Société Fraternelle de patriotes, de l'un & de l'autre sexe, de tout âge et de tout état, séance aux Jacobins, rue Saint-Honoré.

Prononcé à la Société Fraternelle des Minimes, le 25 mars 1792, l'an quatrième de la liberté,

Par Mlle. THÉROIGNE,

En présentant un Drapeau aux Citoyennes du Faubourg Saint-Antoine.

Citoyennes, quoique nous ayons remporté des victoires, qu'un Tyran soit mort, qu'un Ministre prévaricateur soit accusé de haute trahison, & que l'Assemblée Nationale montre une énergie qui ranime l'espérance des Amis de la Patrie, nous sommes cependant toujours en danger. Sans entrer à cet égard dans des détails qui vous sont connus, je vous répéterai seulement ce que je crois ne pouvoir être trop rappelé à votre souvenir, afin de vous inviter à réfléchir sérieusement sur notre situation ; à ne pas perdre de vue que les torches de la guerre civile sont prêtes à s'allumer ; que l'étendard de la contre-révolution est arboré dans plusieurs parties de l'Empire ; qu'il est visible que partout, mais particulierement dans Paris, des scélérats soudoyés ont un plan de division intestine qu'ils suivent avec la plus grande activité, afin de préparer des partis qui seront toujours funestes à la liberté, si votre vigilance ne déjoue les trames criminelles ourdies par nos ennemis.

Citoyennes, n'oublions pas que nous nous devons toutes entières à la Patrie ; qu'il est de notre devoir le plus sacré de resserrer entre nous les liens de l'union, de la confraternité ; & de répandre les principes d'une énergie calme, afin de nous préparer avec autant de sagesse que de courage à repousser les attaques de nos ennemis.

Citoyennes, nous pouvons, par un généreux dévouement, rompre le fil de ces intrigues. Armons-nous ; nous en avons le droit par la nature & même par la loi ; montrons aux hommes que nous ne leur sommes inférieures ni en vertus, ni en courage ; montrons à l'Europe que les Françoises connoissent leurs droits, & sont à la hauteur des lumieres du dix-hui-

tieme siècle ; en méprisant les préjugés, qui par cela seul qu'ils sont préjugés, sont absurdes, souvent immoraux, en ce qu'ils nous font un crime des vertus.

Les tentatives que le pouvoir exécutif pourra faire par la suite pour regagner la confiance publique, ne seront que des pièges dont nous devons nous défier : tant que nos mœurs ne seront pas d'accord avec nos lois, il ne perdra pas l'espérance de profiter de nos vices pour nous remettre dans les fers. Il est tout simple, & vous devez même vous y attendre ; on va mettre en avant les aboyeurs, les folliculaires soudoyés, pour essayer de nous retenir, en employant les armes du ridicule, de la calomnie, & tous les moyens bas que mettent ordinairement en usage les hommes vils pour étouffer les élans du patriotisme dans les âmes foibles. Mais, françoises, actuellement que les progrès des lumières vous invitent à réfléchir, comparez ce que nous sommes avec ce que nous devrions être dans l'ordre social. Pour connoître nos droits & nos devoirs, il faut prendre pour arbitre la raison, & guidées par elle, nous distinguerons le juste de l'injuste. Quel seroit donc la considération qui pourroit nous retenir, nous empêcher de faire le bien lorsqu'il est évident que nous le pouvons & que nous le devons ? Nous nous armerons, parce qu'il est raisonnable que nous nous préparions à défendre nos droits, nos foyers, & que nous serions injustes à notre égard & responsables à la Patrie, si la pusillanimité que nous avons contractée dans l'esclavage avoit encore assez d'empire pour nous empêcher de doubler nos forces. Sous tous les rapports, vous ne pouvez douter que l'exemple de notre dévouement ne réveille dans l'âme des hommes les vertus publiques, les passions dévorantes de l'amour de la gloire & de la Patrie. Nous maintiendrons ainsi la liberté par l'émulation & la perfection sociale résultante de cet heureux concours.

Françoises, je vous le répète encore, élevons-nous à la hauteur de nos destinées ; brisons nos fers ; il est temps enfin que les Femmes sortent de leur honteuse nullité, où l'ignorance, l'orgueil, & l'injustice des hommes les tiennent asservies depuis si longtemps ; replaçons-nous au temps où nos Mères, les Gauloises & les fières Germaines, délibéroient dans les Assemblées publiques, combattoient à côté de leurs Epoux pour repousser les ennemis de la Liberté. Françoises, le même sang coule toujours dans nos veines ; ce que nous avons fait à Beauvais, à Versailles, les 5 & 6 octobre, & dans plusieurs autres circonstances importantes & décisives, prouve que nous ne sommes pas étrangères aux sentimens magnanimes. Reprenons donc notre énergie ; car si nous voulons conserver notre Liberté, il faut que nous nous préparions à faire les choses les plus sublimes. Dans le moment actuel, à cause de la corruption des mœurs, elles nous paroîtront extraordinaires, peut-être même impossibles ; mais bientôt par l'effet des progrès de l'esprit public & des lumières, elles ne seront plus pour nous que simples & faciles.

Citoyennes, pourquoi n'entrerions-nous pas en concurrence avec les hommes. Prétendent-ils eux seuls avoir des droits à la gloire ; non, non… Et nous aussi nous voulons mériter une couronne civique, & briguer l'honneur de mourir pour une liberté qui nous est peut-être plus chère qu'à eux, puisque les effets du despotisme s'appesantissoient encore plus durement sur nos têtes que sur les leurs.

Oui… généreuses Citoyennes, vous toutes qui m'entendez, armons-nous, allons nous exercer deux ou trois fois par semaine, aux Champs-Elisées, ou au Champ de la Fédération ; ouvrons une liste d'Amazones Françoises ; & que toutes celles qui aiment véritablement leur Patrie, viennent s'y inscrire ; nous nous réunirons ensuite pour nous concerter sur les moyens d'organiser un Bataillon à l'instar de celui des élèves de la Patrie, des Vieillards ou du Bataillon sacré de Thèbes. En finissant, qu'il me soit permis d'offrir un Etendard tricolore aux Citoyennes du faubourg Saint-Antoine.

Nota. La première Assemblée des Citoyennes se tiendra le lundi 2 avril à cinq heures du soir, dans le local de la Société fraternelle des Minimes, Place Royale.

Source : la Bibliothèque nationale de France

● Document 4

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

juin 1793

L'abolition de la royauté et la Ire République.

Le 20 avril 1792, la guerre à l'Autriche est déclarée, les premières batailles sont un désastre. Durant l'été 1792, l'Autriche s'allie à la Prusse. Le 11 juillet, l'Assemblée déclare « la patrie en danger ». Le 25 juillet, le duc de Brunswick déclare : *« Les Alliés entreront en France pour restaurer l'autorité royale. »* Cette déclaration déclenche la fureur et accroît les aspirations républicaines des révolutionnaires.

Le 27 juillet 1792, Pauline Léon prononce un discours à la barre de l'Assemblée nationale où elle appelle à la destitution des généraux : *« Législateur, vous avez déclaré la Patrie en danger mais ce n'est pas assez. Destituez de leur pouvoir ceux qui ont fait naître ce danger et jurez la perte de la France (…). Pouvez-vous laisser à la tête de nos armées ce perfide Catilina* (1) *(…) ? Législateur, élevez-vous à la hauteur qui vous appartient. Nommez des chefs à qui nous puissions donner notre confiance. »*

Les prix augmentent, la disette sévit, et le peuple de Paris qui craint une invasion étrangère imminente dénonce un complot des aristocrates pour restaurer la monarchie absolue.

Les sans-culottes et les « tricoteuses » qui investissent les tribunes des assemblées de section revendiquent : une baisse des prix alimentaires, une loi du maximum de ces prix, des mesures contre les usuriers et les accapareurs, l'abolition de la propriété privée, la réquisition des grains, la souveraineté populaire.

Avec la « Société des citoyennes républicaines et révolutionnaires » de nombreuses femmes comme Pauline Léon et Claire Lacombre répondent à l'appel de la Commune insurrectionnelle de Paris, et de quarante-sept sur quarante-huit sections parisiennes, à l'insurrection et au siège des Tuileries, le 10 août 1792.

La famille royale est emprisonnée au Temple et l'élection d'une nouvelle assemblée décidée.

Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer, avilir par la tyrannie ; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur ; le magistrat la règle de ses devoirs ; le législateur l'objet de sa mission. En conséquence, il proclame, en présence de l'Être suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

Article 1er. Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

Article 2. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

Article 3. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

Article 4. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale ; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société ; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

Article 5. Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence, dans leurs élections, que les vertus et les talents.

Article 6. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.

Article 7. Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. – La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Article 8. La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour

(1) Lucius Sergius Catilina, homme politique romain condamné pour deux conjurations visant à renverser le Sénat (1er siècle av. J.C.)

la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

Article 9. La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

Article 10. Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen, appelé ou saisi par l'autorité de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 11. Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique ; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

Article 12. Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

Article 13. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 14. Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait les délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie ; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.

Article 15. La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires : les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

Article 16. Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

Article 17. Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

Article 18. Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre, ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

Article 19. Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Article 20. Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

Article 21. Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Article 22. L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Article 23. La garantie sociale consiste dans l'action de tous, pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits ; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

Article 24. Elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

Article 25. La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

Article 26. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

Article 27. Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

Article 28. Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

Article 29. Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

Article 30. Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires ; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

Article 31. Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

Article 32. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

Article 33. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.

Article 34. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

Article 35. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Notices biographiques

Olympe de Gouges

Elle naquit le 7 mai 1748 à Montauban. Veuve, elle ne se remaria jamais, qualifiant le mariage de *« tombeau de la confiance et de l'amour »*.
Elle fréquenta les salons grâce à sa rencontre avec un haut fonctionnaire, et écrivit plusieurs pièces de théâtre dont une sur l'esclavage des Noirs, intitulée *Zamore et Mirza ou l'Heureux Mariage,* qui put être jouée après la Révolution.

Dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne,* elle revendiqua l'égalité civile et politique des deux sexes. Elle s'opposa à la condamnation du roi. Plus tard, proche des girondins, elle fut guillotinée, le 3 novembre 1793.

Claire Lacombe

Elle naquit le 4 mars 1765 dans une famille de marchands. Elle rejoignit le club des Cordeliers et, le 25 juillet 1792, prononça un discours à la barre de l'Assemblée nationale où elle demanda à participer au combat.

Elle fonda avec Pauline Léon la Société des femmes révolutionnaires et républicaines, qui participa le 10 août 1792 à la prise des Tuileries, ainsi qu'à l'insurrection contre les girondins entre le 31 mai et le 2 juin 1793. Elle fut arrêtée le 7 octobre 1793. Relâchée le soir même, elle réfuta à la barre de l'Assemblée les accusations portées contre elle.

Après l'arrestation en mars 1794 des membres du club des Enragés et des hébertistes, elle fut arrêtée le 2 avril 1794 et libérée le 18 août 1795. Elle quitta Paris et cessa tout engagement.

Pauline Léon

Fille d'un chocolatier, elle naquit le 28 septembre 1768 à Paris. Elle déposa à l'Assemblée une pétition signée par trois cents femmes, demandant le droit de porter une arme et de s'engager dans la garde nationale. Proche des Enragés, elle quitta Paris après leur arrestation et décéda en 1838.

Théroigne de Méricourt

Anne-Josèphe Théroigne naquit en Belgique, dans une famille de laboureurs aisés. Méricourt (son lieu de naissance) fut rattaché à son nom par les aristocrates qui lui attribuèrent une réputation de débauchée sanguinaire.

Dès le début des événements révolutionnaires, elle se rendit à Paris et participa à la marche des femmes à Versailles. De retour dans son pays, elle fut arrêtée et incarcérée dans une prison autrichienne. Elle revint neuf mois plus tard à Paris où elle fut accueillie triomphalement.

En mars 1792, elle prononça un discours devant la Société des Minimes, au club des Jacobins, où elle demanda la possibilité pour les femmes de s'engager les armes à la main pour la défense de la Révolution et l'organisation d'un bataillon d'amazones, ce qui lui valut le surnom d'Amazone de la Révolution.

Elle participa le 10 août 1792 à l'insurrection contre les Tuileries. Accusée de soutenir les girondins, elle fut dévêtue et fouettée publiquement par des jacobines en mai 1793. Brisée par cette humiliation, elle sombra dans la folie et termina ses jours dans un asile.

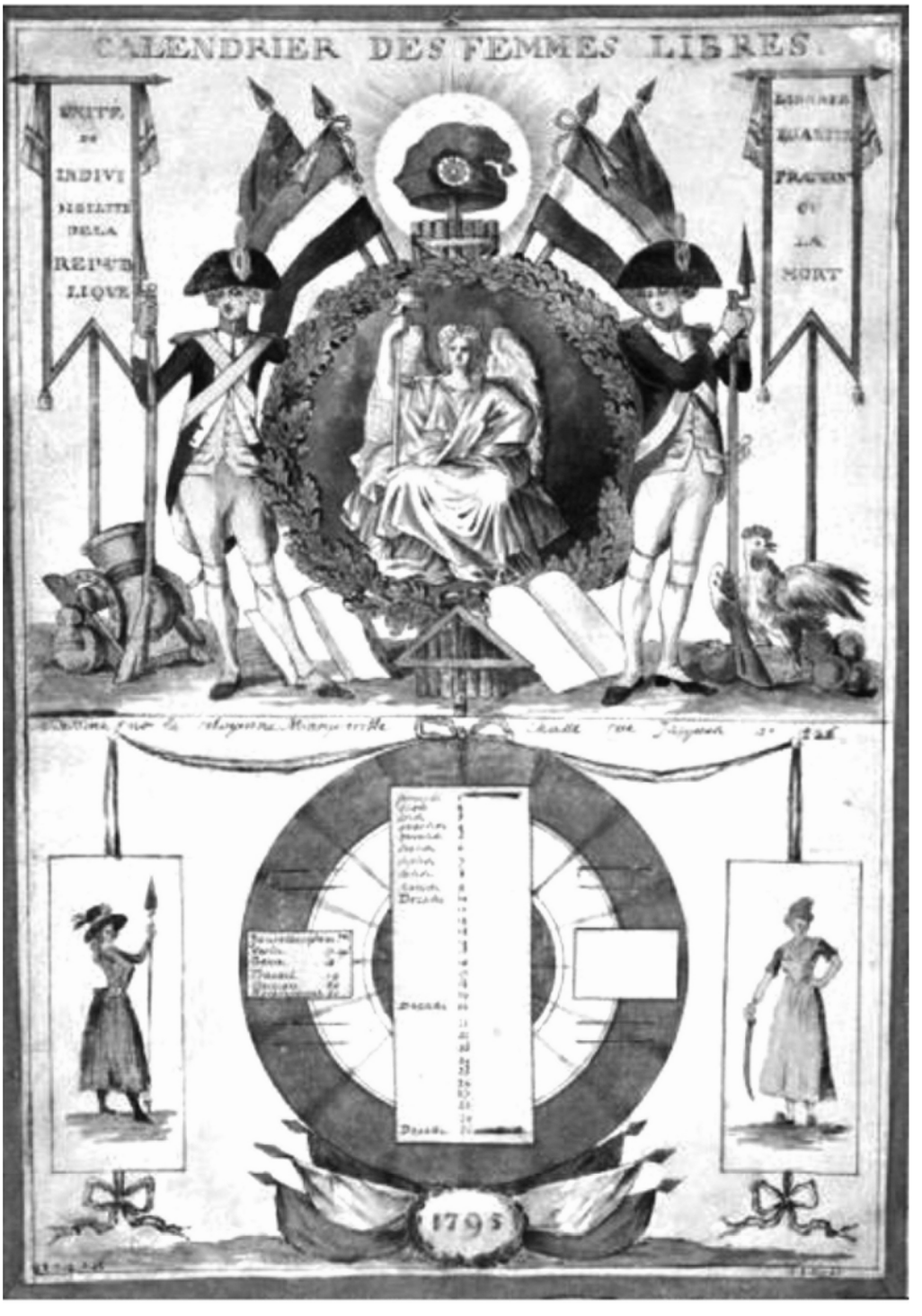
CALENDRIER DES FEMMES LIBRES.
UNITÉ
DE
INDIVI
SIBILITÉ
DELA
REPUB
LIQVE
LIBERTÉ
EGALITÉ
FRATER
NITÉ
OU
LA
MORT
1795

● 2

Droits des femmes et socialisme

Les pionnières

Le Code civil de Napoléon de 1804 impose à nouveau le silence aux femmes (chapitre 1). Il restaure l'autorité du chef du père pour chaque famille. Il prive les femmes des droits juridiques au même titre et les range dans la même catégorie que les criminels ou les débiles mentaux. Celles qui contestent ce nouvel ordre, moral et social, souvent issues de milieux bourgeois, s'emparent des idées des socialistes utopiques. Saint-Simon et Charles Fourrier soutiennent, de leur coté, la revendication du droit de vote des femmes. Flora Tristan, Hubertine Auclert, Jeanne Deroin vont chercher à lier étroitement le combat pour les droits des femmes et le mouvement socialiste.

Nous sommes dans une période très importante. Le développement de la révolution industrielle pousse femmes et enfants vers les usines, où la femme n'est pas toujours la bienvenue. Elle est perçue comme une main d'œuvre concurrente et certains déplorent, comme on le verra avec les proudhoniens (chapitre 5), que leur insertion dans le travail industriel ne détruise la cellule familiale. Charles Fourier (1), socialiste utopique, est, lui, un farouche partisan de l'égalité homme-femme, il écrit : *« le Mariage est le tombeau de la femme, le principe de toute servitude féminine», « la femme est le prolétaire de l'homme ».*

Il prône la construction de crèches pour libérer la femme et il considère que la libération de celle-ci sera l'indice du progrès social.

À plusieurs reprises, les femmes commencent à participer aux mouvements sociaux. Ainsi, en 1830, les coupeuses de poil font grève et revendiquent d'être payées six sous pour cent peaux de lapins.

En septembre 1831, 1 400 ouvrières manifestent contre les fabricants de la rue du Cadran qui ont fait venir de Lyon une machine à découper les châles.

En 1832, Suzanne Voilquin, ouvrière brodeuse fonde un journal *La femme libre.*

En 1833, Claire Démar, saint-simonienne lance un *« Appel d'une femme au peuple sur L'affranchissement de la femme. »*

Un autre combat essentiel de ces premières socialistes c'est celui de l'accès à l'éducation pour les femmes volontairement laissées dans l'ignorance.

Nous ne pouvons, dans le cadre de ce cahier, les évoquer toutes, mais il nous semble que Flora Tristan, Hubertine Auclert et Jeanne Deroin peuvent être les porte-parole de ces pionnières.

Après la répression de juin 1848 et le coup d'État de Louis-Napoléon, la lutte pour les droits des femmes se poursuivit dans les associations, les journaux… C'est pendant le siège de Paris que les ouvrières s'engagèrent de nouveau en masse dans le combat révolutionnaire et la défense des droits des femmes.

---

(1) Charles Fourier est un socialiste utopique qui publie en mars 1829 : *Le nouveau monde industriel et sociétaire,* dans lequel on peut lire *« L'Harmonie* [nom de la société idéale selon Fourier] *ne commettra pas comme nous la sottise d'exclure les femmes de la médecine et de l'enseignement pour les réduire à la couture et au pot. Elle saura que la nature distribue aux deux sexes par égale portion l'aptitude aux sciences et aux arts. Ainsi les philosophes qui veulent tyranniquement exclure un sexe de quelque emploi sont comparables à ces méchants colons des Antilles qui, après avoir abruti par les supplices leurs nègres déjà abrutis par l'éducation barbare, prétendent que ces nègres ne sont pas au niveau de l'espèce humaine. »*

Flora Tristan

Flora Tristan est une des personnalités majeures du féminisme et du socialisme.

Elle naît en 1803, fille d'Anne-Pierre Laisnay et de Mariano de Tristan y Moscoso, mais ne sera jamais reconnue par son père. En 1833, elle voyage au Pérou à la recherche de sa famille paternelle. Elle ne se sent chez elle ni en France, où la loi la considère comme fille naturelle et mère de famille séparée de son mari, ni au Pérou. Elle ressent de manière aiguë l'oppression et la misère de la femme. Influencée par les idées du mouvement saint-simonien, elle se lie avec Fourier et Considérant.

Elle fait deux séjours en Angleterre, où elle visite les manufactures, découvre la misère la plus atroce, la mortalité, l'abrutissement et l'ignorance des ouvriers, et s'intéresse au chartisme.

De retour en France, elle publie *Promenades dans Londres* en 1840, où elle décrit la condition effroyable des prolétaires anglais et le lien entre l'exploitation matérielle sans limite et la dégradation morale des femmes, cinq ans avant la parution de *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre* de Friedrich Engels.

Elle entame un tour de France pour présenter son livre *Union ouvrière* en 1843 (doc. 5). La seconde édition, en 1844, sera financée par une souscription ouvrière. Dans ce livre, elle appelle les ouvriers et les ouvrières à se rassembler et à se *« constituer en classe ouvrière »*…

« Ouvriers, ouvrières, comptez-vous ; pris un à un vous n'êtes rien qu'un grain de poussière broyé sous la grande roue. Mais assemblez-vous, unissez-vous. Vous êtes cinq millions et cinq millions c'est une force. »

« Le jour est venu, il faut agir et c'est à vous qu'il appartient d'agir dans l'intérêt de votre propre cause. »

Elle meurt en 1844, à l'âge de 41 ans.

● Document 5

Flora Tristan

Union ouvrière

1843 (extraits)

« Jusqu'à présent, la femme n'a compté pour rien dans les sociétés humaines. – Qu'en est-il résulté ? – Que le prêtre, le législateur, le philosophe, l'ont traitée en vraie paria. La femme (c'est la moitié de l'humanité) a été mise hors l'Église, hors la loi, hors la société. – Pour elle, point de fonctions dans l'Église, point de représentation devant la loi, point de fonctions dans l'État. – Le prêtre lui a dit : – Femme, tu es la tentation, le péché, le mal ; tu représentes la chair, – c'est-à-dire la corruption, la pourriture. – Pleure sur ta condition, jette de la cendre sur ta tête, enferme-toi dans un cloître, et là, macère ton cœur, qui est fait pour l'amour, et tes entrailles de femme qui sont faites pour la maternité ; et quand tu auras ainsi mutilé ton cœur et ton corps, offre-les tout sanglants et tout desséchés à ton Dieu pour la rémission du péché originel commis par ta mère Ève. Puis le législateur lui a dit : – Femme, par toi-même tu n'es rien comme membre actif du corps humanitaire ; tu ne peux espérer trouver place au banquet social. Il faut, si tu veux vivre, que tu serves d'annexe à ton seigneur et maître, l'homme. – Donc, jeune fille, tu obéiras à ton père ; – mariée, tu obéiras à ton mari ; veuve et vieille, on ne fera plus aucun cas de toi. – Ensuite le savant philosophe lui a dit : – Femme, il a été constaté par la science que, d'après ton organisation, tu es inférieure à l'homme. – Or tu n'as pas d'intelligence, pas de compréhension pour les hautes questions, pas de suite dans les idées, aucune capacité pour les sciences dites exactes, pas d'aptitude pour les travaux sérieux, – enfin, tu es un être faible de corps et d'esprit, pusillanime, superstitieux ; en un mot, tu n'es qu'un enfant capricieux, volontaire, frivole ; pendant dix ou quinze ans de la vie tu es une gentille petite poupée, mais remplie de défauts et de vices. – C'est pourquoi, femme, il faut que l'homme soit ton maître et ait toute autorité sur toi.

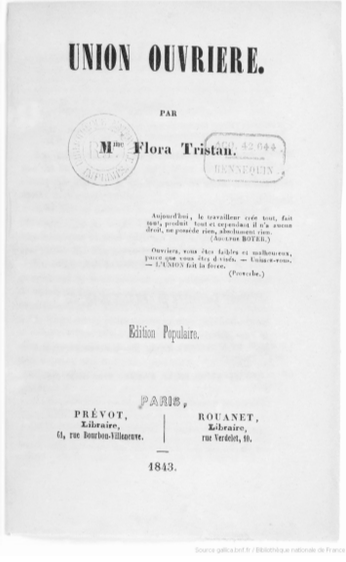
UNION OUVRIERE.

PAR

Mme Flora Tristan.

Édition Populaire.

PARIS,

PRÉVOT, Libraire, Q, rue Bourbon-Villeneuve.

ROUANET, Libraire, rue Vendôme, 10.

1843.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Voilà, depuis six mille ans que le monde existe, comment les sages des sages ont jugé la race femme. Une aussi terrible condamnation et répétée pendant six mille ans, était de nature à frapper la foule, car la sanction du temps a beaucoup d'autorité sur la foule. – Cependant, ce qui doit nous faire espérer qu'on pourra en appeler de ce jugement, c'est que de même, pendant six mille ans, les sages des sages ont porté un jugement non moins terrible sur une autre race de l'humanité : les PROLÉTAIRES. – Avant 89, qu'était le prolétaire dans la société française ? – Un vilain, un manant, dont on faisait une bête de somme taillable et corvéable. – Puis arrive la révolution de 89 et tout à coup voilà les sages des sages qui proclament que la plèbe se nomme peuple, que les vilains et les manants se nomment citoyens. – Enfin, ils proclament en pleine assemblée les droits de l'homme. (…)

Ce qui est arrivé pour les prolétaires est, il faut en convenir, de bon augure pour les femmes lorsque leur 89 aura sonné. – D'après un calcul fort simple, il est évident que la richesse de la société quadruplera dès le jour où l'on appellera les femmes (la moitié du genre humain) à apporter dans l'activité sociale leur somme d'intelligence, de force et de capacité. – Ceci est aussi facile à comprendre que 2 est le double de 1. – Mais hélas ! nous ne sommes pas encore là, et en attendant cet heureux 89 constatons ce qui se passe en 1843.

L'Église ayant dit que la femme était le péché ; le législateur, que par elle-même elle n'était rien, qu'elle ne devait jouir d'aucun droit ; le savant philosophe, que par son organisation elle n'avait pas d'intelligence, on en a conclu que c'était un pauvre être déshérité de Dieu, et les hommes et la société l'ont traitée en conséquence.

Je ne connais rien de puissant comme la logique forcée, inévitable, qui découle d'un principe posé ou de l'hypothèse qui le représente. – L'infériorité de la femme une fois proclamée et posée comme principe,

voyez quelles conséquences désastreuses il en résulte pour le bien-être universel de tous et de toutes en l'humanité.

Croyant que la femme, par son organisation, manquait de force, d'intelligence, de capacité et qu'elle était impropre aux travaux sérieux et utiles, on en a conclu très logiquement que ce serait perdre son temps que de lui donner une éducation rationnelle, solide, sévère, capable d'en faire un membre utile de la société. On l'a donc élevée pour être une gentille poupée et une esclave destinée à distraire son maître et à le servir. – À la vérité, de temps à autre quelques hommes doués d'intelligence, de sensibilité, souffrant dans leurs mères, dans leurs femmes, dans leurs filles, se sont récriés contre la barbarie et l'absurdité d'un pareil ordre des choses, et ont protesté énergiquement contre une condamnation aussi inique. – À plusieurs reprises la société s'est émue un moment ; mais, poussée par la logique, elle a répondu : Eh bien ! mettons que les femmes ne soient pas ce que les sages ont cru ; supposons même qu'elles aient beaucoup de force morale et beaucoup d'intelligence : eh bien ! dans ce cas, à quoi servirait de développer leurs facultés, puisqu'elles ne trouveraient pas à les employer utilement dans cette société qui les repousse ? – Quel supplice plus affreux que de sentir en soi la force et la puissance d'agir, et de se voir condamné à l'inaction ! (...)

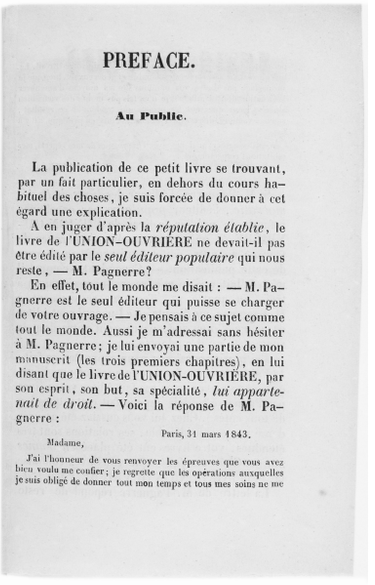

PREFACE.

Au Public.

La publication de ce petit livre se trouvant, par un fait particulier, en dehors du cours habituel des choses, je suis forcée de donner à cet égard une explication.

A en juger d'après la *réputation établie*, le livre de l'UNION-OUVRIÈRE ne devait-il pas être édité par le *seul éditeur populaire* qui nous reste, — M. Pagnerre?

En effet, tout le monde me disait : — M. Pagnerre est le seul éditeur qui puisse se charger de votre ouvrage. — Je pensais à ce sujet comme tout le monde. Aussi je m'adressai sans hésiter à M. Pagnerre; je lui envoyai une partie de mon manuscrit (les trois premiers chapitres), en lui disant que le livre de l'UNION-OUVRIÈRE, par son esprit, son but, sa spécialité, *lui appartenait de droit*. — Voici la réponse de M. Pagnerre :

Paris, 31 mars 1843.

Madame,

J'ai l'honneur de vous renvoyer les épreuves que vous avez bien voulu me confier; je regrette que les opérations auxquelles je suis obligé de donner tout mon temps et tous mes soins ne me

Ouvriers, en 91, vos pères ont proclamé l'immortelle déclaration des DROITS DE L'HOMME, et c'est à cette solennelle déclaration que vous devez d'être aujourd'hui des hommes libres et égaux en droit devant la loi. – Honneur à vos pères pour cette grande œuvre ! Mais, prolétaires, il vous reste à vous, hommes de 1843, une œuvre non moins grande à accomplir. – À votre tour, affranchissez les dernières esclaves qui restent encore dans la société française ; proclamez les DROITS DE LA FEMME, et dans les mêmes termes que vos pères ont proclamé les vôtres, dites :

« Nous, prolétaires français, après cinquante-trois ans d'expérience, nous reconnaissons que être dûment éclairés et convaincus que l'oubli et le mépris qu'on a fait des droits naturels de la femme sont les seules causes des malheurs du monde, et nous avons résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, inscrite dans notre charte, ses droits sacrés et inaliénables. Nous voulons que les femmes soient instruites de notre déclaration, afin qu'elles ne se laissent plus opprimer et avilir par l'injustice et la tyrannie de l'homme, et que les hommes respectent dans les femmes, leurs mères, la liberté et l'égalité dont ils jouissent eux-mêmes. »

1°. Le but de la société devant être le bonheur commun de l'homme et de la femme, L'UNION OUVRIÈRE garantit à l'homme et à la femme la jouissance de leurs droits d'ouvriers et d'ouvrières.

2°. Ces droits sont : l'égalité à l'admission dans les PALAIS de L'UNION OUVRIÈRE, soit comme enfants, blessés ou vieillards.

3°. Pour nous, la femme étant l'égale de l'homme, il est bien entendu que les filles recevront, quoique diverse, une instruction aussi rationnelle, aussi solide, aussi étendue en science morale et professionnelle, que celle des garçons.

4°. Quant aux blessés et aux vieillards, le traitement en sera le même pour les femmes que pour les hommes.

Ouvriers, soyez-en sûrs, si vous avez assez d'équité et de justice, pour inscrire dans votre Charte les quelques lignes que je viens de tracer, cette déclaration des droits de la femme passera bientôt dans les mœurs ; des mœurs à la loi, et avant vingt-cinq ans vous verrez inscrit en tête du livre de la loi qui régira la société française : – L'ÉGALITÉ ABSOLUE de l'homme et de la femme.

Alors, mes frères, et seulement alors, l'UNITÉ HUMAINE sera CONSTITUÉE.

Fils de 89, voilà l'œuvre que vos pères vous ont léguée !

Union Ouvrière - pp. 44-71

Jeanne Deroin

En 1908, Adrien Ranvier, fils du maire du 20e arrondissement et membre de la Commune, fait paraître, dans la Revue d'histoire du XIXe siècle, une très émouvante étude intitulée *« Une féministe de 1848, Jeanne Deroin ».* Exilé à Londres, il rencontre, par l'entremise de Louise Michel, Jeanne Deroin qui lui confie des manuscrits sur les événements de 1848. Il relate ses obsèques en avril 1894, auxquels des responsables socialistes anglais et des français exilés assistent, pour rendre hommage à *« une femme des plus remarquables de notre siècle… une femme qui avait voué son existence à une cause unique, sous deux formes différentes : l'émancipation des femmes, l'affranchissement des travailleurs ».*

Jeanne Deroin naît en 1805 ; d'abord ouvrière lingère, elle passe son brevet d'institutrice en autodidacte. Après les journées de 1830 elle entre en contact avec les saint-simoniens et les fouriéristes, et contribue à *La Femme libre,* premier journal féministe, précurseur de *La Fronde* de Marguerite Durant.

> *« Lorsque tous les peuples s'agitent au nom de Liberté, et que le prolétaire réclame son affranchissement, nous, femmes, resterons-nous passives devant ce grand mouvement d'émancipation sociale qui s'opère sous nos yeux ? Notre sort est-il tellement heureux, que nous n'ayons rien aussi à réclamer ? La femme, jusqu'à présent, a été exploitée, tyrannisée. Cette tyrannie, cette exploitation, doivent cesser. Nous naissons libres comme l'homme, et la moitié du genre humain ne peut être, sans injustice, asservie à l'autre. Refusons pour époux tout homme qui n'est pas assez généreux pour consentir à partager son pouvoir ; nous ne voulons plus de cette formule, "Femme, soyez soumise à votre mari !" Nous voulons le mariage selon l'égalité. Plutôt le célibat que l'esclavage ! »*

Elle s'engage dans le journal *La Voix des femmes.* Quand il cesse de paraître, elle fonde avec Eugénie Niboyet et Désirée Gay, militante féministe et socialiste, *La Politique des femmes,* qui deviendra *L'Opinion des femmes,* et s'investit avec elles dans la Société de la voix des femmes, ainsi que dans la Société pour l'émancipation des femmes auprès de Jenny d'Héricourt.

Elle décide de se porter candidate aux élections législatives de 1849 pour dénoncer *« l'inégalité du suffrage universel »,* et adresse un appel au comité électoral démocratique et socialiste dans laquelle elle demande *« d'obtenir de votre justice que je ne sois pas écartée de cette liste au nom d'un privilège de sexe qui est une violation des principes d'égalité et de fraternité ».*

Auparavant, *La Voix des femmes,* le 6 avril 1848, avait proposé que George Sand se porte candidate : *« Sand est puissante et n'effraie personne, c'est elle qu'il faut appeler par le vœu de toutes au vote de tous. »* George Sand refuse et publie une réponse le 8 avril, dans le journal républicain *La Réforme* (doc. 6) .

Elle n'est pas la seule à s'opposer à la candidature d'une femme. Le mouvement socialiste français est alors dominé par les proudhoniens et, naturellement, Jeanne Deroin s'adresse au *« célèbre chef des mutuellistes ».* Mais pour Proudhon, la place des femmes n'est pas à l'assemblée mais au foyer et il les pense incapables de *« produire des idées ».*

Dans *L'Opinion des femmes,* Jeanne Deroin a déjà fait paraître une réponse au dilemme posé par Proudhon, *« la femme ne peut être que ménagère ou courtisane »,* où elle définit la mission de la femme : *« Elle viendra vous aider à rétablir l'ordre dans ce grand ménage mal administré que l'on nomme État, et substituer une juste répartition des produits du travail à la spoliation permanente des durs labeurs des prolétaires. »*

On lira l'article de Proudhon et la réponse remarquable de Jeanne Deroin (doc. 7 et 8).

Elle publie par ailleurs une affiche où elle explique les raisons de sa candidature : *« Je viens me présenter à vos suffrages par dévouement pour la consécration d'un grand principe : l'égalité civile et politique des deux sexes. »* (doc. 9). Cette affiche et tous ses articles furent publiés dans *L'Opinion des femmes.* Ayant été déclarée inconstitutionnelle, bien sûr, sa candidature échoue.

En 1851, elle est emprisonnée pour idées subversives. Après le coup d'État, elle s'exile à Londres, ouvre une école pour les enfants des réfugiés politiques, travaille aux côtés des socialistes et publie un Almanach des femmes. Elle meurt en avril 1894.

Lundi, 10 Avril 1848. Prix du Numéro dans la rue : 10 CENTIMES. 1re Année. — N° 10.

LA VOIX DES FEMMES

JOURNAL QUOTIDIEN, SOCIALISTE ET POLITIQUE, ORGANE DES INTÉRÊTS DE TOUTES.

La Voix des Femmes est la première et seule Tribune sérieuse qui leur soit ouverte. Leurs *intérêts moraux, intellectuels et matériels y* seront franchement soutenus et, dans ce but, nous faisons appel aux sympathies de toutes. Non seulement nous publierons un Journal, mais nous formerons, pour les Femmes, une Bibliothèque d'instruction pratique. Nous ouvrirons des Cours publics, nous constituerons une association et, par l'ensemble de nos efforts, nous viendrons en aide au pays comme aux familles. Les communications utiles au Journal devront être faites à Madame Eugénie NIBOYET, 34, Grand'Rue Verte, tous les jours de midi à deux heures. — **La Voix des Femmes** étant une œuvre socialiste, non une spéculation, on est prié d'affranchir les lettres et paquets adressés à la directrice, ou au Bureau du Journal, RUE NEUVE-TREVISE, 8, afin de ne pas ajouter aux frais d'administration.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à Mme Eugénie NIBOYET, 34, Grand'Rue Verte.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé (*franco*) au directeur, au bureau du journal.

Un an 20 f. Six mois 10 f. Trois mois 6 f.
2 fr. 50 en plus par trimestre pour les dépts, 1 fr. pour l'Etr.
Pour 1 mois, à Paris, 2 francs.

On s'abonne, à Londres, au bureau de l'*Observateur français*, 67, Strand; à Lyon, chez Martin, quai de Retz, 33; à Marseille, chez Michel-Peyron, et dans tous les bureaux des messageries Caillard et Cie. Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois.

Nous devons prévenir les personnes qui nous écrivent, que les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

ÉMISSION D'ACTIONS

Du journal la *Voix des Femmes*.

Le journal la *Voix des Femmes* est devenu l'organe d'une société nombreuse et fraternellement unie, qui a créé des actions de 50 fr., divisées chacunes en dix coupons de 5 fr. Ce mode de placement est facile et permet aux plus petites fortunes de contribuer au capital social d'une publication déjà placée dans l'opinion publique. Non seulement nous aurons des souscripteurs parmi nos sœurs, mais nous en aurons parmi les gens du monde qui, en venant à nous, ont appris à nous estimer. Déjà, hier matin, un homme dévoué depuis vingt ans à la cause des droits de la femme, M. OLINDE RODRIGUE, s'est porté notre souscripteur pour QUATRE ACTIONS DE CINQUANTE fr. chacune. Cet exemple, nous l'espérons, trouvera de nombreux imitateurs; les coupons d'actions nous sont demandés de plusieurs côtés, après demain nous serons en mesure pour en fournir à qui de droit.

Paris, 9 avril.

Les chartistes de Londres font-ils aujourd'hui ce qu'ont fait le 24 février les réformistes de Paris? On le pense, et, disons-le, on le craint, car l'idée de démocratie en Angleterre doit s'associer à l'idée d'anarchie. A Paris, les esprits étaient mûrs pour la grande cause du progrès; en Angleterre, ils fermentent à peine, et si une collision pouvait devenir sérieuse, elle serait terrible, le John Bull n'entend les révolutions qu'avec l'émeute, traînant à sa suite la révolte, le pillage. En Angleterre, on ne se rassemble pas pour conspirer, on proteste : le jour où l'on irait au delà, des flots de sang couleraient dans les rues.

A certaines époques de l'année, le peuple se rue sur les privilégiés, les menace de ses cent mille voix, mais se laisse éblouir et vaincre par la première pièce d'or jetée à ses appetits grossiers. On veut émouvoir les masses de l'autre côté de la Tamise? Si elles ont seulement faim, on en viendra à bout en leur montrant quelques schellings; si elles sont résolues à l'émeute, la Tamise n'aura pas assez d'eau pour laver le sang empreint sur les pavés. En France, le peuple aime ses supérieurs; en Angleterre, le peuple n'aime personne, pas même lui. Ce que nous venons de faire avec la morale, les Anglais le feront avec la religion. Tant que les choses en seront-là, Londres n'aura rien à redouter des émeutiers; mais, si chacun sent bien ses droits, le grand seigneur anglais est à jamais perdu. Le lion pourra bien rompre ses chaînes, il brisera sous ses coups tous ceux qui n'auront pas sa force. Paris et Londres ont des éléments tout à fait contraires; il ne faut pas les comparer, mais il faut craindre le John Bull qui vient des bords de la Tamise. On nous a enlevé nos capitaux, nous en reuverrait-on les revenus? peut-être; le dernier mot de la journée sera pour ce soir.

DROITS DES FEMMES.

HONNEUR AUX JACOBINS DE 1848!

Le règne du préjugé passe avec la monarchie : le bon sens commence à poindre en France, il s'est intronisé hier au club des Jacobins! (1)

Le PRINCIPE de l'émancipation *progressive* des femmes a été proclamé dans ce club, la candidature de l'illustre GEORGE SAND à l'Assemblée nationale a été posée par quelques hommes de cœur, elle a été courageusement défendue, et elle a finalement triomphé des résistances peu éclairées de quelques esprits imbus des doctrines oppressives ou étroites du passé. On a compris que l'on ne pouvait débuter par un acte d'ingratitude dans la République *fraternelle*, on a loyalement reconnu l'influence de la femme sur le progrès de la société, — qui ne peut sortir de la BARBARIE et s'élever à la CIVILISATION qu'en concédant aux femmes les *droits civils* avec la *liberté corporelle*,—on a commencé d'expulser la *loi salique* de nos mœurs politiques et sociales.

Que les vrais républicains-socialistes persévèrent dans cette voie, qu'ils demandent hautement la liberté *légale*, comme le DROIT ABSOLU, pour *tous* et pour *toutes;* qu'ils admettent la représentation proportionnelle et *directe* de TOUS les grands intérêts sociaux, et ils auront fait un peu plus pour le bien de l'humanité que ces griffonneurs de sarcasmes et de bouffonneries à tant la ligne qui ne s'aperçoivent pas que le *bel esprit* tend à nous faire rétrograder en SAUVAGERIE ou en PATRIARCAT NOMADE, parce qu'ils en sont encore à savoir que le progrès social est complétement subordonné au progrès de l'émancipation de la plus belle moitié du genre humain. Encore une fois, honneur aux jacobins *pacifiques*, à ces socialistes au cœur chaud et à l'ame forte qui ont le courage de leur opinion, qui osent jalonner un avenir de JUSTICE et de VÉRITÉ au risque d'affronter un présent ignare ou corrompu, qui entreprennent envers et contre tous l'affranchissement de la FEMME et de l'HUMANITE.

9 avril 1848. H. J.

(1) Le club CENTRAL des Jacobins se tient Musée des Thermes, rue de la Harpe, 63, à Paris.

Nous venions de recevoir l'article de M. H.-J., lorsqu'en parcourant le numéro de *la Réforme* d'aujourd'hui, nous y lisons la lettre suivante :

Monsieur,

Un journal rédigé par des dames a proclamé ma

Feuilleton du Journal la Voix des Femmes.

LES DROITS DE LA FEMME (1).

PREMIERE PARTIE. — HIER.

CHAPITRE V.

Un mari.

Le général ayant tiré de sa poche un paquet de petites lettres ambrées, parfumées, musquées, en tendit une à sa femme en lui disant froidement.

— Connaissez-vous cette écriture?...

Valentine baissa la tête et balbutia :

— Oui, monsieur, je la connais.

— Fort bien!... et celle-ci?

Il y eût un long moment de silence; le général reprit d'une voix concentrée encore, mais vibrante de colère.

— Vous rougissez! Ah! c'est avouer ce que je voulais savoir... et maintenant, madame, très franchement, entre Dieu et vous, dites-moi ce que vous pensez de la femme qui reçoit de pareilles lettres et qui répond les choses que vous avez écrites? Le mot dont je pourrais qualifier la conduite de cette femme est difficile à dire, n'est-ce pas, madame, et ma question est embarrassante, car le délit est flagrant; il y a là matière à procès, à séparation.

— Vous voulez du scandale? — demanda Valentine.

— Oh! Dieu m'en garde! Je ne suis point encore assez fou pour aller faire manger ma fortune à ces bouches inutiles qu'on appelle des avocats et qui se font marchands de paroles, de même que certaines femmes se font marchandes d'amour... D'ailleurs, regardez, madame, mes cheveux sont blancs, et je ne veux pas qu'il soit donné à personne de pouvoir les flétrir, pas plus à vous qu'à tout autre!

— Alors, monsieur, que prétendez-vous?

— Moins que rien... si vous êtes raisonnable.

— Il faut?... demanda la vicomtesse avec inquiétude.

— Vous retirer dans un couvent, répondit le général, laisser tomber les bruits qui s'agitent autour de votre réputation, descendre en vous-même et vous amender, s'il se peut... Du reste, ceci est votre affaire!

Valentine se sentit défaillir, et d'une voix éteinte :

— C'est un exil que vous exigez? — dit-elle.

— C'est une retraite, — répondit le vicomte de Sabran, — moi, je chercherai ce jeune homme, je lui casserai la tête et tout sera dit.

La vicomtesse poussa un cri déchirant, une sueur froide inonda son visage, elle crut déjà voir Maurice, étendu sans vie, et à la douleur de son ame navrée, elle comprit qu'elle l'aimait plus encore qu'elle n'avait pensé d'abord, plus qu'elle n'avait jamais aimé peut-être!...

— Ah! vous aviez raison, monsieur! — murmura-t-elle d'une voix brisée, — il faut tout attendre d'un repentir sincère...

— Convenez, madame! — reprit le général en fronçant les sourcils et en froissant, dans sa main, l'un de ses gants,—que je joue ici un singulier rôle?... Et je gage, tenez, que vous allez me donner des détails et m'expliquer, très ingénuement, comment ces lettres, sans signature, sont tombées entre mes mains!

Valentine releva la tête, elle entrevoyait un rayon d'espoir.

— Eh! bien! parlerez-vous? — ajouta le général.

— Mon Dieu! monsieur, croyez-moi, ne brusquons rien, vous y gagnerez!...

(1) Voir les numéros à partir du 1er avril.

Fac-similé du n° 10 du quotidien la *Voix des femmes,* que nous retranscrivons en partie pages 29 et 30.

● Document 6

George Sand doit-elle être candidate ?

Documents parus dans la *Voix des femmes*
Journal quotidien, socialiste et politique, organe des intérêts de toutes
N° 10, 10 avril 1848

DROITS DES FEMMES
« Honneur aux Jacobins de 1848 ! »

Le règne du préjugé passe avec la monarchie : le bon sens commence à poindre en France, il s'est intronisé hier au club des Jacobins !

Le principe de l'émancipation progressive des femmes a été proclamé dans ce club, la candidature de l'illustre George Sand à l'Assemblée nationale a été posée par quelques hommes de cœur, elle a été courageusement défendue, et elle a finalement triomphé des résistances peu éclairées de quelques esprits imbus des doctrines oppressives ou étroites du passé. On a compris que l'on ne pouvait débuter par un acte d'ingratitude dans la République fraternelle, on a loyalement reconnu l'influence de la femme sur le progrès de la société, – qui ne peut sortir de la BARBARIE et s'élever à la CIVILISATION qu'en concédant aux femmes les droits civils avec la liberté corporelle, – on a commencé d'expulser la loi salique de nos mœurs politiques et sociales.

Que les vrais républicains-socialistes persévèrent dans cette voie, qu'ils demandent hautement la liberté légale, comme DROIT ABSOLU, pour tous et pour toutes ; qu'ils admettent la représentation proportionnelle et directe de TOUS les grands intérêts sociaux, et ils auront fait un peu plus pour le bien de l'humanité que ces griffonneurs de sarcasmes et de bouffonneries à tant la ligne qui ne s'aperçoivent pas que le bel esprit tend à nous faire rétrograder en SAUVAGERIE ou en PATRIARCAT NOMADE, parce qu'ils en sont encore à savoir que le progrès social est complètement subordonné au progrès de l'émancipation de la plus belle moitié du genre humain. Encore une fois, honneur aux jacobins pacifiques, à ces socialistes au cœur chaud et à l'âme forte qui ont le courage de leur opinion, qui osent jalonner un avenir de JUSTICE et de VÉRITÉ au risque d'affronter un présent ignare ou corrompu, qui entreprennent envers et contre tous l'affranchissement de la FEMME et de l'HUMANITÉ.

9 avril 1848 H. J.

Nous venions de recevoir l'article de M. H. J. lorsqu'en parcourant le numéro de *La Réforme* d'aujourd'hui, nous y lisons la lettre suivante :

« Monsieur,

Un journal rédigé par des dames a proclamé ma candidature à l'Assemblée nationale. Si cette plaisanterie ne blessait que mon amour-propre, en m'attribuant une prétention ridicule, je la laisserais passer comme toutes celles dont chacun de nous en ce monde peut devenir l'objet. Mais mon silence pourrait faire croire que j'adhère aux principes dont ce journal voudra se faire l'organe. Je vous prie donc de recevoir et de bien vouloir faire connaître la déclaration suivante :

J'espère bien qu'aucun électeur ne voudra perdre son vote en prenant fantaisie d'écrire mon nom sur son billet.

Je n'ai pas l'honneur de connaître une seule des dames qui forment des clubs et rédigent des journaux.

Les articles qui pourraient être signés de mon nom ou de mes initiales dans ces journaux ne sont pas de moi.

Je demande pardon à ces dames qui, certes, m'ont traité avec beaucoup de bienveillance, de prendre des précautions contre leur zèle.

Je ne prétends pas protester d'avance contre les idées de ces dames, ou toutes autres dames, voudront discuter entre elles ; la liberté d'opinions est égale pour les deux sexes ; mais je ne puis permettre que, sans mon aveu, on me prenne pour l'enseigne d'un cénacle féminin avec lequel je n'ai jamais eu la moindre relation agréable ou fâcheuse.

George Sand

[réponse]

« Peut-être, eût-il été convenable que M^me^ George Sand nous eût adressé directement sa réclamation ; d'abord, parce qu'elle nous intéressait, ensuite parce

qu'il était au moins juste que nous en fussions instruites pour y répondre.

Quoiqu'il en soit, *La Réforme,* qui pouvait ne pas nous parvenir, est tombée heureusement sous nos yeux, et nos yeux se sont arrêtés tout naturellement sur le nom de Mme George Sand.

A sa lettre nous répondrons ceci :

Malgré toute l'admiration que nous portons à Mme George Sand comme écrivain, malgré toute la sympathie que nous lui accordons comme philosophe, nous n'eussions pas pris l'initiative de la porter à la candidature. Nous l'avons écrit et nous le répétons, la CANDIDATURE A ÉTÉ DÉCIDÉE PAR DES HOMMES et dans des clubs où les femmes ne sont pas admises. Nous avons applaudi à cette décision, nous l'avons recommandée chaudement, mais nous n'avons rien fait de plus. – Notre article d'hier intitulé « George Sand et Legouvé » en est la meilleure et la plus irrécusable preuve.

Nous avons toutes l'honneur de connaître Mme George Sand ; les unes, particulièrement ; les autres, de nom. Nous avons fondé un journal et ouvert des clubs… si c'est une faute, Mme George Sand l'a commise avant nous, si elle ne l'avait pas commise eût-elle écrit dans le *Figaro* et fut-elle devenue George Sand ?

Si Mme George Sand n'eût pas trouvé notre cause socialiste trop indigne d'elle et eût bien voulu nous donner quelques unes de ses larges et nobles pensées, rehaussées encore et surtout de l'éclat de son style ardent et magnifique, nous eussions imprimé son nom avec enthousiasme ; mais nous l'eussions fait au grand jour, avec son autorisation, pas autrement. Quand aux initiales, G. S., elles appartiennent à Mme Gabrielle Soumet – auteur du *Gladiateur,* de *Jane Grey* et de plusieurs ouvrages remarquables – dont les succès ont été assez grands, dont le nom est assez beau, assez populaire, pour qu'elle puisse tenir à ne pas se débaptiser.

Et maintenant nous dirons à Mme George Sand, en terminant : Oui, vous avez un immense talent, un admirable génie ; oui, votre nom est célèbre entre les plus célèbres ; oui, votre voix est puissante et sympathique entre toutes… Non, nous n'avons pas voulu vous prendre pour drapeau ; non, nous n'avons pas voulu abriter notre cause sous votre gloire, car notre cause est assez bonne, assez juste pour marcher tête haute et se défendre elle-même, car aujourd'hui on suit les idées, non les hommes ; les principes, non l'individu.

La république n'a pas aboli les privilèges du talent, mais elle les a limités, en leur imposant des devoirs (…).

Non, ce n'est pas dans un intérêt personnel que les femmes réclament leur part légitime dans la vie sociale ; celles qui se dévouent à cette noble tâche savent bien que le seul moyen de sauver leurs sœurs de toutes les misères morales et matérielles est de revendiquer leurs droits de citoyennes. Celles qui ont un cœur généreux et un esprit élevé, sentent la nécessité de protester contre une exclusion opposée aux principes sacrés de notre glorieuse révolution ; pour celles-là c'est plus qu'un droit, c'est un devoir.

Jeanne Deroin

● Document 7

Article de Proudhon dénonçant la candidature de Jeanne Deroin

Paru dans le quotidien *Le Peupe,* 12 avril 1849

« Un fait très grave et sur lequel il nous est impossible de garder le silence, s'est passé à un récent banquet socialiste. Une femme a sérieusement posé sa candidature à l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons laisser passer, sans protester énergiquement, au nom de la morale publique et de la justice elle-même, de semblables prétentions et de pareils principes. Il importe que le socialisme n'en accepte pas la solidarité. L'Égalité politique des deux sexes, c'est-à-dire l'assimilation de la femme à l'homme dans les fonctions publiques est un des sophismes que repousse non point seulement la logique mais encore la conscience humaine et la nature des choses. »

● Document 8

Réponse de Jeanne Deroin à Proudhon

« Citoyen Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer ma réponse à l'étrange protestation contenue dans le journal *Le Peuple,* au sujet de ma candidature. En posant ma candidature à l'Assemblée législative j'accomplis un devoir : c'est au nom de la morale publique et au nom de la justice que je demande que le dogme de l'égalité ne soit pas un mensonge.

C'est parce que la femme est l'égale de l'homme, et qu'elle ne lui est pas semblable, qu'elle doit prendre part à l'œuvre de la réforme sociale, et y faire entrer les éléments nécessaires qui manquent à l'homme pour que l'œuvre soit complète.

La liberté pour la femme comme pour l'homme, c'est le droit d'exercer et de développer librement ses facultés. La vie est triple dans son unité : la vie individuelle, la vie de famille, la vie sociale : c'est la vie complète. Refuser à la femme de vivre de la vie sociale, c'est un crime de lèse-humanité. Donc, c'est au nom du socialisme qui est désormais la religion de l'humanité que je viens faire appel à tous les démocrates-socialistes, et les adjurer d'accepter, au moins sous la réserve de la question d'opportunité, la solidarité d'un fait, qui est une saine et légitime protestation contre les erreurs de la vieille société et contre la violation manifeste de nos principes sacrés de liberté, d'égalité et de fraternité.

C'est au nom de ces principes, qui sont la base du socialisme, que je les adjure, s'ils ne jugent pas opportun de protester par leurs votes, de déclarer hautement qu'ils ne reculent pas devant un privilège de sexe, mais devant la gravité de circonstances qui exigent des capacités spéciales et des qualités éminentes pour être appelé à l'honneur de défendre notre sainte cause.

Quant à moi, je déclare devant Dieu et au nom de l'humanité, qu'il n'est jamais trop tôt pour s'arrêter dans une fausse voie, réparer une erreur et proclamer une grande vérité. »

● Document 9

Lettre de Jeanne Deroin « Aux électeurs … »

« Aux Électeurs du département de la Seine

Citoyens,

Je viens me présenter à vos suffrages, par dévouement pour la consécration d'un grand principe : l'égalité civile et politique des deux sexes. C'est au nom de la justice que je viens faire appel au peuple souverain contre la négation de grands principes qui sont la base de notre avenir social. Si, usant de votre droit vous appelez la femme à prendre part aux travaux de l'Assemblée législative, vous consacrerez dans toute leur intégrité nos dogmes républicains : Liberté, Égalité, Fraternité pour toutes et pour tous. Une Assemblée législative entièrement composée d'hommes est aussi incompétente pour faire les lois qui régissent une société d'hommes et de femmes, que le serait une assemblée entièrement composée de privilégiés pour discuter des intérêts des travailleurs, ou une assemblée de capitalistes pour soutenir l'honneur du pays. »

Jeanne Deroin, candidate

Hubertine Auclert

Elle naît le 10 avril 1848, arrive à Paris en 1870 et rejoint l'Association pour le droit des femmes, dirigée par Maria Deraisme et Léon Richer et soutenue par Victor Hugo (doc. 10). Léon Richer, journaliste républicain, franc-maçon, et Maria Deraisme luttent essentiellement pour faire modifier le Code Napoléon, et revendiquent d'abord l'égalité des droits, adoptant une position ambiguë sur le droit de vote, alors qu'Hubertine Auclert le considère comme un préalable à l'émancipation des femmes.

Au printemps 1877, elle lance un « Appel aux femmes de France ».

En 1878 se tient à Paris le Congrès international sur les droits des femmes. Il ne soutient pas le droit de vote des femmes et considère la famille comme la base de la société et l'homme comme le chef de famille. Il y est défendu de parler des droits politiques des femmes. Déléguée par l'Association pour le droit des femmes, Hubertine Auclert est interdite de parole. Elle publie alors le discours interdit sous le titre *Le Droit politique des femmes, question interdite au Congrès des femmes de 1878.*

Grâce à ses relations avec la rédaction du journal *Le Prolétaire,* elle est invitée au congrès ouvrier socialiste de Marseille.

Le Congrès de Marseille de 1879

Il est préparé par un manifeste diffusé à vingt mille exemplaires, de nombreux hebdomadaires ouvriers alimentent les discussions. Le Programme des socialistes révolutionnaires français, rédigé en prison par Jules Guesde, est contresigné par des centaines de militants.

La « Grande Assemblée » s'ouvre le 20 octobre en présence de 1 800 personnes et dure onze jours. Le débat porte sur la question de la propriété, du salariat et de l'émancipation du prolétariat.

La journée du 30 octobre est consacrée à « la question sociale » et à la proposition de déclaration qui affirme que *« la solution de la question sociale réside dans (…) l'appropriation collective de tous les instruments et forces de production ».*

Hubertine Auclert est sollicitée pour ouvrir le débat et invitée à présider la séance « La femme ». Elle estime qu'émancipation des femmes et émancipation du prolétariat doivent aller de pair. Dans le discours qu'elle prononce (doc. 11) et qui sera largement applaudi par les délégués, elle en appelle aux collectivistes.

D'autres femmes ouvrières déléguées défendirent les mêmes revendications, notamment la citoyenne Grave, déléguée de la chambre syndicale des ouvrières de Marseille.

Un délégué, suivi par de nombreux autres, pose clairement la question : *« La vérité est que l'émancipation de la femme ouvrière, comme de l'homme ouvrier ne se fera que par une transformation complète de la société actuelle. »* Un autre ajoute : *« Nous donnons à la femme l'égalité civile, en tenant compte des fonctions économiques et scientifiques. Elle aura ses droits politiques après expérimentation de ses droits civils. »*

● Document 10

Lettre de Victor Hugo à Léon Richer

8 juin 1872

Monsieur,

Je m'associe du fond du cœur à votre utile manifestation. Depuis quarante ans, je plaide la grande cause sociale à laquelle vous vous dévouez noblement.

Il est douloureux de le dire : dans la civilisation actuelle, il y a une esclave. La loi a des euphémismes : ce que j'appelle une esclave, elle l'appelle une mineure ; cette mineure selon la loi, cette esclave selon la réalité, c'est la femme. L'homme a chargé inégalement les deux plateaux du Code, dont l'équilibre importe à la conscience humaine ; l'homme a fait verser tous les droits de son côté et tous les devoirs du côté de la femme. De là un trouble profond. De là, la servitude de la femme. Dans notre législation telle qu'elle est, la femme ne possède pas, elle n'este pas en justice, elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent : il faut qu'il cesse.

Je sais que les philosophes vont vite et que les gouvernements vont lentement ; cela tient à ce que les philosophes sont dans l'absolu, et les gouvernements dans le relatif ; cependant il faut que les gouvernants finissent par rejoindre les philosophes.

Quand cette jonction est faite à temps, le progrès est obtenu et les révolutions sont évitées. Si la jonction tarde, il y a péril.

Sur beaucoup de questions à cette heure, les gouvernants sont en retard. Voyez les hésitations de l'Assemblée à propos de la peine de mort. En attendant, l'échafaud sévit.

Dans la question de l'éducation, comme dans la question de la répression, dans la question de l'irrévocable qu'il faut ôter au mariage et de l'irréparable qu'il faut ôter à la pénalité, dans la question de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, dans la question de la femme, dans la question de l'enfant, il est temps que les gouvernants avisent. Il est urgent que les législateurs prennent conseil des penseurs, que les hommes d'État, trop souvent superficiels, tiennent compte du profond travail des écrivains, que ceux qui font les lois obéissent à ceux qui font les mœurs. La paix sociale est à ce prix.

Nous philosophes, nous contemplateurs de l'idéal social, ne nous lassons pas. Continuons notre œuvre. Étudions sous toutes ses faces, et avec une volonté croissante, ce pathétique problème de la femme dont la solution résoudrait presque la question sociale toute entière.

Apportons dans l'étude ce problème plus même que la justice ; apportons-y la vénération ; apportons-y la compassion.

Quoi ! il y a un être, un être sacré, qui nous a formés de sa chair, vivifiés de son sang, nourris de son lait, remplis de son cœur, illuminés de son âme, et cet être souffre, et cet être saigne, pleure, languit, tremble. Ah ! Dévouons-nous, servons-le, défendons-le, secourons-le, protégeons-le ! Baisons les pieds de notre mère !

Avant peu, n'en doutons pas, justice sera rendue et justice sera faite. L'homme à lui seul n'est pas l'homme : l'homme, plus la femme, plus l'enfant, cette créature une et triple constitue la vraie unité humaine. Toute l'organisation humaine doit découler de là. Assurer le droit de l'homme sous cette triple forme, tel doit être le but de cette providence d'en bas que nous appelons la loi.

Redoublons de persévérance et d'efforts. On en viendra, espérons-le, à comprendre qu'une société est mal faite quand l'enfant est laissé sans lumière, quand la femme est maintenue sans initiative, quand la servitude se déguise sous le nom de tutelle, quand la charge est d'autant plus lourde que l'épaule est plus faible : et l'on reconnaîtra que, même au point de vue de notre égoïsme, il est difficile de composer le bonheur de l'homme avec la souffrance de la femme.

● Document 11

Discours de Hubertine Auclert au Congrès ouvrier socialiste de Marseille

22 octobre 1879 (extraits)

Citoyens, Citoyennes,

Je viens représenter à ce Congrès deux Sociétés de Paris : le Droit des Femmes, groupe auquel j'appartiens, et qui revendique les droits sociaux et politiques des femmes ; les Travailleuses, association de vente et de production.

Je viens, toute pénétrée d'estime pour cette grande assemblée, le premier des corps librement élus en France depuis tant de siècles, qui permette à une femme, non parce qu'elle est ouvrière, mais parce qu'elle est femme, – c'est-à-dire exploitée – esclave déléguée de neuf millions d'esclaves, de faire entendre les réclamations de la moitié déshéritée du genre humain. Écouter nos plaintes, c'est commencer à vouloir être juste. Admettre les femmes au milieu de vous, au même titre que les prolétaires, c'est faire avec elles un pacte d'alliance défensif et offensif contre nos communs oppresseurs.

Je ne ferai ni l'historique ni le procès de notre subordination dans les temps anciens. Comme vous, nous avons été victimes des abus de la force. Dans notre société moderne, comme vous, nous subissons encore la force tyrannique de ceux qui détiennent le pouvoir, à laquelle s'ajoute pour nous la force tyrannique de ceux qui détiennent les droits.

Et tout cela s'abrite sous le couvert de la République ! République dont le nom désigne une époque où tout ce qui était exclusivement l'apanage des détenteurs de la force et des usurpateurs de la richesse doit cesser de leur appartenir pour être à tous.

Ah ! nous vivons sous une façon de République qui prouve que les mots les plus sublimes deviennent de vains titres qui s'étalent aux regards, quand dans les sociétés les principes qu'ils représentent ne sont pas intégralement appliqués. Une République qui maintiendra les femmes dans une condition d'infériorité ne pourra pas faire les hommes égaux. Avant que vous, hommes, vous conquerriez le droit de vous élever jusqu'à vos maîtres, il vous est imposé le devoir d'élever vos esclaves, les femmes, jusqu'à vous.

Beaucoup n'ont jamais réfléchi à cela. Aussi bien, si dans cette imposante assemblée, je posais cette question : Êtes-vous partisans de l'égalité humaine ? Tous me répondraient : Oui, car ils entendent en grande majorité, par égalité humaine, l'égalité des hommes entre eux. Mais si je changeais de thème, si pressant les deux termes – homme et femme – sous lesquels l'humanité se manifeste, je vous disais : Êtes-vous partisans de l'égalité de l'homme et de la femme ? Beaucoup me répondraient : Non. Alors que parlez-vous d'égalité, vous qui étant vous-mêmes sous le joug, voulez garder des êtres au-dessous de vous. Que vous plaignez-vous des classes dirigeantes, puisque vous faites, vous dirigés, la même œuvre à l'égard des femmes que les classes dirigeantes ? Je vous remercie d'avoir accepté et mis à votre ordre du jour cette question : de l'égalité complète de la femme et de l'homme. C'est en provoquer la discussion dans toute la France, et en préparer l'expérimentation, car jusqu'ici on s'est contenté de nier sans vouloir approfondir la chose (…).

Ou les femmes sont les égales des ouvriers et des bourgeois, ou les bourgeois, comme ils l'affirment, sont les supérieurs des ouvriers et des femmes.

Sachez-le, citoyens, ce n'est que sur l'égalité de tous les êtres que vous pouvez vous appuyer pour être fondés à réclamer votre avènement à la liberté. Si vous n'asseyez pas vos revendications sur la justice et le droit naturel, si vous, prolétaires, vous voulez aussi conserver des privilèges, les privilèges de sexe, je vous le demande, quelle autorité avez-vous pour protester contre les privilèges des classes ? Que pouvez-vous reprocher aux gouvernants qui vous dominent, qui vous exploitent, si vous êtes partisans de laisser subsister dans l'espèce humaine des catégories de supérieurs et d'inférieurs (…) ?

Il y a trop longtemps qu'on fait espérer aux femmes une condition sociale égale à celle de l'homme. Quand en 1789 Olympe de Gouges présenta aux États-Généraux, au nom des femmes, son cahier de doléances et de réclamations, il lui fut répondu qu'il était inutile d'examiner la condition de la femme, attendu qu'un changement complet devant se faire dans la société, les femmes seraient affranchies comme l'homme.

La Révolution éclate : on proclame les droits de l'homme ; les femmes restent serves. Ces femmes qui avaient travaillé à la Révolution croyaient naïvement avoir conquis leur part de liberté. Quand elles se

virent tenues à l'écart de tout, elles réclamèrent. Alors, elles furent ridiculisées, bafouées, insultées et, plus tard, quand elles allèrent revendiquer leurs droits auprès du Conseil de la commune, chassées ignominieusement par Chaumette. Ces femmes indignées protestèrent, elles eurent un club, où elles s'occupaient en même temps que de leurs droits particuliers, des intérêts communs à tous.

La Convention, la grande Convention, ferma leur club et vota la défense aux femmes de s'assembler pour s'occuper des affaires publiques (…).

À ceux qui disent qu'il est inutile de faire une question des femmes, que, dans l'avenir tous les êtres seront égaux, je réponds : il y a une question des femmes, parce qu'il y a une situation toute particulière faite aux femmes ; parce que les femmes ne peuvent se contenter de vaines promesses trop souvent démenties par les postulants du pouvoir, qui, aux heures de franchise, s'oublient jusqu'à dire : Quand nous serons arrivés, nous verrons la place qu'on pourra donner à la femme, sans nuire à l'espèce ni gêner l'homme.

Nous, femmes, nous ne nous occuperons pas d'aider le despotisme à changer de mains, ce que nous voulons, ce n'est pas déplacer, c'est tuer le privilège (…).

Nous proclamons comme vous, citoyens, le principe de l'égalité humaine, nous entendons par là non seulement l'égalité de tous les hommes entre eux, mais encore l'égalité des hommes et des femmes. Nous voulons pour elles comme pour vous, l'instruction intégrale, les mêmes facilités de développement physique, moral, intellectuel, professionnel. Nous voulons pour les femmes, comme pour les hommes, liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté d'action.

Nous réclamons pour les femmes, comme pour les hommes, l'indépendance économique, la production facile pour tous et la garantie pour chacun du produit intégral de son travail, quel que soit ce travail.

Nous voulons pour les femmes, comme pour les hommes, voix délibérative dans la commune, dans l'État, ou dans le groupe ; parce que les femmes comme les hommes, sont intéressées aux lois et règlements qui se font ; parce que les femmes, payant les impôts, ont autant de droits que les hommes d'exiger une bonne répartition de ces impôts ; parce que dans une vraie République, il n'y a plus de privilégiés, il n'y a que des intéressés qui, se soumettant aux mêmes devoirs, doivent posséder les mêmes droits.

Il y va de votre intérêt, électeurs, de ne plus vous contenter de cette hypocrisie prudhommesque, clichée sur tous les programmes des candidats à la députation, aux conseils généraux et municipaux : – « Guerre au cléricalisme ! » Exigez des réformes sociales et parmi elles, une des premières : La reconnaissance de notre égalité sociale et politique. Il faut qu'à l'instar des héritiers de la Révolution, qui montraient les tables des droits de l'homme aux libérâtres de l'époque ; leur demandant : signeriez-vous cela ? Il faut que vous, prolétaires, vous présentiez la table des droits de la femme aux candidats. Ce sera un criterium pour reconnaître à l'avance, les opportunistes, les traîtres du lendemain (…).

Bibliothèque nationale de France

● 3

L'émancipation des femmes et le combat pour le droit de vote en Angleterre et aux États-Unis

« Qui a décidé que l'homme serait seul juge
si la femme partage avec lui le don de la raison »
Mary Wollstonecraft

Dans son livre *Promenades dans Londres* (1), Flora Tristan (cf. chapitre 2) exprime son admiration pour une féministe du XVIII[e] siècle : *« Une voix de femme se fit entendre en Angleterre il y a un demi-siècle, voix qui prit, dans cette vérité dont Dieu a mis l'empreinte dans notre âme, une puissance irrésistible et une éclatante énergie, voix qui n'a pas craint d'attaquer un à un tous les préjugés et d'en démontrer le mensonge et l'iniquité. Mary Wollstonecraft a intitulé son livre :* Défense des droits de la femme (A vindication of the rights of Woman) (doc. 12). »

Flora Tristan a raison de rendre hommage à Mary Wollstonecraft qui, par ses écrits comme par sa vie, a combattu pour les droits des femmes.

Dans la société anglaise de la fin du XVIII[e] siècle, elle s'élève avec courage contre la situation faite aux femmes et ce, précise-t-elle, du point de vue de la raison.

> *« Je ne voudrais pas amener mes lecteurs à penser que, parce que je suis une femme, j'ai l'intention d'aborder violemment le débat sur la qualité ou l'infériorité du sexe féminin ; mais, comme le sujet se présente et que je ne peux le passer sous silence sans risquer de voir l'essentiel de mon raisonnement mal interprété, je m'arrêterais un moment pour donner en quelques mots mon opinion. Dans le domaine physique ; on remarque que la femme est en général moins forte que l'homme. C'est la loi de la nature et elle ne semble pas devoir être abrogée ou suspendue en faveur de la femme (…). Mais non contents de cette prééminence naturelle, les hommes s'efforcent de nous abaisser encore davantage à seule fin de faire de nous pendant un moment des objets séduisants ; et les femmes, intoxiquées par l'adoration que, sous l'empire de leurs sens, leur vouent les hommes, ne cherchent pas à faire naître dans leur cœur un intérêt durable ni à devenir leurs amies lorsqu'ils se plaisent à être à côté d'elles »* (*Défense des droits de la femme,* p. 46).

C'est au nom de la raison et de l'humanité que les femmes, par la voix de Mary Wollstonecraft, revendiquent l'égalité en droit.

> *« Les femmes, je l'accorde, peuvent avoir des devoirs différents à remplir ; mais ce sont des devoirs humains et les principes qui devraient régir l'accomplissement de ces devoirs sont, je persiste à le croire, nécessairement les mêmes. Pour devenir respectables, il faut que les femmes exercent leur intelligence ; il n'y a pas d'autre fondement à l'indépendance de caractère. »*

Il ne s'agit pas seulement du sort des femmes. La situation d'infériorité faite aux femmes empêche toute la société de devenir HUMAINE.

Cette critique, au nom de la raison, débouche, naturellement pourrait-on dire, sur la critique sociale : *« Dans les couches supérieures de la société, il est très rare de rencontrer un homme de qualité supérieure ou même de connaissances moyennes. La raison m'en semble évidente : la situation dans laquelle ces hommes se sont trouvés à leur naissance n'était pas naturelle. Le caractère humain a toujours été forgé par les activités que poursuit l'individu ou par la classe à laquelle il appartient »* (p. 115).

Mais, pour les raisons historiques que l'on comprend, cette évolution intellectuelle remarquable, qui l'a d'ailleurs amenée à être une propagandiste déterminée de la Révolution française, ne pouvait la conduire plus loin que la critique philosophique, dont elle se réclame, d'ailleurs.

Pour remédier à cette situation, dramatique tant pour les femmes que pour toute la société, les solu-

(1) En 1840.

tions proposées par Mary sont idéologiques et constituent le programme d'une république idéale : *« Mais qu'ont donc à faire les femmes dans la société, me demandera-t-on, sinon flâner avec grâce et aisance ? Sûrement vous ne les condamneriez pas toutes à élever des imbéciles et à papoter ! Non. Les femmes pourraient sûrement apprendre à soigner et devenir médecin ou infirmières (…). Elles pourraient également s'adonner à différentes occupations si on les éduquait de façon plus méthodique, ce qui permettrait de préserver de nombreuses femmes de la prostitution légale et de la prostitution ordinaire. Alors les femmes ne se marieraient plus pour être entretenues comme les hommes qui acceptent des places dans un gouvernement et négligent les devoirs que cela implique »* (p. 229).

Tout Mary Wollstonecraft est dans l'émotion intense qui sous-tend ses raisonnements. C'est une femme qui vit dans son existence l'infériorité imposée à son sexe.

Et cette exigence débouche, naturellement en quelque sorte, sur l'exigence de la participation aux affaires de la cité. *« On dénie aux femmes tout privilège politique et, en tant qu'épouses, elles n'ont pas droit à une existence civique, sauf dans les procès criminels. Naturellement, elles ne s'intéressent pas à la vie de toute la communauté mais de petits groupes. Pourtant le devoir individuel de tout membre de la société ne peut être accompli que très imparfaitement quand il n'est pas relié au bien général »* (p. 268).

Rappelons que Mary Wollstonecraft écrit ce plaidoyer au moment même où Olympe de Gouges rédige la *« Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ».* La comparaison est frappante. *« Défense des droits de la femme »,* écrit Mary Wollstonecraft qui s'insurge contre les préjugés opposés à l'aspiration d'indépendance des femmes.

Les chapitres II et III sont consacrés à la *« Discussion des idées reçues sur les caractères propres à chaque sexe ».* Tout l'ouvrage oppose les aspirations des femmes, « êtres de raison », aux idées reçues, quelle que soit l'origine de ces idées (littéraire, religieuse).

Olympe de Gouges, elle, écrit une *« Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »* dont les articles transposent, un par un, les articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

C'est qu'au moment même où Mary écrit à Londres, les femmes, à Paris, sont actrices de la Révolution (cf. chapitre 1) et leur participation démontre, dans les faits, leur droit à la citoyenneté que la Révolution leur refuse dans les textes.

La situation est, bien évidemment, différente en Angleterre où les femmes devront attendre le développement du chartisme pour être traitées, dans les unions, à l'égal des hommes.

Le livre de Mary Wollstonecraft fut imprimé aux États-Unis. Il va inspirer une liste impressionnante de femmes qui, en Angleterre comme en Amérique, ont fait du combat pour « la citoyenneté » (le droit de vote) la question centrale du « féminisme ».

Dès les années 1830, les femmes américaines qui se distinguent dans le combat pour l'égalité des droits des femmes étaient, quasiment toutes, engagées dans le combat contre l'esclavagisme. Comme le remarque Howard Zinn dans sa superbe *Histoire populaire des États-Unis, « les femmes se sont énormément investies dans les ligues anti-esclavagistes partout à travers le pays, réunissant des milliers de pétitions adressées au Congrès »* (p. 145).

C'est en particulier le cas des sœurs Sarah et Angelina Grimke. Le 26 octobre 1837, elles adressent une lettre à leur « dear sister », la reine Victoria, pour la fin de l'esclavage dans les colonies britanniques.

Voici comment elles se présentent : *« Nous sommes nées à Charleston en Caroline du Sud, dans l'un des États à esclaves de l'Union américaine, et nous avons été élevées au sein du système de l'esclavage (…). Nous avons choisi l'exil, loin du foyer de nos pères, tant la vue de cette misère, dans notre impuissance à la soulager, nous était insupportable. Ces dernières années, nous avons salué l'essor de sociétés anti-esclavagistes : l'aube de l'espoir s'est levée et le jour s'est approché où les captifs affligés de notre pays connaîtront la libération. Mues par cet espoir, nous avons passé l'année dernière à sillonner villes et villages, tenant des assemblées publiques avec nos frères et sœurs pour plaider la cause de l'humanité outragée. »*

Si Mary Wollstonecraft invoque la Raison à l'appui de son exigence d'égalité des droits, les sœurs Grimke invoquent, elles, la Bible : *« L'Amérique fait profession d'être une nation chrétienne, alors qu'à travers tout le pays, ses pasteurs et son Église, à quelques honorables exceptions près, soutiennent le temple sanglant du Moloch de l'esclavage. Nous avons la conviction que, si nous ne nous repentons pas, cette nation tombera en ruines. On entend déjà au loin le grondement de tonnerre exterminateur de la justice rétributive divine. »*

Et ce refus de l'esclavage, ce combat qui les oppose aux bien-pensants qui tolèrent l'esclavage, les amène à s'engager dans l'action pour l'égalité des droits des femmes.

Dans leur *Appel aux femmes des États qu'on dit libres,* elles se proclament *« les esclaves blanches du Nord »* car, *« comme nos frères enchaînés dans le Sud, nous devons serrer les lèvres en silence et dans le désespoir ».*

Sur cette question, c'est aussi la Bible qui les inspire. Enfin, une Bible particulière ! Pour les sœurs Grimke : *« L'homme n'est jamais le seigneur de la femme, car Dieu s'est réservé un tel titre, et l'humain de l'humain reste libre. »*

Et Sarah écrit : *« Je ne demande aucune faveur particulière pour mon sexe. Je n'abandonnerai pas notre revendication d'égalité. Tout ce que je demande à nos frères, c'est qu'ils lèvent le pied de dessus nos têtes et qu'ils nous permettent de nous tenir debout sur la terre que Dieu nous a, à nous aussi, confiée. Il est parfaitement clair, à mes yeux, que tout ce qu'un*

homme a moralement le droit de faire, la femme y est également autorisée » (cité par Zinn, p. 143).

Référence à la Bible ou pas, il faut imaginer ces femmes allant de ville en ville pour prêcher l'égalité en droits des Noirs et des femmes. On comprend que les pasteurs aient perdu leur calme.

Les pasteurs du Massachusetts alertent leurs fidèles : *« Si la femme se met à prendre la parole dans le cadre de la réforme publique, les pasteurs du Massachusetts déclinent toute responsabilité du fait qu'elle renonce à ce qui constitue la nature même de son caractère. Ils n'estiment plus devoir assumer sa protection. C'est comme si la vigne voulait pousser en méprisant l'arbre qui lui sert de tuteur : non seulement elle cessera de porter du fruit mais elle va tomber, honteuse et sans honneur, dans la poussière. »*

Combat pour les femmes et combat contre l'esclavage se conjuguent très étroitement. Howard Zinn rapporte : *« En 1840, une convention mondiale contre l'esclavage se réunit à Londres. Après un débat houleux, il fut décidé d'en exclure les femmes, qui furent néanmoins autorisées à suivre les réunions, dissimulées derrière un rideau. Les femmes investirent silencieusement la galerie en signe de protestation et William Lloyd Garrison, un abolitionniste qui combattait également pour les droits des femmes, vint prendre place à leurs côtés »* (p. 145). C'est dans les mêmes années qu'Elizabeth Cady Stanton (cf. notice biographique), qui avait participé à la convention contre l'esclavage, commença à œuvrer à la I^re^ Convention pour les droits de la femme.

Cette I^re^ Convention se réunit, les 19 et 20 juillet 1848, à Seneca Falls (État de New York). Elle réunit près de deux cents personnes.

Le 20 juillet est adoptée la *Déclaration de sentiments* (doc. 13) et plusieurs résolutions dont les formules sont particulièrement frappantes : *« Nous décidons que toutes les lois qui empêchent la femme d'occuper dans la société la position que lui dicte sa conscience ou qui la placent dans une situation inférieure à celle de l'homme sont contraires au grand précepte de la nature et n'ont donc ni force ni autorité. »* Et, évidemment : *« Nous décidons qu'il est du devoir des femmes de ce pays d'obtenir le droit sacré de voter. »*

Avec la méthode qui avait été celle d'Olympe de Gouges en 1791, lorsqu'elle avait repris, pour sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne,* les articles de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, Elizabeth Stanton reprend, pour sa *Déclaration de sentiments,* les termes de la Déclaration d'indépendance de 1776. Ce ne peut être le fruit du hasard. L'une comme l'autre exigent que la démocratie se traduise par l'égalité des droits pour les femmes.

Avant de clore ce chapitre, il est indispensable de saluer, tout particulièrement, la mémoire de Sojourner Truth, esclave noire et combattante pour l'égalité.

En 1853, au cours de la IV^e^ Convention nationale pour les droits des femmes, elle se leva pour s'adresser à une salle qui ne lui était pas du tout acquise : *« Je sais que cela semble un peu scandaleux de voir une femme de couleur se lever et vous parler de trucs au sujet des droits des femmes. Nous avons toutes été traînées plus bas que terre depuis si longtemps que personne ne pensait que nous nous relèverions un jour. Mais nous nous relèverons et aujourd'hui, je suis là. Nous obtiendrons nos droits. Essayez seulement de nous en empêcher »* (Zinn, p. 214).

En 1869, en pleine Reconstruction (2), le Congrès américain vote le 15^e^ amendement, qui dit : *« Le droit de vote des citoyens des États-Unis ne sera dénié ou limité par les États-Unis, ou par aucun État, pour des raisons de race, couleur, ou de condition antérieure de servitude. »*

Nombreuses furent les militantes qui firent remarquer que, contrairement à leur espoir, les femmes étaient exclues de cette avancée de la démocratie. Un seul État répondit à leur attente : le Wyoming, qui accorda, en 1869, le droit de vote aux femmes.

Il faut évidemment préciser que le 15^e^ amendement, permettant aux Noirs de voter, fut vite neutralisé dans de nombreux États par les dispositions restrictives prises à partir des années soixante-dix, dispositions qui excluent les citoyens (blancs ou noirs) analphabètes ainsi que ceux qui ne possèdent pas de propriété. Ces dispositions mettent fin à la période ainsi décrite par Thomas Miller, élu de Caroline du Sud : *« Nous fûmes huit ans au pouvoir. Nous avons construit des écoles, créé des institutions de bienfaisance, édifié et entretenu le système pénitentiaire, financé l'instruction des sourds-muets, reconstruit les bacs. En résumé, nous avons reconstruit l'État et l'avons placé sur la voie de la prospérité »* (3).

Comme ces dispositions restrictives ne suffisaient pas, les cercles capitalistes dirigeants, terrorisés par l'action commune des pauvres Blancs du Sud et des Noirs, organisèrent la terreur raciste, mirent sur pied le Ku Klux Klan et montèrent des groupes paramilitaires pour réaliser ces exactions.

C'est par leur mobilisation ininterrompue, dans les années 1960, que les électeurs noirs purent, enfin, presque cent ans après le vote du 15^e^ amendement, s'inscrire et voter, comme il avait fallu cinquante ans pour que, en 1919, le Congrès américain suivît le Wyoming et votât le 19^e^ amendement, qui stipule que *« le droit de vote des citoyens des États-Unis ne pourra être dénié ou restreint pour cause de sexe par les États-Unis ni l'un quelconque des États ».*

(2) On appelle « Reconstruction » la période de 1863 à 1877 où, à la suite de la victoire des États du Nord (1865), les Blancs du Sud s'unirent avec les Noirs pour envoyer des députés noirs dans les États ainsi qu'au Congrès. La classe dominante interrompit le plus vite qu'elle le put cette situation en suscitant et encourageant les groupes racistes, les heurts racistes, les crimes racistes.

(3) Cité par Ta-Nehisi Coates dans l'introduction de son livre *Huit ans au pouvoir. Une tragédie américaine.*

● Document 12

Mary Wollstonecraft

Défense des droits de la femme

1792 (extraits)

Chapitre 6

Effet produit sur le caractère par les premières associations d'idées

Est-il surprenant que les femmes apparaissent partout comme un défaut de la nature, quand on les a élevées suivant les principes débilitants recommandés par les écrivains que j'ai critiqués et qu'elles n'ont aucune chance de récupérer le terrain perdu en sortant de leur état de subordination ? Est-il surprenant, si nous considérons quel effet déterminant ont sur le caractère les premières associations d'idées, qu'elles négligent leur intelligence et tournent toute leur attention sur leur personne ?

Les considérations qui suivent feront apparaître de façon évidente les grands avantages qu'on retire naturellement de l'accumulation des connaissances. L'association d'idées est chez nous habituelle ou spontanée et dans ce deuxième cas, elle semble dépendre plus de la température initiale de l'esprit que de la volonté. Une fois les idées et les faits enregistrés, ils restent à notre disposition jusqu'à ce que quelque circonstance fortuite fasse venir à l'esprit dans toute sa clarté l'information reçue à des périodes très différentes de notre vie. De nombreux souvenirs sont comme des éclairs : une idée s'assimile à une autre et l'explique avec une rapidité étonnante. Je ne veux pas parler pour l'instant de cette perception rapide de la vérité, tellement intuitive qu'elle déjoue toute recherche et nous laisse incapables de décider si c'est le souvenir ou le raisonnement, si rapide qu'on en perd la trace, qui dissipe le nuage obscur. Sur ces associations instantanées, nous avons peu de pouvoir car quand l'esprit se développe grâce à une imagination vagabonde ou à une réflexion profonde, les matériaux bruts s'ordonnent d'eux-mêmes dans une certaine mesure. L'intelligence, il est vrai, peut nous empêcher de nous écarter du schéma quand nous regroupons nos pensées ou que nous transcrivons les brûlantes esquisses que nous dicte l'imagination; mais c'est la vivacité, la personnalité individuelle qui lui donne sa couleur. Comme nous avons peu de pouvoir sur ce subtil fluide électrique (1) et comme la raison peut difficilement le contrôler ! Cette belle vivacité indomptable semble être l'essence du génie et dardant son regard d'aigle elle produit au niveau le plus haut cette heureuse énergie, source de ces associations d'idées qui surprennent, enchantent et instruisent. Ce sont ces esprits brillants qui, à travers le miroir de leur imagination passionnée, présentent aux autres hommes des tableaux qui les amènent à considérer avec intérêt des objets qu'ils n'avaient pas remarqués dans la nature.

Laissez-moi m'expliquer. La majorité des gens n'ont pas de perception ni de sentiment poétique ; ils manquent d'esprit imaginatif et c'est pourquoi ils fuient la solitude à la recherche d'objets sensibles ; mais quand un auteur leur prête ses yeux, ils peuvent percevoir les choses comme lui et s'amuser d'images qu'ils ne pouvaient pas distinguer, bien qu'elles fussent à leur portée.

L'éducation ne fournit ainsi à l'homme de génie que les connaissances nécessaires pour donner variété et contraste à ses associations ; mais il est une association d'idées habituelle qui grandit avec nous, qui a un effet important sur la personnalité morale et qui donne à l'esprit une tournure qu'il garde en général toute sa vie. L'intelligence est si docile et si obstinée que la raison parvient rarement à distinguer les associations qui dépendent de circonstances fortuites, pendant la période où le corps acquiert sa maturité. Une idée en appelle une autre, sa vieille associée, et la mémoire, fidèle aux premières impressions surtout quand on ne fait pas appel aux facultés intellectuelles pour apaiser nos sensations, les évoque avec une exactitude automatique.

Cet esclavage habituel dans lequel nous tiennent nos premières impressions a un effet plus nocif sur la personnalité féminine que sur la personnalité masculine parce que les affaires et les autres activités arides de l'intelligence tendent à étouffer les sentiments et à briser des associations qui vont à l'en-

contre de la raison. Mais les femelles, dont on fait des femmes quand ce ne sont encore que des petites filles et qu'on maintient en enfance quand elles devraient quitter leurs jouets à tout jamais, n'ont pas la force d'esprit suffisante pour effacer ce qui, imposé artificiellement, a étouffé la nature.

Tout ce qu'elles voient ou entendent sert à fixer des impressions, à faire naître des émotions et à associer des idées qui caractérisent sexuellement leur esprit. Des notions erronées de la beauté et de la délicatesse arrêtent la croissance de leurs membres et produisent une fragilité maladive plutôt qu'une délicatesse des organes ; ainsi affaiblies par le déroulement et non par l'examen des premières associations que leur imposent les objets qui les entourent, comment peuvent-elles atteindre la vigueur nécessaire pour sortir de leur personnalité factice ? Où trouver la force de recourir à la raison et de surmonter un système d'oppression qui détruit les belles promesses du printemps ? Cette cruelle association d'idées que tout conspire à faire intervenir dans toutes leurs habitudes de pensée, ou, pour parler plus précisément, dans toutes leurs façons de réagir, reçoit une force nouvelle quand elles commencent à agir un peu par elles-mêmes ; car elles réalisent alors que c'est seulement par leur habileté à émouvoir les hommes qu'elles acquièrent du plaisir et du pouvoir. Par ailleurs, les livres écrits par des professionnels pour leur instruction, première impression que reçoit leur esprit, inculquent tous les mêmes opinions. Élevées alors de façon pire que les esclaves égyptiennes, il n'est pas raisonnable et il est même cruel de leur reprocher des défauts qu'elles ne peuvent guère éviter à moins qu'on ne leur suppose une vigueur naturelle qui n'échoit qu'à un bien petit nombre d'individus.

Par exemple, on a lancé contre le sexe féminin les sarcasmes les plus durs et on a ridiculisé les femmes parce qu'elles répètent « des phrases apprises par cœur », alors que rien n'est plus normal, compte tenu de l'éducation qu'elles reçoivent et compte tenu du fait que leur *« plus grand mérite est d'obéir, sans discuter »,* à la volonté de l'homme. Si on ne leur accorde pas suffisamment de raison pour se gouverner elles-mêmes, eh bien ! tout ce qu'elles apprennent doit être appris par cœur ! Et quand toute leur ingéniosité est employée à arranger leur toilette, *« une passion pour un manteau écarlate »* est quelque chose de si naturel que je n'en ai personnellement jamais été surprise ; et, en admettant que ce raccourci que donne Pope de leur caractère soit juste, *« que toute femme est au fond une débauchée »,* pourquoi devrait-on les censurer cruellement parce qu'elles recherchent un esprit assorti au leur et préfèrent un débauché à un homme de bon sens ?

Les débauchés savent comment agir sur leur sensibilité tandis que le modeste mérite des hommes raisonnables a certainement moins d'effet sur leurs sentiments; et ceux-ci ne peuvent atteindre leur cœur par le chemin de l'intelligence parce qu'ils ont peu de sentiments communs.

Il semble un peu absurde d'espérer des femmes qu'elles soient plus raisonnables que les hommes dans leurs goûts tout en leur déniant le libre usage de leur raison. Quand voit-on les hommes s'éprendre du bon sens ? Quand les voit-on avec leurs capacités et leurs aptitudes supérieures s'intéresser à l'esprit plutôt qu'au physique d'une femme ? Comment peuvent-ils alors attendre des femmes, à qui l'on a seulement appris à surveiller leur conduite et à avoir de belles manières plutôt qu'à observer des principes moraux, qu'elles méprisent ce qu'elles se sont efforcées toute leur vie d'atteindre ? Où trouveront-elles soudain assez de jugement pour évaluer patiemment l'intelligence d'un homme vertueux mais gauche quand ses manières, dont on les a établies censeurs, sont rebutantes et sa conversation froide et terne, parce qu'elle ne consiste ni en jolies réparties ni en compliments bien tournés ? Pour admirer ou estimer quelque chose pendant un certain temps, il faut au moins que notre curiosité ait été excitée par une certaine connaissance de ce que nous admirons ; car nous sommes incapables d'estimer la valeur de qualités et de vertus qui dépassent notre entendement. Ressentir un tel respect peut être tout à fait sublime ; et le sentiment confus de son humilité peut rendre la créature dépendante intéressante sous certains aspects, mais il faut à l'amour humain des ingrédients plus grossiers et l'attrait physique joue très naturellement un certain rôle, et le plus souvent un très grand rôle !

Mary Wollstonecraft,
Défense des droits de la femme
Petite bibliothèque Payot, chapitre 6, p. 189

(1) Quand j'ai été tentée de me moquer des matérialistes, je me suis parfois demandée si, de même que la nature produit apparemment ses effets les plus puissants grâce aux fluides, au magnétisme, etc., les passions ne pouvaient être de subtiles fluides volatiles qui envelopperaient l'humanité en en réunissant les éléments les plus réfractaires, ou si elles n'étaient qu'un feu liquide destiné à pénétrer les matériaux les plus lourds pour leur donner chaleur et vie ?

● Document 13

Déclaration de sentiments

Adoptée par la Convention
sur les droits de la femme

Seneca Falls, New York, 19 et 20 juillet 1848

Lorsque, dans le cours des événements humains, il devient nécessaire, pour une partie de la famille de l'homme, de prendre parmi les peuples de la terre une place différente de celle qu'elle occupait jusqu'alors, mais à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, un juste respect de l'opinion de l'humanité l'oblige à énoncer les causes qui la poussent à adopter une telle ligne de conduite.

Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes : que tous les hommes et toutes les femmes sont créés égaux ; qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables ; que parmi ces droits figurent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; que pour garantir ces droits des gouvernements sont établis, dont les pouvoirs légitimes émanent du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement commence à anéantir ces objectifs, ceux qui en souffrent ont le droit de refuser d'obéir, et d'exiger que soit institué un nouveau gouvernement, le fondant sur ces principes, et en organisant les pouvoirs selon la forme qui leur semble la plus susceptible d'assurer leur sécurité et leur bonheur. La prudence enseigne, en vérité, que les gouvernements établis depuis longtemps ne devraient pas être changés pour des raisons passagères et de peu de poids ; en conséquence de quoi l'expérience a toujours montré que les hommes sont plus enclins à supporter la souffrance, tant que les maux sont supportables, qu'à se faire justice eux-mêmes en abolissant les formes auxquelles ils sont accoutumés. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, visant invariablement le même but, a visiblement pour objectif de les soumettre à un despotisme absolu, il est de leur devoir de se débarrasser d'un tel gouvernement, et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future. Telle a été la patience et la souffrance des femmes soumises à ce gouvernement, et telle est aujourd'hui la nécessité qui les contraint à exiger l'égale condition à laquelle elles ont droit.

L'histoire de l'humanité est une histoire de préjudices et d'usurpations infligés de manière répétée par l'homme à la femme, et ayant directement pour but d'établir sur elle une tyrannie absolue. Pour le prouver, soumettons les faits à un monde impartial.

Il ne l'a jamais autorisée à exercer son droit inaliénable de voter.

Il l'a obligée à se soumettre à des lois pour l'élaboration desquelles elle n'a jamais eu voix au chapitre.

Il lui a refusé des droits que l'on accorde aux plus ignorants et aux plus vils des hommes – qu'ils soient américains ou étrangers.

L'ayant privée du premier des droits de tout citoyen, le droit de vote, la laissant en cela sans aucun représentant dans les assemblées législatives, il l'a opprimée de toutes parts.

Il l'a rendue, si elle est mariée, aux yeux de la loi, civiquement morte.

Il lui a enlevé tout droit de propriété, y compris même pour ce qui est du salaire qu'elle gagne.

Il a fait d'elle, moralement parlant, un être irresponsable, puisqu'elle peut commettre nombre de délits en toute impunité, pourvu qu'ils soient commis en présence de son mari. Par le contrat de mariage, elle est obligée de promettre obéissance à son mari, qui devient, de fait, son maître – la loi lui donnant le pouvoir de la priver de liberté, et de lui infliger un châtiment.

Il a rédigé les lois relatives au divorce qui définissent les causes qui le justifient et, en cas de séparation, qui décident à qui la garde des enfants sera confiée, au point de faire totalement abstraction du bonheur des femmes – la loi, dans tous les cas, repo-

sant sur l'hypothèse fallacieuse de la suprématie de l'homme, et remettant ainsi tous les pouvoirs entre ses mains.

Après l'avoir privée de tous ses droits en tant que femme mariée, si elle est célibataire et possède quelques biens, il lui a fait payer des impôts pour subvenir aux besoins d'un gouvernement qui ne la reconnaît que quand ce qu'elle possède peut devenir rentable pour lui.

Il a monopolisé presque tous les emplois lucratifs, et pour ceux qu'on l'autorise à occuper elle ne reçoit qu'une maigre rémunération.

Il lui ferme toutes les voies qui conduisent à la richesse et au renom, qu'il considère pour lui-même comme les plus honorables. Comme professeur de théologie, de médecine ou de droit, on ne la trouve nulle part.

Il lui a refusé tout moyen de parachever son éducation – toutes les universités lui étant fermées.

Il ne lui accorde dans l'Église comme dans l'État qu'une place subalterne, se réclamant de l'autorité apostolique pour l'exclure du sacerdoce et, à quelques exceptions près, de toute participation publique dans les affaires de l'Église.

Il a engendré auprès du public une fausse impression, en livrant au monde des règles de moralité différentes pour les hommes et les femmes, en vertu desquelles les écarts de conduite qui mettent les femmes au ban de la société, sont non seulement tolérés, mais jugés de peu d'importance chez un homme.

Il a usurpé les prérogatives de Jéhovah lui-même, revendiquant le droit d'assigner à la femme une sphère d'action, alors même que ce droit appartient à la conscience de la femme elle-même et à son Dieu.

Il s'est efforcé, de toutes les manières possibles, de détruire la confiance qu'elle a en ses propres capacités, d'amoindrir son estime de soi, et de la conduire à accepter de mener une vie dépendante et pitoyable.

Dans ces circonstances, compte tenu de cette totale privation de droits civiques infligée à la moitié de la population de ce pays, de son humiliation sociale et

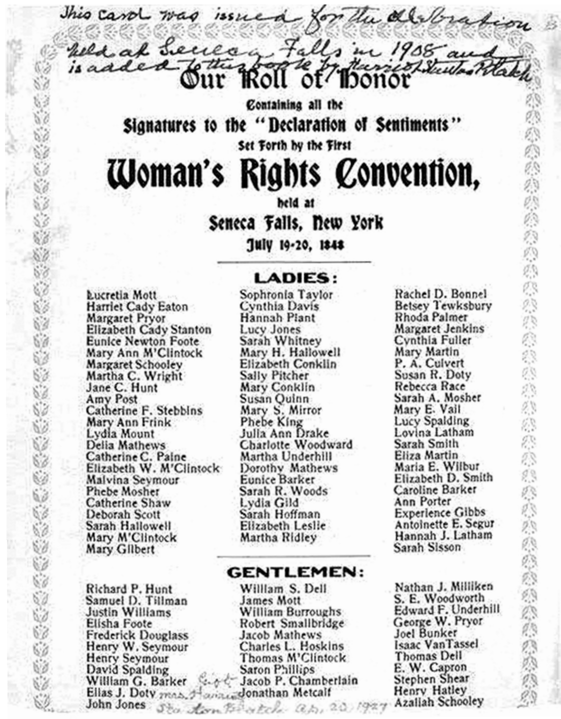

Our Roll of Honor

Containing all the

Signatures to the "Declaration of Sentiments"

Set Forth by the First

Woman's Rights Convention,

held at

Seneca Falls, New York

July 19-20, 1848

LADIES:

Lucretia Mott	Sophronia Taylor	Rachel D. Bonnel
Harriet Cady Eaton	Cynthia Davis	Betsey Tewksbury
Margaret Pryor	Hannah Plant	Rhoda Palmer
Elizabeth Cady Stanton	Lucy Jones	Margaret Jenkins
Eunice Newton Foote	Sarah Whitney	Cynthia Fuller
Mary Ann M'Clintock	Mary H. Hallowell	Mary Martin
Margaret Schooley	Elizabeth Conklin	P. A. Culvert
Martha C. Wright	Sally Pitcher	Susan R. Doty
Jane C. Hunt	Mary Conklin	Rebecca Race
Amy Post	Susan Quinn	Sarah A. Mosher
Catherine F. Stebbins	Mary S. Mirror	Mary E. Vail
Mary Ann Frink	Phebe King	Lucy Spalding
Lydia Mount	Julia Ann Drake	Lovina Latham
Delia Mathews	Charlotte Woodward	Sarah Smith
Catherine C. Paine	Martha Underhill	Eliza Martin
Elizabeth W. M'Clintock	Dorothy Mathews	Maria E. Wilbur
Malvina Seymour	Eunice Barker	Elizabeth D. Smith
Phebe Mosher	Sarah R. Woods	Caroline Barker
Catherine Shaw	Lydia Gild	Ann Porter
Deborah Scott	Sarah Hoffman	Experience Gibbs
Sarah Hallowell	Elizabeth Leslie	Antoinette E. Segur
Mary M'Clintock	Martha Ridley	Hannah J. Latham
Mary Gilbert		Sarah Sisson

GENTLEMEN:

Richard P. Hunt	William S. Dell	Nathan J. Milliken
Samuel D. Tillman	James Mott	S. E. Woodworth
Justin Williams	William Burroughs	Edward F. Underhill
Elisha Foote	Robert Smallbridge	George W. Pryor
Frederick Douglass	Jacob Mathews	Joel Bunker
Henry W. Seymour	Charles L. Hoskins	Isaac VanTassel
Henry Seymour	Thomas M'Clintock	Thomas Dell
David Spalding	Saron Phillips	E. W. Capron
William G. Barker	Jacob P. Chamberlain	Stephen Shear
Elias J. Doty	Jonathan Metcalf	Henry Hatley
John Jones		Azaliah Schooley

Fac-similé de la liste des signataires
de la *Déclaration de sentiments*

religieuse, compte tenu des lois injustes mentionnées ci-dessus, et parce que les femmes se sentent blessées, opprimées et dépossédées à tort des droits les plus sacrés, nous exigeons qu'elles accèdent immédiatement à tous les droits et privilèges qui leur appartiennent en tant que citoyennes des États-Unis.

Au moment d'entreprendre l'immense tâche qui s'ouvre à nous, nous nous attendons à une somme non négligeable de malentendus, de représentations erronées et de moqueries ; mais nous utiliserons tous les moyens en notre pouvoir pour atteindre notre but. Nous engagerons des agents pour nous représenter, nous diffuserons des tracts, nous adresserons des pétitions aux assemblées législatives des États et du gouvernement fédéral, et nous nous efforcerons de rallier les prédicateurs et la presse à notre cause. Nous espérons que cette convention sera suivie de toute une série de conventions, incluant toutes les régions de ce pays.

Comptant fermement sur le triomphe ultime du droit et de la vérité, nous apposons ce jour nos signatures à cette déclaration.

Notices biographiques

Mary Wollstonecraft (1759-1797)

Née en 1759 à Londres dans un milieu bourgeois, elle rompt avec sa famille et, après avoir exercé différents métiers (dame de compagnie, institutrice), décide de se consacrer à la philosophie et à la littérature. Elle fréquente des intellectuels libéraux, traduit des ouvrages philosophiques et va écrire elle-même.

En 1787, elle écrit *Réflexions sur l'éducation des filles* qui dénoncent les carences de l'éducation des femmes et les obstacles colossaux qui se dressent lorsqu'elles veulent travailler et gagner leur vie.

1789, c'est la révolution en France. Mary, qui va séjourner un certain temps en France, prend la défense de la Révolution en publiant, en 1790, *Défense des droits des hommes contre le despotisme, pour la démocratie.* Cet ouvrage est suivi, en 1792, par la *Défense des droits de la femme,* sur laquelle elle va concentrer son refus des inégalités. Elle écrit également un livre sur la Révolution française.

De retour à Londres en 1795, elle épouse le philosophe William Godwin, avec qui elle aura une fille qui deviendra l'écrivain Mary Shelley (1). Elle meurt jeune, à 38 ans. Comme Flora Tristan.

(1) Mary Shelley a écrit un beau portrait de sa mère : *« Son génie était indéniable. Elle avait été élevée à la rude école de l'adversité et, ayant connu les souffrances qui sont le lot des pauvres et des opprimés, elle avait nourri en elle le désir ardent de diminuer ces souffrances. Sa solide intelligence, son intrépidité, sa sensibilité et sa vive sympathie imprégnèrent tous ses écrits de force et de vérité et leur donnèrent un charme délicat qui enchante et illumine tout à la fois. »*

Elizabeth Cady Stanton (1815-1902)

L'initiatrice de la Ire Convention nationale pour les droits des femmes est née dans l'État de New York. Son père est juge, représentatif de la haute bourgeoisie américaine. Pendant son voyage de noces à Londres, elle participe à la Convention nationale contre l'esclavage et y acquiert la conviction que le combat abolitionniste et le combat pour les droits des femmes sont totalement reliés. Le couple s'installe à Seneca Falls, où Elizabeth Stanton va organiser, en juillet 1848, la Ire Convention nationale pour les droits des femmes qui adoptera la *Déclaration de sentiments* (cf. doc.).

La convention de Seneca Falls peut être considérée comme l'acte fondateur du féminisme aux États Unis. La presse donna à la *Déclaration de sentiments* un grand écho.

Elizabeth Stanton poursuivit sa réflexion sur les droits des femmes. Elle réclame le droit de divorcer pour les femmes mariées avec un homme alcoolique, ce qui lui vaudra des critiques de la part des suffragettes qui, elles, veulent concentrer tous leurs efforts sur le droit de vote. Elle exigea, également, le droit pour les femmes de se syndiquer.

● 4

L'émancipation des femmes et le communisme

« Il s'agit précisément de faire cesser un état où les femmes occupent le rang de simple instrument de production »

Manifeste du parti communiste, Selio

« L'histoire de toute société jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de la lutte des classes »

Les institutions sociales, politiques et religieuses, les relations entre les membres de la société, les relations entre les individus, expriment, de manière plus ou moins directe, plus ou moins complexe, les intérêts des classes sociales en présence et la réalité de leur antagonisme.

En 1848, à la date où Marx et Engels élaborent le *Manifeste du parti communiste,* il n'existe pas beaucoup d'études sur « l'histoire de toute société ». Elles vont se développer dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Marx et Engels connaissent beaucoup de ces travaux, et leurs ouvrages s'appuient sur les recherches les plus récentes et en particulier sur celles de Lewis Henry Morgan (anthropologue américain, 1818-1881).

Engels rend à ce dernier un hommage appuyé dès les premières lignes de *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* : *« Morgan est le premier qui tente, en connaissance de cause, de mettre un certain ordre dans la préhistoire de l'humanité. »*

Il convient de noter que les recherches ultérieures n'ont nullement rendu caduc l'ouvrage d'Engels. L'anthropologue américaine Evelyn Reed (voir plus loin) a rendu très actuelles les conclusions d'Engels et en a fait une arme pour que les féministes s'allient au mouvement révolutionnaire.

La publication de la première édition de *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* se situe à une période particulière de l'histoire du socialisme. Il est édité en 1884, après l'écrasement de la Commune de Paris et le début des premières lois qui légalisent les syndicats, en France notamment. Engels l'écrit seul mais, comme il l'indique dans la préface à la première édition (1884) : *« Les chapitres qui suivent constituent, pour ainsi dire, l'exécution d'un testament. Nul autre que Karl Marx* (1) *lui-même ne s'était réservé d'exposer les conclusions des recherches de Morgan, en liaison avec les résultats de sa propre (et, je puis dire, dans une certaine mesure, de notre) étude matérialiste de l'histoire et d'en éclairer, enfin, toute l'importance. »*

La théorie développée par Engels dans cet ouvrage vient illustrer les premiers mots du *Manifeste.* En s'efforçant de comprendre l'organisation de la société et son évolution, Engels montre, notamment, les origines et les mécanismes de l'oppression des femmes et dégage les voies de leur émancipation.

L'oppression des femmes trouve son explication dans la propriété privée. Le capitalisme n'a fait que la perfectionner et la rendre d'autant plus intolérable.

(1) Marx est mort le 18 mars 1883.

« La femme est notre propriété, nous ne sommes pas la sienne ; car elle nous donne des enfants, et l'homme ne lui en donne pas. Elle est donc sa propriété comme l'arbre à fruit est celle du jardinier » (mémoriel de Sainte-Hélène de Bonaparte).

L'institution défendue par l'État qu'est le mariage, devient une prison pour les femmes qui devront soumission à leur père, à leur mari, et sont punies d'un emprisonnement de trois mois à deux ans en cas d'adultère. Leurs époux volages ne devront s'acquitter que d'une simple amende.

Une situation que Flora Tristan caractérise de manière saisissante : *« L'affranchissement des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. L'homme le plus opprimé peut opprimer un être, qui est sa femme. Elle est prolétaire du prolétaire. »* Saisissante parce qu'elle y pose cette double conviction que les ouvriers seront leurs propres émancipateurs et que la femme prolétaire de l'homme ne devra son propre affranchissement qu'à elle-même.

Marx et Engels, dans le *Manifeste du parti communiste,* disent la même chose en affirmant que la seule force capable de renverser le capitalisme bourgeois, c'est le prolétariat. Le capitalisme produit son propre fossoyeur. Dans la famille bourgeoise, la femme devient un simple instrument de reproduction. Le mari doit s'assurer que le futur héritier sera bien de son sang et pour cela il doit faire en sorte d'être le propriétaire du ventre d'où naîtra son enfant.

Dans son livre *La Société antique, recherches des lignes du progrès humain de l'état sauvage à la civilisation à travers l'époque barbare,* Lewis H. Morgan reprend les différentes périodes de l'histoire précapitaliste, dans une perspective évolutionniste, pour en dégager trois grandes périodes caractérisées chacune par leur type d'économie.

Il démontre que la domination des hommes sur les femmes n'a pas toujours existé.

Le premier stade de la vie humaine est celle des chasseurs et des cueilleurs, où la propriété privée n'existe pas et où l'État n'a pas eu besoin d'apparaître. La famille proprement dite n'existe pas et la survie dépend de la mise en commun des forces et des ressources. Les tâches sont réparties entre les différents individus de façon indifférenciée, qu'ils soient hommes ou femmes. Engels appelle cet âge le « communisme primitif ».

L'absence de monogamie dans ces sociétés ne permettait pas de connaître le lignage d'un enfant, le lien avec la mère était le plus important sans pour autant revêtir la forme d'une quelconque domination.

Le second état, « la barbarie », voit apparaître le mariage conjugal, où la femme n'appartenait qu'à un seul homme mais pouvait se donner à d'autres pour un temps limité. Le passage à la monogamie aurait été possible par deux facteurs d'ordre naturels. Le premier serait l'aspiration des femmes à n'avoir des relations qu'avec un seul compagnon, et d'autre part l'apparition de nouvelles richesses, le bétail par exemple.

Les conséquences de ce passage à l'état barbare sont d'une part le rôle prépondérant de l'homme et d'autre part la production de nouvelles richesses, plus importantes que les besoins du groupe. Richesses qui pousseront les hommes à renverser l'ordre naturel de la succession suivant la lignée maternelle au profit d'une descendance patriarcale.

Ce changement majeur constitue, selon Engels, *« la grande défaite historique du sexe féminin ».*

> *« Au fur et à mesure que les richesses s'accroissaient, d'une part elles donnaient dans la famille une situation plus importante à l'homme qu'à la femme, et, d'autre part, elles engendraient la tendance à utiliser cette situation affermie pour renverser au profit des enfants l'ordre de succession traditionnel. Mais cela n'était pas possible, tant que restait en vigueur la filiation selon le droit maternel. C'est donc celle-ci qu'il fallait renverser tout d'abord, et elle fut renversée. Ce ne fut pas aussi difficile qu'il nous semblerait aujourd'hui. Car cette révolution — une des plus radicales qu'ait jamais connues l'humanité — n'eut pas besoin de toucher à un seul des membres vivants d'une gens. Tous les membres de la gens purent rester ce qu'ils étaient auparavant. Il suffisait de décider qu'à l'avenir les descendants des membres masculins resteraient dans la gens, et que les descendants des membres féminins en seraient exclus et passeraient dans la gens de leur père. Ainsi, la filiation en ligne féminine et le droit d'héritage maternel étaient abolis, la ligne de filiation masculine et le droit d'héritage paternel étaient instaurés (…). Même à la maison, ce fut l'homme qui prit en main le gouvernail ; la femme fut dégradée, asservie, elle devint esclave du plaisir de l'homme et simple instrument de reproduction. Cette condition avilie de la femme, telle qu'elle apparaît notamment chez les Grecs de l'époque héroïque, et plus encore de l'époque classique, on la farde graduellement, on la pare de faux semblants, on la revêt parfois de formes adoucies ; mais elle n'est point du tout supprimée. »*
>
> Friedrich Engels, *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État,* Éditions sociales, 1972, p. 64.

Le surplus de production devant être stocké, échangé, les inégalités entre les différents producteurs agricoles poussèrent certains à s'accaparer les terres qui étaient alors à tous. La propriété privée était donc créée, il s'agissait de la protéger et pour la protéger il fallut mettre en place l'État. Un État qui assure le maintien de la propriété dans les mêmes mains et empêche une remise en question de l'ordre ainsi établi.

Certains possédaient des terres, d'autres pas, la division du travail en classes, entre ceux qui possédaient et ceux qui n'avaient rien, produira l'asservissement de ceux qui ne possèdent rien d'autre que leur force de travail et l'oppression des femmes.

L'apparition de la propriété privée des moyens de production devient de fait l'origine à la fois de l'exploitation d'une classe par une autre mais aussi de l'assujettissement des femmes.

« La monogamie fut un grand progrès historique, mais, en même temps, elle ouvre, à côté de l'esclavage et de la propriété privée, l'époque qui dure encore de nos jours, où chaque pas en avant est en même temps un pas en arrière relatif, le bien-être et le progrès des uns se réalisant par le malheur et le refoulement des autres. » Idem, p. 74.

Le sort des femmes et le sort des opprimés sont désormais liés, quelle que soit la conscience qu'ils en ont, les unes comme les autres.

La société bourgeoise ne destine les femmes qu'à deux fonctions : la reproduction et la soumission au plaisir des hommes, dans le mariage ou dans la prostitution.

L'ordre bourgeois a besoin de contrôler le ventre des femmes pour permettre l'accumulation du capital et stabiliser l'ordre établi. Le contrôle de tous les ventres, des ventres de leurs femmes, pour assurer leur descendance et être sûr de leur descendance, mais aussi du ventre des femmes prolétaires, qui assurent la production de main-d'œuvre et qui doivent être aussi soumises à leur époux pour hiérarchiser la société et affirmer la domination des hommes sur les femmes. La femme n'a, dès lors, plus que le statut de mineure, comme l'édicte le Code Napoléon. Elle peut alors être moins bien payée que l'homme, elle ne peut pas bénéficier des mêmes droits et, étant sous tutelle, elle n'est pas libre de ses propres choix.

« Vouloir abolir la famille ! », c'est par cette provocation que Marx et Engels abordent, dans le *Manifeste,* la question de la famille. Mais c'est de la famille bourgeoise, de l'ordre bourgeois, qu'il est ici question. De l'hypocrisie bourgeoise qui prône les valeurs morales de la famille, alors que l'ordre bourgeois est fondé sur l'exploitation des femmes et des enfants.

Cet ordre contribue à la destruction de la famille chez les prolétaires, en obligeant les ouvrières des fabriques à délaisser leurs enfants pour aller travailler afin de survivre, et en avilissant les ouvrières qui sont sous la domination de leur patron, qui profite de cette domination et fait de *« sa fabrique (…) son harem ».*

L'avènement du communisme permettra une nouvelle construction de la famille

Ainsi, lorsque les moyens de production passeront à la propriété commune, l'économie domestique privée aussi passera à une industrie sociale. Ainsi dit-il *« l'entretien et l'éducation des enfants deviennent une affaire publique ; la société prend également soin de tous les enfants qu'ils soient légitimes ou naturels. Du même coup, disparaît l'inquiétude des suites, cause sociale essentielle — tant morale qu'économique — qui empêche une jeune fille de se donner sans réserve à celui qu'elle aime. »*

L'abolition de la propriété privée et le passage à la propriété commune aboliront du coup la morale bourgeoise et établiront une égalité entre les sexes, la domination n'ayant plus d'objet.

Engels pour autant ne décrit pas ce que pourrait être le rapport entre les hommes et les femmes après le renversement du capitalisme, il suppose que lorsque des générations n'auront connu ni la marchandisation du corps des femmes ni la domination des hommes sur les femmes, alors *« ces gens-là (…) se forgeront à eux-mêmes leur propre pratique et créeront l'opinion adéquate selon laquelle ils jugeront le comportement de chacun — un point c'est tout. »*

En partant des conditions de travail des ouvrières, Engels, en 1845, dans *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre,* a déjà dénoncé la double exploitation des femmes en tant qu'ouvrières et en même temps en tant que femmes. Le capitalisme, en faisant entrer en masse les femmes dans le système de production, a aussi créé les conditions de sa destruction. Les femmes travaillant, elles vont conquérir une indépendance économique qui les amènera à leur émancipation.

Louise Michel, sur les barricades de la Commune de Paris, affirmera que *« l'égalité n'est pas une revendication, c'est un fait ».*

Les conditions objectives de la disparition du capitalisme sont intimement liées à la lutte des femmes pour leur émancipation et pour le contrôle de leur corps.

Dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État,* Engels appuie l'égalité juridique entre les sexes qui, en faisant entrer massivement les femmes dans l'industrie, aboutira à la suppression de la famille en tant qu'unité économique de la société.

L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État expose les bases scientifiques, conformes aux recherches de son temps de l'exploitation de classe et de l'oppression des femmes. Le matérialisme historique de Marx et d'Engels inscrit l'oppression dans une histoire du capitalisme, et si le capitalisme a une histoire, il a aussi une fin.

L'émancipation des opprimés marquera la fin du capitalisme, et cette émancipation ne pourra se faire que par les opprimés eux-mêmes.

C'est ainsi que se conclut *La Femme et le socialisme,* d'August Bebel, ouvrage qui parut pour la première fois en 1879 en allemand et en 1891 en français.

Qui était August Bebel ? C'est Lénine qui en parle le mieux lorsqu'il lui rend hommage après son décès en 1913 : *« August Bebel, ouvrier lui-même, s'est*

« L'avenir appartient au socialisme, c'est-à-dire en premier lieu à l'ouvrier et à la femme. »

forgé au prix d'une lutte opiniâtre une conception socialiste ; il a consacré au service des buts du socialisme toute la richesse de ses forces, entièrement et sans réserve ; durant des dizaines d'années, il a marché la main dans la main avec le prolétariat allemand qui grandissait et se développait ; et il est devenu le parlementaire le plus doué d'Europe, l'organisateur et le tacticien le plus talentueux et le chef le plus influent de la social-démocratie internationale ennemie du réformisme et de l'opportunisme » (*Œuvres,* XIX, p. 314).

Dans *La Femme et le socialisme,* Bebel reprend l'analyse d'Engels dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* sur la place de la femme dans la société au cours du développement historique. Il étudie, chiffres à l'appui, la situation de la femme, dans le mariage ou dans la prostitution, son absence quasiment totale de droits. Il analyse en détail les lois existant dans les différents pays, lois qui condamnent la femme à être une éternelle mineure sous la domination des hommes, sauf bien sûr dans le domaine pénal.

Il salue le courage d'Olympe de Gouges, de Rose Lacombe et de madame Roland en France, de Mary Wollstonecraft en Angleterre, fustige Chaumette qui s'opposa à ce que les femmes de Paris prennent les armes en déclarant : *« Depuis quand est-il permis aux femmes de renier leur sexe et de se changer en hommes ? Depuis quand est-il d'usage de les voir délaisser les soins pieux de leur ménage et les berceaux de leurs enfants pour venir sur les places publiques, prononcer des discours du haut de la tribune, se mêler au rang des troupes, en un mot remplir les devoirs que la nature n'a donnés en partage qu'aux hommes ? »*

Toutes les femmes, même celles de la bourgeoisie, subissent l'oppression des hommes et, s'il existe une lutte commune qu'elles peuvent mener, la victoire définitive, l'égalité des sexes ne pourra être obtenue que par la société socialiste (doc. 17).

Bebel combat pour l'égalité complète des hommes et des femmes dans tous les domaines : le droit à l'instruction, à l'accès à l'université, à tous les métiers, à l'ensemble des droits civils et en particulier au droit de vote. Tout programme de parti ouvrier doit se prononcer pour la fin de la double exploitation de la moitié du genre humain. *« Il n'y a pas de libération de l'humanité sans l'indépendance sociale et l'égalité des sexes. »*

« Quelle est la source de l'oppression des femmes ? » C'est la question qui ouvre l'article d'Evelyn Reed intitulé *« Les Femmes : caste, classe ou sexe opprimé ? »* (doc.18)

L'oppression des femmes est au cœur même du capitalisme. L'organisation de la société capitaliste en classes, fondée sur la propriété privée, est la source de l'oppression des femmes.

L'anthropologue qu'est Evelyn Reed regrette le renoncement de certains de ses confrères à vouloir étudier les millénaires de notre histoire qui représentent quatre-vingt-dix-neuf pour cent de la vie humaine sur terre, où les sociétés étaient basées sur le matriarcat. Afin de satisfaire à l'idéologie capitaliste, il leur semble plus raisonnable de ne se consacrer qu'aux dix mille dernières années, qui ont vu le triomphe du patriarcat. Cette désertion des anthropologues n'a qu'une seule visée, faire disparaître le matriarcat, qui devient pour ces gardiens de la science un « non-sujet ». Revenir sur les travaux de Lewis Morgan, remettre en cause sa théorie de l'évolutionnisme, c'est aussi saper l'apport scientifique de Morgan à la théorie marxiste.

Affirmer que la domination de l'homme sur la femme a toujours eu lieu depuis la nuit des temps, c'est justifier l'inégalité entre les sexes, admettre la suprématie de l'homme physique et intellectuelle, mais aussi donner un fondement naturaliste à la société capitaliste.

Masquez cette lutte des classes que l'on ne saurait voir !

Il faut que la société soit naturellement divisée en forts et faibles, femmes et hommes, Blancs et Noirs, chrétiens et musulmans, Français et immigrés, pour brouiller le vrai combat à mener.

Bebel ne dit pas autre chose. Il combat pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, de tous les droits. Cependant il n'est pas dupe car il sait et démontre que la stricte égalité ne fera pas disparaître pour autant la domination des hommes sur les femmes. Les femmes doivent y prendre leur place avec leurs revendications propres et le faire elles-mêmes. La révolution sociale a pour lien intime l'émancipation des femmes.

L'intervention des revendications des femmes dans le champ politique du combat pour le renversement du capital est pour Bebel une des conditions à la réussite de la révolution prolétarienne.

Marx, Engels, Bebel mais aussi Evelyn Reed disent tous la même chose, à près d'un siècle de distance : la question de l'égalité des sexes et de la fin de la domination de l'homme sur la femme ne peut se concrétiser que dans le renversement du capitalisme.

(1) Evelyn Reed (1905-1979), anthropologue américaine, militante communiste et défenseuse des droits de la femme. Rencontre Trotsky et rejoint le SWP. Membre fondateur de la Ligue nationale des femmes pour le droit à l'avortement en 1971.

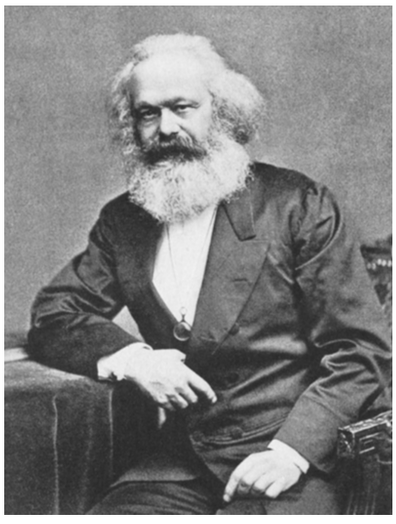

● Document 14

Le Manifeste du Parti communiste

1848

(extraits)

L'abolition de la famille ! Même les plus radicaux s'indignent de cet infâme dessein des communistes.

Sur quelle base repose la famille bourgeoise d'à présent ? Sur le capital, le profit individuel. La famille, dans sa plénitude, n'existe que pour la bourgeoisie ; mais elle a pour corollaire la suppression forcée de toute famille pour le prolétaire et la prostitution publique.

La famille bourgeoise s'évanouit naturellement avec l'évanouissement de son corollaire, et l'une et l'autre disparaissent avec la disparition du capital.

Nous reprochez-vous de vouloir abolir l'exploitation des enfants par leurs parents ? Ce crime-là, nous l'avouons.

Mais nous brisons, dites-vous, les liens les plus intimes, en substituant à l'éducation par la famille l'éducation par la société.

Et votre éducation à vous, n'est-elle pas, elle aussi, déterminée par la société ? Déterminée par les conditions sociales dans lesquelles vous élevez vos enfants, par l'immixtion directe ou non de la société, par l'école, etc. ? Les communistes n'inventent pas l'action de la société sur l'éducation ; ils en changent seulement le caractère et arrachent l'éducation à l'influence de la classe dominante.

Les déclamations bourgeoises sur la famille et l'éducation, sur les doux liens qui unissent l'enfant à ses parents deviennent de plus en plus écœurantes, à mesure que la grande industrie détruit tout lien de famille pour le prolétaire et transforme les enfants en simples articles de commerce, en simples instruments de travail.

Mais la bourgeoisie tout entière de s'écrier en chœur : Vous autres, communistes, vous voulez introduire la communauté des femmes !

Pour le bourgeois, sa femme n'est autre chose qu'un instrument de production. Il entend dire que les instruments de production doivent être exploités en commun et il conclut naturellement que les femmes elles-mêmes partageront le sort commun de la socialisation.

Il ne soupçonne pas qu'il s'agit précisément d'arracher la femme à son rôle actuel de simple instrument de production.

Rien de plus grotesque, d'ailleurs, que l'horreur ultra-morale qu'inspire à nos bourgeois la prétendue communauté officielle des femmes que professeraient les communistes. Les communistes n'ont pas besoin d'introduire la communauté des femmes ; elle a presque toujours existé.

Nos bourgeois, non contents d'avoir à leur disposition les femmes et les filles des prolétaires, sans parler de la prostitution officielle, trouvent un plaisir singulier à se cocufier mutuellement.

Le mariage bourgeois est, en réalité, la communauté des femmes mariées. Tout au plus pourrait-on accuser les communistes de vouloir mettre à la place d'une communauté des femmes hypocritement dissimulée une communauté franche et officielle. Il est évident, du reste, qu'avec l'abolition du régime de production actuel, disparaîtra la communauté des femmes qui en découle, c'est-à-dire la prostitution officielle et non officielle.

Éd. sociales, 1963, p. 41-43.

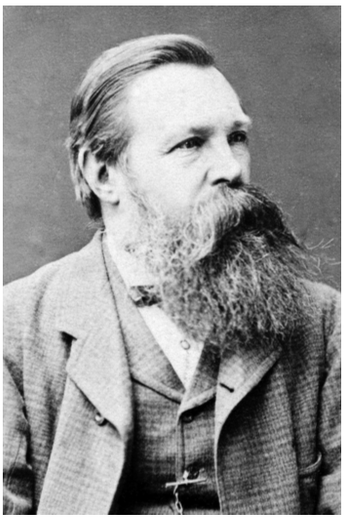

● Document 15

Friedrich Engels

Le mariage bourgeois

L'amour sexuel ne peut être et n'est règle véritable des relations avec la femme que dans les classes opprimées, c'est-à-dire, de nos jours, dans le prolétariat, que ces relations soient ou non officiellement sanctionnées. Mais c'est qu'ici tous les fondements de la monogamie classique sont sapés. Il ne s'y trouve aucune propriété, pour la conservation et la transmission de laquelle furent précisément instituées la monogamie et la suprématie de l'homme ; il y manque donc tout stimulant pour faire valoir la suprématie masculine. Qui plus est, les moyens mêmes de la faire valoir y font défaut ; le droit bourgeois, qui protège cette suprématie, n'existe que pour les possédants et pour leurs rapports avec les prolétaires ; il coûte cher et, faute d'argent, n'a donc point de validité pour la position de l'ouvrier vis-à-vis de sa femme. Ce sont de tout autres rapports personnels et sociaux qui décident en l'occurrence. Et par surcroît, depuis que la grande industrie, arrachant la femme à la maison, l'a envoyée sur le marché du travail et dans la fabrique, et qu'elle en fait assez souvent le soutien de la famille, toute base a été enlevée, dans la maison du prolétaire, à l'ultime vestige de la suprématie masculine – sauf, peut-être encore, un reste de la brutalité envers les femmes qui est entrée dans les mœurs avec l'introduction de la monogamie. Ainsi, la famille du prolétaire n'est plus monogamique au sens strict du terme, même s'il y a, de part et d'autre, l'amour le plus passionné et la fidélité la plus absolue, et malgré toutes les éventuelles bénédictions spirituelles et terrestres. C'est pourquoi les éternels compagnons de la monogamie : l'hétaïrisme et l'adultère, ne jouent ici qu'un rôle toujours plus effacé ; la femme a effectivement reconquis le droit au divorce, et, si l'on ne peut pas se souffrir, on préfère se séparer. Bref, le mariage prolétarien est monogamique au sens étymologique du mot, mais point du tout au sens historique (…).

En ce qui concerne le mariage, la loi, même la plus libérale, est complètement satisfaite dès que les partenaires ont donné, en bonne et due forme, leur libre consentement au procès-verbal. Ce qui se passe derrière les coulisses juridiques où se joue la vie réelle et de quelle façon s'obtient ce libre consentement, la loi et les juristes n'en ont cure. Et pourtant, le plus simple recours au droit comparé devrait ici montrer aux juristes ce que vaut cette liberté de consentement. Dans les pays où une part obligatoire de la fortune des parents est assurée aux enfants par la loi, où l'on ne peut donc pas les déshériter, – en Allemagne, dans les pays de droit français, etc. – les enfants, pour contracter mariage, doivent obtenir le consentement de leurs parents. Dans les pays de droit anglais, où le consentement des parents n'est point une condition légale pour contracter mariage, les parents ont aussi pleine liberté de tester et peuvent à leur gré déshériter leurs enfants. Mais il est évident que malgré cela, et justement à cause de cela, dans les classes où il y a quelque chose à hériter, la liberté de contracter mariage n'est pas plus grande d'un cheveu en Angleterre et en Amérique qu'en France et en Allemagne.

Il n'en va pas mieux de l'égalité juridique de l'homme et de la femme dans le mariage. L'inégalité de droits entre les deux parties, que nous avons héritée de conditions sociales antérieures, n'est point la cause, mais l'effet de l'oppression économique de la femme.

Dans l'ancienne économie domestique communiste, qui comprenait beaucoup de couples conjugaux avec leurs enfants, la direction du ménage, confiée aux femmes, était une industrie publique de nécessité sociale, au même titre que la fourniture des vivres par les hommes. Avec la famille patriarcale, et plus encore avec la famille individuelle monogamique, il en alla tout autrement. La direction du ménage perdit son caractère public. Elle ne concerna plus la

société ; elle devint un service privé ; la femme devint une première servante, elle fut écartée de la participation à la production sociale. C'est seulement la grande industrie de nos jours qui a rouvert – et seulement à la femme prolétaire – la voie de la production sociale ; mais dans des conditions telles que la femme, si elle remplit ses devoirs au service privé de la famille, reste exclue de la production sociale et ne peut rien gagner ; et que, par ailleurs, si elle veut participer à l'industrie publique et gagner pour son propre compte, elle est hors d'état d'accomplir ses devoirs familiaux. Il en va de même pour la femme dans toutes les branches de l'activité, dans la médecine et au barreau tout comme à l'usine. La famille conjugale moderne est fondée sur l'esclavage domestique, avoué ou voilé, de la femme, et la société moderne est une masse qui se compose exclusivement de familles conjugales, comme d'autant de molécules. De nos jours, l'homme, dans la grande majorité des cas, doit être le soutien de la famille et doit la nourrir, au moins dans les classes possédantes ; et ceci lui donne une autorité souveraine qu'aucun privilège juridique n'a besoin d'appuyer. Dans la famille, l'homme est le bourgeois ; la femme joue le rôle du prolétariat. Mais dans le monde industriel, le caractère spécifique de l'oppression économique qui pèse sur le prolétariat ne se manifeste dans toute sa rigueur qu'après que tous les privilèges légaux de la classe capitaliste ont été supprimés et que l'entière égalité juridique des deux classes a été établie ; la république démocratique ne supprime pas l'antagonisme entre les deux classes, au contraire : c'est elle qui, la première, fournit le terrain sur lequel leur combat va se décider. Et de même, le caractère particulier de la prédominance de l'homme sur la femme dans la famille moderne, ainsi que la nécessité et la manière d'établir une véritable égalité sociale des deux sexes, ne se montreront en pleine lumière qu'une fois que l'homme et la femme auront juridiquement des droits absolument égaux. On verra alors que l'affranchissement de la femme a pour condition première la rentrée de tout le sexe féminin dans l'industrie publique et que cette condition exige à son tour la suppression de la famille conjugale en tant qu'unité économique de la société (…).

L'Origine de la famille,
de la propriété privée et de l'État
Éd. sociales, p. 80-82.

● Document 16

Friedrich Engels

L'avenir de la monogamie

Il y a donc trois formes principales du mariage, qui correspondent en gros aux trois stades principaux du développement de l'humanité. A l'état sauvage, le mariage par groupe ; à la barbarie, le mariage apparié; à la civilisation, la monogamie complétée par l'adultère et la prostitution. Entre le mariage apparié et la monogamie se glissent, au stade supérieur de la barbarie, l'assujettissement des femmes esclaves aux hommes et la polygamie.

Comme l'a démontré tout notre exposé, le progrès qui se manifeste dans cette succession chronologique est lié à cette particularité que la liberté sexuelle du mariage par groupe est de plus en plus retirée aux femmes, mais non aux hommes. En réalité, le mariage par groupe subsiste effectivement pour les hommes jusqu'à nos jours. Ce qui est crime chez la femme et entraîne de graves conséquences légales et sociales passe chez l'homme pour fort honorable, ou n'est considéré, au pis aller, que comme une légère tache morale qu'on porte avec plaisir. Mais plus l'hétaïrisme traditionnel se modifie, à notre époque, par la production capitaliste, plus il s'y adapte, plus il se transforme en prostitution avouée, et plus son action est démoralisatrice. Ce sont les hommes qu'il démoralise, beaucoup plus encore que les femmes. La prostitution ne dégrade, parmi les femmes, que les malheureuses qui y tombent, et celles-là même dans une bien moindre mesure qu'on ne le croit communément. Par contre, elle avilit le caractère du monde masculin tout entier. C'est ainsi en particulier qu'un état de fiançailles prolongé est, neuf fois sur dix, une véritable école de préparation à l'infidélité conjugale.

Nous marchons maintenant à une révolution sociale dans laquelle les fondements économiques actuels de la monogamie disparaîtront tout aussi sûrement que ceux de son complément, la prostitution. La monogamie est née de la concentration des richesses importantes dans une même main – la main d'un homme –, et du désir de léguer ces richesses aux enfants de cet homme, et d'aucun autre. Il fallait pour cela la monogamie de la femme, non celle de l'homme, si bien que cette monogamie de la première ne gênait nullement la polygamie avouée ou cachée du second. Mais la révolution sociale imminente, en transformant en propriété sociale à tout le moins la partie de beaucoup la plus considérable des richesses permanentes qui se peuvent léguer : les moyens de production, réduira à leur minimum tous ces soucis de transmission héréditaire. La monogamie, étant née de causes économiques, disparaîtra-t-elle si ces causes disparaissent ?

On pourrait répondre, non sans raison: elle disparaîtra si peu que c'est bien plutôt à dater de ce moment qu'elle sera pleinement réalisée. En effet, avec la transformation des moyens de production en propriété sociale, le travail salarié, le prolétariat disparaîtront eux aussi; donc, du même coup, la nécessité pour un certain nombre de femmes (nombre que la statistique permet de calculer) de se prostituer pour de l'argent. La prostitution disparaît; la monogamie, au lieu de péricliter, devient enfin une réalité, – même pour les hommes.

La condition des hommes sera donc, en tout cas, profondément transformée. Mais celle des femmes, de toutes les femmes, subira, elle aussi, un important changement. Les moyens de production passant à la propriété commune, la famille conjugale cesse d'être l'unité économique de la société. L'économie domestique privée se transforme en une industrie sociale. L'entretien et l'éducation des enfants deviennent une affaire publique; la société prend également soin de tous les enfants, qu'ils soient légitimes ou naturels. Du même coup, disparaît l'inquiétude des «suites», cause sociale essentielle – tant morale qu'économique – qui empêche une jeune fille de se donner sans réserve à celui qu'elle aime. Et n'est-ce pas une raison suffisante pour que s'établisse peu à peu une plus grande liberté dans les relations sexuelles, et que se forme en même temps une opinion publique moins intransigeante quant à l'honneur des vierges et au déshonneur des femmes? Enfin, n'avons-nous pas vu que dans le monde moderne monogamie et prostitution sont bien des contraires, mais des contraires inséparables, les deux pôles d'un même état social?

La prostitution peut-elle disparaître sans entraîner avec elle la monogamie dans l'abîme?

Ibid.
Éd. sociales, p. 82-84.

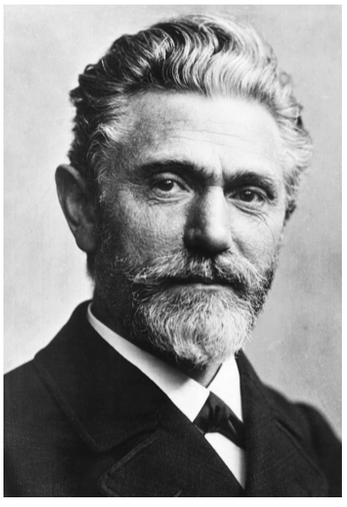

● Document 17

August Bebel

La Femme et le socialisme

(extraits)

« Il n'y a pas de libération de l'humanité sans l'indépendance sociale et l'égalité des sexes »

La pleine égalité des droits civils pour la femme n'est pas seulement l'objectif final des hommes qui accueillent avec faveur ces revendications féminines formulées dans le cadre de la société actuelle, c'est aussi le but ultime des femmes de la bourgeoisie qui militent dans le mouvement. Donc ces femmes, ainsi que les hommes qui les appuient, s'opposent par leurs revendications à cette partie du monde masculin qui est hostile au mouvement féministe par une médiocrité d'esprit toute prudhommesque mais aussi, pour autant qu'il est question d'admettre les femmes aux études supérieures et aux emplois publics bien payés, par crainte de la concurrence et par un égoïsme sordide; mais entre ces milieux, il n'y a pas d'oppositions de classe comme entre ouvriers et capitalistes.

Supposons que le mouvement féministe bourgeois fasse aboutir toutes ses revendications : ni l'esclavage qu'est encore le mariage pour tant de femmes, ni la prostitution, ni la dépendance matérielle à l'égard du mari (le sort de la majorité), ne disparaîtraient du même coup. Il est indifférent à la grande majorité des femmes que quelques milliers de leurs compagnes appartenant aux couches aisées accèdent ou non aux carrières de l'enseignement supérieur, médicales, scientifiques ou administratives. Cela ne change rien à la condition générale des femmes.

Les femmes dans leur ensemble sont doublement victimes : d'une part, elles supportent la tutelle sociale du monde masculin (que la reconnaissance formelle de l'égalité juridique adoucit mais ne supprime pas), d'autre part, la tutelle économique subie par les femmes en général et les femmes prolétaires en particulier, tout comme le prolétariat masculin.

C'est pourquoi toutes les femmes, sans distinction d'appartenance sociale, doivent être considérées comme un groupe humain que le développement de notre civilisation a permis aux hommes de dominer et de discriminer et qui, en tant que tel, a intérêt à supprimer dès que possible cet état de choses en procédant à des réformes dans la législation et l'organisation de la société établie. Mais l'énorme majorité des femmes a aussi le plus vif intérêt à changer de fond en comble le régime et l'ordre social établis pour abolir à la fois le salariat, qui fait ployer le plus durement sous son joug le prolétariat féminin, et l'esclavage de la condition de femme qui est étroitement lié aux rapports de propriété et aux conditions d'emploi.

Les femmes qui militent dans les mouvements féministes bourgeois ne comprennent pas la nécessité de ce changement radical. Sous l'influence de leur situation privilégiée, elles voient dans le mouvement prolétarien d'émancipation féminine, qui va plus loin qu'elles, des tendances dangereuses qu'elles ne peuvent approuver et qu'il leur faut combattre. L'opposition de classe qui sépare ouvriers et capitalistes et qui s'aiguise de plus en plus dans les circonstances actuelles existe également à l'intérieur même du mouvement féministe.

Cependant, ces sœurs ennemies ont en commun, à la différence du monde masculin, où la scission opérée par la lutte des classes est radicale, une série de points sur lesquels, marchant séparément mais frappant ensemble, elles peuvent mener la lutte. C'est le cas pour tous les domaines où se trouve posée, dans le cadre de la société actuelle, la question de l'égalité des femmes : ainsi, l'accès des femmes à toutes les fonctions qu'elles sont capables d'assumer

et l'égalité complète des droits civils et politiques. Ce sont des domaines très importants et, on le verra, très vastes. En outre, le prolétariat féminin a un intérêt particulier à lutter aux côtés du prolétariat masculin pour toutes les mesures permettant de protéger les femmes qui travaillent de toute dégénération physique et morale et leur assurant la possibilité d'avoir des enfants et de les élever. Enfin, la travailleuse partage le destin des hommes de sa classe et lutte à leurs côtés pour transformer de fond en comble la société et pour créer un état de choses qui, par des institutions sociales appropriées, assurera aux deux sexes la pleine indépendance économique et spirituelle.

Il ne s'agit donc pas seulement de réaliser l'égalité des droits de la femme dans le cadre de l'ordre social existant, ce qui est l'objectif du mouvement féministe bourgeois, mais, au-delà de cet objectif, de supprimer un régime qui asservit des hommes à d'autres hommes et, par conséquent, un sexe à l'autre. Pour résoudre ainsi la question féminine, il faut résoudre la question sociale. Aussi, qui veut résoudre la question féminine dans toute son étendue, doit marcher la main dans la main avec ceux qui ont mis à leur programme la solution de la question sociale comme d'une question mettant en jeu toute la civilisation humaine, c'est-à-dire les socialistes.

De tous les partis, le Parti social-démocrate est le seul qui ait inscrit sur son programme l'égalité complète de la femme, sa libération de toute oppression et de toute dépendance, et cela non à des fins d'agitation mais en obéissant à une nécessité. Il n'y a pas de libération de l'humanité sans l'indépendance sociale et l'égalité des sexes.

Auguste Bebel, *La Femme et le socialisme,*
éd. Dietz Verlag, Berlin, 1964 [1891], p. 24-26.

● Document 18

Evelyn Reed

Les femmes : caste, classe ou sexe opprimé ?

Quelle est la source de l'oppression des femmes ? Ceux qui prétendent que les femmes constituent une caste ou une classe sont amenés à la conclusion que ce n'est pas le capitalisme mais les hommes qui sont l'ennemi principal. Cette position mène à une stratégie fausse dans notre lutte pour la libération.

Le nouveau stade du mouvement de libération des femmes se trouve déjà à un niveau idéologique plus élevé que le mouvement féministe du siècle dernier. De nombreuses participantes respectent aujourd'hui l'analyse marxiste du capitalisme et souscrivent à l'explication classique donnée par Engels de l'origine de l'oppression des femmes. Elle s'est manifestée à travers le développement de la société de classes, fondée sur la famille, la propriété privée et l'État.

Mais il reste encore des malentendus et des interprétations fausses des positions marxistes qui ont conduit certaines femmes qui se considèrent comme gauchistes ou socialistes à s'égarer sur le plan théorique. Influencées par le mythe que les femmes ont toujours été handicapées par leurs fonctions de maternité, elles tendent à attribuer les racines de l'oppression des femmes au moins en partie à des différences biologiques sexuelles. En réalité, ses causes sont d'un caractère exclusivement historique et social.

Certaines de ces théoriciennes prétendent que les femmes constituent une classe ou une caste spécifique. De telles définitions ne sont pas seulement étrangères aux vues du marxisme, mais elles mènent à la conclusion fausse que ce n'est pas le système capitaliste mais les hommes qui sont l'ennemi principal des femmes. Je me propose de relever cette affirmation.

Les découvertes de la méthode marxiste qui ont posé les fondations de l'explication la genèse de la dégradation des femmes peuvent être résumées dans les propositions suivantes :

D'abord les femmes n'ont pas toujours été le sexe opprimé ou « second ». L'anthropologie, ou l'étude de la préhistoire, nous dit le contraire.

A travers la société primitive qui était l'époque du collectivisme tribal, les femmes étaient les égales des hommes et reconnues comme telles par les hommes.

Deuxièmement, la déchéance des femmes a coïncidé avec l'éclatement de la commune dans le clan matriarcal et son remplacement par la société divisée en classes avec ses institutions, la famille patriarcale, la propriété privée et l'État.

Les facteurs clés qui amènent ce renversement dans le statut social des femmes furent issus de la transition d'une économie de chasse et de cueillette à un mode de production bien plus élevé reposant sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat urbain. La division primitive du travail entre les sexes fut remplacée par une division sociale du travail plus complexe. La plus grande efficacité du travail permit la production d'un surplus appréciable qui conduisait d'abord à des différenciations puis des divisions profondes entre les différents secteurs de la société.

En vertu des rôles dirigeants joués par les hommes dans l'agriculture à grande échelle, l'irrigation et les plans de construction ainsi que dans l'élevage, cette richesse en surplus fut graduellement appropriée par une hiérarchie d'hommes comme leur propriété privée. Cela, à son tour, rendit nécessaire l'institution du mariage et de la famille pour fixer la légalité de la possession et de l'héritage de la propriété d'un homme. Le mariage monogamique mit la femme sous le contrôle intégral de son mari qui était assuré, par là, d'avoir des fils légitimes pour hériter de son bien.

Comme les hommes s'arrogeaient la plupart des activités de production sociale et l'institution familiale, les femmes furent reléguées à la maison pour servir leur mari et leur famille. L'appareil d'état apparut pour fortifier et légaliser les institutions de la propriété privée, de l'autorité masculine et de la famille du père qui furent sanctifiées plus tard par la religion (…). Mais on ne peut comprendre entièrement la déchéance des femmes ni élaborer une solution sociale et politique correcte sans voir ce qui est arrivé aux hommes à la même époque.. On néglige souvent de voir que le système de classes patriarcal qui écrasa le matriarcat et ses rapports sociaux communautaires brisa aussi sa contre partie masculine, la fratriarchie- ou fraternité tribale des hommes. Le renversement des femmes alla de pair avec la subjugation de la masse des travailleurs à la classe dominante d'hommes.

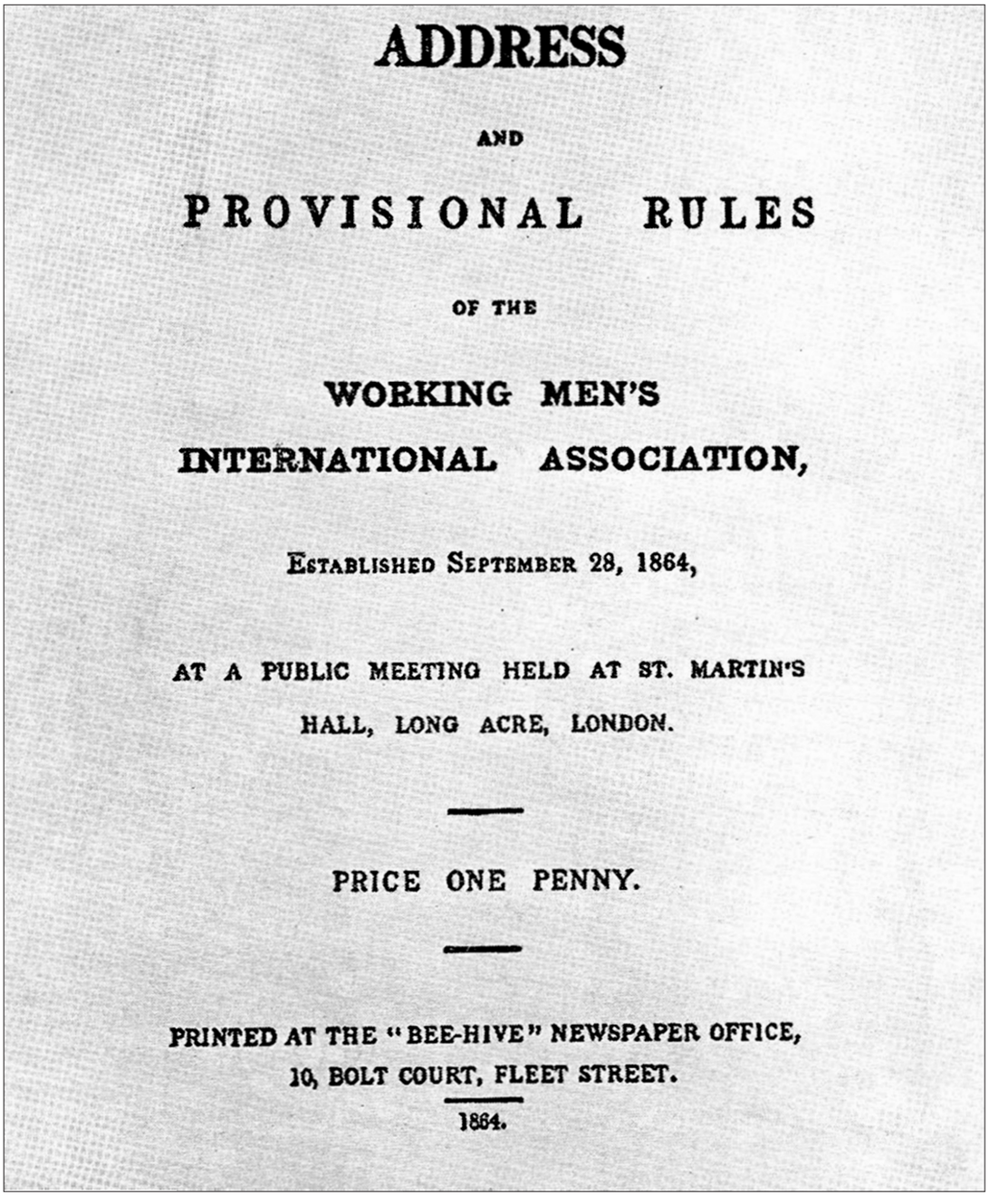

ADDRESS

AND

PROVISIONAL RULES

OF THE

WORKING MEN'S INTERNATIONAL ASSOCIATION,

ESTABLISHED SEPTEMBER 28, 1864,

AT A PUBLIC MEETING HELD AT ST. MARTIN'S HALL, LONG ACRE, LONDON.

PRICE ONE PENNY.

PRINTED AT THE "BEE-HIVE" NEWSPAPER OFFICE,
10, BOLT COURT, FLEET STREET.
1864.

● 5

Les femmes s'organisent dans l'Internationale ouvrière

« Après la chute des révolutions de 1848, toute organisation de parti, tous les journaux du parti des classes laborieuses ont été écrasés sur le continent par la main de fer de la force brutale. » **(Adresse inaugurale de l'AIT)**

Une chape de plomb pèse sur les classes ouvrières et les peuples dans tous les pays, sous la férule d'une bourgeoisie ébranlée et revancharde avec les « apothéoses » du coup d'État de 1851 en France, la politique des grands propriétaires terriens de Grande-Bretagne, ou sous le voile obscurantiste de la politique réactionnaire de l'aristocratie obsolète des empires tsariste et austro-hongrois. Sous la protection des lois anti-ouvrières et antidémocratiques les plus rudes, l'essor de l'industrialisation est synonyme d'une exploitation forcenée de la classe ouvrière, que les capitalistes utilisent dans d'ignobles conditions, de la plus tendre enfance jusqu'à épuisement.

C'est le règne absolu de la propriété et du profit, revendication de la classe dominante.

Dans cette situation, les conditions pratiques d'existence de dizaines de milliers de ces nouveaux prolétaires dans chaque pays les conduisent à se regrouper – malgré les lois interdisant partout les coalitions – pour défendre de meilleures conditions de travail, un salaire permettant de vivre, etc.

Les grèves reprennent de plus en plus au tournant des années 1860, et le mouvement ouvrier reprend de façon plus active son travail d'organisation, riche des débats et combats menés quinze ans auparavant. En 1862 et 1863 grâce aux meetings et comités de solidarité créés pour soutenir d'une part le Nord anti-esclavagiste (et bloquer l'intervention du gouvernement britannique favorable au Sud) dans la guerre de Sécession américaine, puis pour la défense de l'insurrection polonaise contre le tsarisme, des liens se sont tissés entre militants syndicalistes (trade-unionistes) anglais et ouvriers français. Lors d'un meeting tenu à Londres, au Saint-Martin's Hall, le 28 septembre 1864, le principe de constituer une Association internationale des travailleurs est adopté par les représentants de plusieurs pays, et un comité est nommé pour en rédiger les statuts et règlements.

Ce comité provisoire représente les plus importants des courants divers qui constituent l'Internationale : les principaux dirigeants du mouvement syndicaliste anglais, mais aussi des owenistes et d'anciens chartistes ; les Français pour la plupart se rattachent à l'orientation de Proudhon ; un Italien se réclame des idées de Mazzini, mélange de républicanisme, de mysticisme et d'antisocialisme ; enfin, des Allemands, issus de la Ligue des communistes et réfugiés à Londres, sont partie prenante du mouvement ouvrier britannique.

C'est à Marx que revient la tâche de rédiger l'***Adresse,*** le préambule et les statuts de l'Association internationale (doc. 19).

Le préambule aux statuts s'ouvre par ces lignes :

« Considérant

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux et à anéantir la domination de toute classe ;

Que l'assujettissement économique du travailleur aux détenteurs des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale, intellectuelle ;

Que l'émancipation économique des travailleurs est conséquemment le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen (…) ; »

L'Adresse et les statuts de l'AIT seront définitivement ratifiés lors de la conférence tenue à Londres l'année suivante. Ils indiquent les limites des tentatives menées jusqu'alors par le mouvement ouvrier et proclament la nécessité pour la classe ouvrière de s'organiser pour conquérir le pouvoir politique.

Immédiatement, et en dépit des difficultés d'envoi des documents, des lois empêchant les réunions, etc., cet appel est entendu au sein de la classe ouvrière de nombreux pays.

À Paris, nous disposons du témoignage exceptionnel d'une militante, **Victorine Brocher** (née en 1833 et décédée en 1921), qui publia en 1909 ses mémoires sous le titre de *Souvenirs d'une morte-vivante* (doc. 20).

La classe ouvrière regroupe de façon évidente les hommes, les femmes et les enfants, soumis à l'exploitation des propriétaires des capitaux, de la terre et des fabriques. Le combat pour l'émancipation de la classe ouvrière inclut, de fait, les femmes qui en sont partie constituante.

Cependant, une situation particulière est faite aux femmes dans ce siècle de réaction politique : en France comme dans tous les pays industrialisés, elle est considérée comme une éternelle mineure, sous tutelle d'un homme toute sa vie (le père, le mari, le curé, le patron, etc.). Il a été expliqué précédemment, les conditions dans lesquelles, au cours de la Révolution française comme dans les premières décennies du XIX^{e} siècle, quelques voix et organisations s'étaient mobilisées pour faire reconnaître, cette situation et y remédier.

Sur le plan littéraire et journalistique, le travail d'**André Léo** (pseudonyme de Léodile Champseix) se développe durant plusieurs décennies. Après avoir publié plusieurs romans (*Le Mariage scandaleux*), elle fait paraître, dans *Le Progrès* de Lyon en 1868, « Les droits de la femme », texte qui suscite des réponses enthousiastes de groupes de femmes (cf. C. Auzias et A. Houel, *La Grève des ovalistes,* éd. Payot, 1982 ; annexe page 169).

Sur le terrain ouvrier, en France par exemple, **Nathalie Le Mel** fut, avec **Eugène Varlin,** une des dirigeantes de la grève des ouvrières et des ouvriers relieurs, en 1865. Ils constitueront également, ensemble, des cantines coopératives permettant aux ouvriers de manger « au juste prix ». Membre de la Première Internationale, elle fut aux premiers rangs des combats de la Commune, parmi les responsables de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

Malgré les conditions effarantes d'existence de la masse des ouvrières, malgré l'interdiction de toute réunion de trois personnes, les ouvrières s'organisent. Elles se heurtent, là, aux vives réticences des responsables.

Les réticences à affirmer l'existence d'une situation spécifique des femmes

En effet, majoritairement inspirés par les théories de Proudhon, les militants de l'AIT en France déploient des trésors de rhétorique pour nier l'existence d'une situation spécifique des femmes et la nécessité de mener des combats particuliers pour leurs intérêts. Selon cette école, la place des femmes est au foyer, point final.

Et, selon Proudhon lui-même,

« La famille et la propriété marchent de front, appuyées l'une sur l'autre, n'ayant l'une et l'autre de signification et de valeur que par le rapport qui les unit.

Avec la propriété, commence le rôle de la femme. Le ménage, cette chose toute idéale et que l'on s'efforce en vain de rendre ridicule, le ménage est le royaume de la femme, le monument de la famille. Ôtez le ménage, ôtez cette pierre du foyer, centre d'attraction des époux, il reste des couples, il n'y a plus de familles (…).

Pour moi, plus j'y pense, et moins je puis me rendre compte, hors de la famille et du ménage, de la destinée de la femme. Courtisane ou ménagère (ménagère dis-je, et pas servante), je n'y vois pas de milieu : qu'a donc cette alternative de si humiliant ? En quoi le rôle de la femme, chargée de la conduite du ménage, de tout ce qui se rapporte à la consommation et à l'épargne, est-il inférieur à celui de l'homme, dont la fonction propre est le commandement de l'atelier, c'est-à-dire le gouvernement de la production et de l'échange ?

L'homme et la femme sont nécessaires l'un à l'autre comme les deux principes constitutifs du travail ; le mariage, dans sa dualité indissoluble, est l'incarnation du dualisme économique, qui s'exprime comme l'on sait, par les termes généraux de consommation et production (…). Le travail pour l'un, la dépense pour l'autre. »

(Système des contradictions économiques, ou Philosophie de la misère, 1846).

Ayant fondé son socialisme sur les droits des petits propriétaires et des artisans, et insisté sur les structures familiales et les divisions du travail « traditionnelles » à son époque, Proudhon n'avait que mépris pour les droits des femmes, quels qu'ils fussent. Son système coopératif (ou mutualiste) fut particulièrement bien reçu par les ouvriers parisiens, qui travaillaient encore pour la plupart dans des ateliers et dans de petites entreprises.

Tout cela est bel et bon (si l'on peut dire), mais des milliers de femmes, au moment même où

Proudhon publiait ces lignes, étaient d'ores et déjà enfermées dans les bagnes des filatures et des fabriques de toutes sortes. Proudhon disserte sur « son idéal » de société, qui le ramène bien loin en arrière des développements économiques et sociaux, et donc des nécessités politiques et d'organisation de son temps. Il s'affirme en soutien objectif des dispositions légales qui relèguent la femme au rang de mineure à vie, sous tutelle masculine.

Cela ne sera pas sans conséquences, quant aux positions adoptées par les congrès de l'AIT sur la question des femmes.

Voir un compte rendu de la discussion du congrès lui-même, en sa séance du 7 septembre 1866, consacrée à la question : Travail des femmes et des enfants (doc. 21).

Tout au long des différents congrès de l'AIT s'exprimeront les pressions de la pensée petite-bourgeoise et d'arrière-garde du proudhonisme, tandis que, dans les sections de l'Internationale elles-mêmes, dans les secteurs professionnels, l'action pratique des femmes et des militantes est déjà au-delà de ces « débats ».

La classe ouvrière est en effet confrontée à des questions très pratiques : travailler, vivre et faire vivre sa famille. Et les conditions dans lesquelles doit se mener ce combat quotidien ont été bouleversées, ainsi que l'explique ce passage du *Capital* :

> ***A. Appropriation des forces de travail supplémentaires. Travail des femmes et des enfants.***
>
> *En rendant superflue la force musculaire, la machine permet d'employer des ouvriers sans grande force musculaire, mais dont les membres sont d'autant plus souples qu'ils sont moins développés. Quand le capital s'empara de la machine, son cri fut : du travail de femmes, du travail d'enfants ! Ce moyen puissant de diminuer les labeurs de l'homme, se changea aussitôt en moyen d'augmenter le nombre des salariés ; il courba tous les membres de la famille, sans distinction d'âge et de sexe, sous le bâton du capital (…).*
>
> *La valeur de la force de travail était déterminée par les frais d'entretien de l'ouvrier et de sa famille. En jetant la famille sur le marché, en distribuant ainsi sur plusieurs forces la valeur d'une seule, la machine la déprécie. Il se peut que les quatre forces, par exemple, qu'une famille ouvrière vend maintenant, lui rapportent plus que jadis la seule force de son chef ; mais aussi quatre journées de travail en ont remplacé une seule, et leur prix a baissé en proportion de l'excès du surtravail de quatre sur le surtravail d'un seul. Il faut maintenant que quatre personnes fournissent non seulement du travail, mais encore du travail extra au capital, afin qu'une seule famille vive. C'est ainsi que la machine, en augmentant la matière humaine exploitable, élève en même temps le degré d'exploitation.*
>
> *L'emploi capitaliste du machinisme altère foncièrement le contrat, dont la première condition était que capitaliste et ouvrier devaient se présenter en face l'un de l'autre comme personnes libres, marchands tous deux, l'un possesseur d'argent ou de moyens de production, l'autre possesseur de force de travail. Tout cela est renversé dès que le capital achète des mineurs. Jadis, l'ouvrier vendait sa propre force de travail dont il pouvait librement disposer, maintenant il vend femme et enfants ; il devient marchand d'esclaves.*
>
> (Karl Marx, 1867 ;
> livre I, quatrième section, chapitre XV)

La grève des ovalistes

Poussées par des conditions économiques extraordinairement difficiles, les ouvrières connurent une aggravation supplémentaire de leur situation à partir des années 1860. D'une part, la crise de 1866-1867 aggrava le chômage et la concurrence face aux emplois ; de l'autre, l'inexorable processus d'industrialisation qui était en cours signifiait que nombre des occupations artisanales traditionnelles étaient dès lors menacées par les nouvelles méthodes de production qui demandaient une main-d'œuvre non qualifiée : les femmes, contraintes de rejoindre les manufactures, exécutent les basses besognes, les plus mal payées, dans les bruits, les vents, la pollution et tous les dangers des machines. Véritables bagnes, les ateliers lyonnais de la soie par exemple sont le lieu du travail, du repas, du « logis »… de femmes, souvent très jeunes, qui seraient « en perdition » hors du contrôle des patrons.

Et c'est sur ces différents terrains que les ouvrières ovalistes (affectées, sur un moulin de forme ovale, à la transformation de la soie grège en fil de soie) vont entrer en combat.

> *« Monsieur le Sénateur,*
>
> *Les Dames et Demoiselles ouvrières ovalistes désignées ci-dessous ont l'honneur de vous exposer qu'elles ne gagnent que 1,40 franc par jour. Voilà longtemps qu'elles souffrent n'ayant qu'une aussi minime journée il serait temps d'y mettre un terme et de leur faire accorder une petite augmentation vu qu'on les fait travailler depuis cinq heures du matin à sept heures du soir, ce qui est très pénible pour une femme.*
>
> *À cet effet, elles viennent solliciter des bontés de Monsieur le Sénateur d'avoir la bienveillance de leur faire accorder une augmentation en fixant la journée de chaque ouvrière à deux francs et une heure de travail en moins autrement toutes les dénommées ci-dessous se verraient forcées de cesser leur travail à leur grand regret vu qu'il leur est impossible de pouvoir vivre (…).*
>
> *Lyon, 18 juin 1869 »*

Deux cent cinquante-cinq ouvrières signent ce courrier fort respectueux adressé au sénateur du

Rhône, par lequel commença leur action. Sans réponse des patrons, elles se mettent en grève le 25 juin et le mouvement s'étend rapidement dans d'autres ateliers jusqu'à toucher 1 600 personnes, avec pétitions et revendications. Les patrons ripostent en les expulsant de leurs « logements ». Elles se retrouvent alors à la rue avec leurs affaires, ce qui a peut-être pour avantage de rendre leur mouvement plus visible. Mais elles occupent surtout l'espace public en organisant des réunions, des collectes de soutien et des bureaux de secours. Leur mouvement prend une telle ampleur qu'elles reçoivent l'aide de la section locale de l'AIT et l'aide financière de plusieurs sections de l'Internationale. Au bout d'un mois, elles arrachent la journée de dix heures, au lieu de douze, sans diminution des salaires (mais sans augmentation). De peur que leur grève s'effrite, elles l'arrêtent le 29 juillet.

À l'issue de la lutte, la commission des ovalistes adhère par acclamation à l'AIT avec 8 000 ouvriers et ouvrières. Sur proposition de Marx, le conseil général de l'AIT propose que Philomène Rozan, ayant pris une part essentielle dans la lutte et étant présidente de la commission des ovalistes, dispose d'une accréditation spéciale pour participer au Congrès de Bâle en septembre de cette année. Mais du fait de manœuvres des amis lyonnais de Bakounine, c'est celui-ci et l'ouvrier Palix qui disposeront du mandat des ovalistes et iront à Bâle (lire à ce sujet l'ouvrage déjà cité *La Grève des ovalistes,* et celui de Catherine Lanérès, *1869-1994, Les Femmes travailleuses dans le mouvement ouvrier,* éditions La Vérité, 1994, disponibles au CERMTRI).

La documentation sur les activités des militantes de l'Association internationale des travailleurs dans les divers pays n'est pas pléthorique, mais la lecture des documents des congrès nous apprend que, lors du congrès de Bruxelles (septembre 1868), a été lue en séance

> « Une lettre de M^me^ Goegg, de Genève, demandant si l'Association des femmes existant en Suisse, pouvait faire son adhésion à l'Internationale. Il sera répondu que le Congrès est favorable à la demande de M^me^ Goegg » (*La Première Internationale,* recueil de documents, déjà cité, p. 390).

Les années 1868 et 1869 voient une accélération de « la danse des révoltes économiques », ainsi que l'exprime le rapport du conseil général lors du congrès de Bâle (1869) :

> *« À Lyon ce n'était pas l'Internationale qui jeta les ouvriers dans la grève, mais la grève qui les jeta dans l'Internationale (…). Peu après le massacre de la Ricamarie, la danse des révoltes économiques était ouverte à Lyon par les ovalistes, la plupart des femmes. Elles s'adressèrent à l'Internationale, qui, principalement par ses membres de France et de Suisse, les aida à supporter la lutte. En dépit des tentatives d'intimidation faites par la police, les ouvriers proclamèrent publiquement leur adhésion à l'Internationale, et y entrèrent formellement en envoyant au conseil général leur cotisation.*
>
> *À Lyon, comme auparavant à Rouen, les femmes jouèrent un noble et puissant rôle dans le mouvement. D'autres métiers de Lyon suivirent l'exemple des ovalistes : et nous recrutâmes plus de 10 000 nouveaux membres dans cette héroïque population qui, il y a plus de trente ans, inscrivait sur sa bannière le cri de guerre du prolétariat moderne : "Vivre en travaillant ou mourir en combattant" »*
>
> (*La Première Internationale,* Ibid).

La grève des ovalistes, nous l'avons vu, représente un tournant dans la mobilisation des femmes et sa prise en compte au sein de l'Association internationale des travailleurs.

Documents publiés par un ennemi de l'AIT

Oscar Testut, un provocateur policier fanatiquement opposé à l'AIT, a publié en 1871 deux ouvrages, *L'Internationale* et le *Livre bleu de l'Internationale,* dans lesquels il fournit nombre de coupures de la presse de l'Internationale, de documents qui permettent de relever combien actives sont les militantes de l'AIT et les ouvrières dans cette période.

Ainsi de cette « Adresse de l'assemblée générale de la section des dames aux internationaux, à Bâle », publiée dans le journal *Égalité,* le 13 février 1869.

> *« Frères et sœurs internationaux de Bâle,*
>
> *Les sociétaires de la section des femmes de Genève ont contribué aux quêtes et aux souscriptions faites au cercle pour vous venir en aide dans la lutte que soutient le travail contre le capital. Mais voulant vous donner un témoignage collectif de sympathie, elles ont voté, à l'unanimité, dans leur assemblée générale du 7 février, l'envoi d'une somme de trente francs disponible dans leur caisse, tout en exprimant le regret que leur section soit trop nouvelle pour posséder plus en ce moment. Cet envoi a été annoncé immédiatement par le télégraphe.*
>
> *Nous désirons vivement être mises en rapport direct avec les femmes de la section de Bâle, qui a été dissoute, afin d'avoir par elles des renseignements sur leur situation actuelle et sur celle de leurs enfants.*
>
> *Elles peuvent nous écrire en allemand. On traduira.*
>
> *Adresser les lettres à la présidente du comité d'action de la section des femmes, au Cercle des Quatre-Saisons, à Genève.*
>
> *Salut fraternel. »*

Il rend compte (page 211) :

« Un congrès tenu à Philadelphie, au mois d'août 1869, par les ouvriers des États-Unis, déléguait à Bâle le citoyen Cameron. À ce congrès, orga-

nisé par la National Labor Union, fédération des trade-unions américaines, composée de plus de 800 000 membres, étaient représentées les sociétés suivantes : 147 sociétés de cordonniers (50 000 membres), 30 sociétés de bouilleurs (40 000 membres), 204 sociétés des ouvriers des mines de fer (…). Les femmes [y étaient représentées] par Miss Martha Walbridge, du Massachussetts, et Miss Suzanne Anthoni, présidente de l'Association des ouvrières de New-York, et éditeur du journal de New-York, La Révolution » (extraits de *L'Internationale,* numéro du 14 novembre 1869).

Lors de la grève du Creusot, opposant les ouvriers au potentat Schneider, une immense solidarité s'est manifestée dans tout le pays, ainsi qu'un soutien matériel aux ouvriers. Pour leur part, relate ledit Testut,

> *« Les ouvrières de Lyon envoyaient, elles aussi, leur adresse ; elles y exposaient le programme de la révolution sociale, et le rôle que les femmes sont appelées à y jouer. Cette adresse a été reproduite dans* La Marseillaise *et dans le journal* La Solidarité *du 16 avril 1870.*
>
> *"Citoyennes,*
>
> *Votre attitude ferme et énergique, en face des insolentes provocations de la féodalité du jour, est vivement appréciée par les travailleurs de tous les pays, et nous, nous éprouvons le besoin de vous adresser nos félicitations.*
>
> *Ne faiblissez pas, citoyennes, montrez à cette aristocratie impudente et rapace que les exploités, aujourd'hui unis et solidaires, ne se laisseront plus intimider par ses odieux procédés ; on peut, encore aujourd'hui, les affamer, les emprisonner, mais non pas les dompter, car ils savent que la dernière victoire leur appartient.*
>
> *Ce jour-là, les oppresseurs de toutes races auront accumulé tant de griefs, soulevé tant d'indignation, que, sans être prophète, on peut prévoir une éclatante revanche.*
>
> *Et cependant nos gouvernants pouvaient parer à ces éventualités, en acceptant les réformes sociales et économiques à mesure qu'elles s'imposaient. Mais non ; pour régler les différends entre les exploiteurs et les exploités, entre les parasites et les producteurs, l'Empire n'a rien trouvé de mieux que le chassepot, qu'il vient de mettre à la disposition de la classe des capitalistes, sa complice et son alliée, et celle-ci, derrière un rempart de 800 000 poitrines de soldats, jette insolemment le défi au monde travailleur !*
>
> *Eh bien ! Le défi est relevé, la guerre est désormais déclarée, et elle ne cessera que le jour où le prolétaire sera vainqueur, où les mineurs pourront dire : À nous les mines ! Les cultivateurs : À nous la terre ! Et les ouvriers de tous les métiers : À nous l'atelier !*
>
> *Vous le voyez, amies, cette lutte que vous soutenez si vaillamment n'est que la première phase d'une révolution économique et sociale gigantesque dont l'histoire n'offre aucun exemple ; car sa devise est : Plus d'exploiteurs, rien que des travailleurs !*
>
> *Permettez-nous un conseil, citoyennes : vous êtes énergiques, n'oubliez pas que vous êtes filles du peuple, mères de famille. Parlez le langage de la vérité aux soldats qui vous entourent, victimes du malheur, courbés comme vous sous le joug du despotisme. Dites à ces malheureux enfants du peuple que ces hommes qu'ils ont l'ordre de poursuivre ne sont pas, comme on le leur fait entendre, des fauteurs de troubles, gens suspects, soudoyés par un parti politique quelconque, mais bien vos pères, vos frères, vos époux, vos amis, d'honnêtes citoyens, leurs frères dans l'ordre social, et n'ayant commis d'autre crime que celui de revendiquer le droit le plus sacré de l'homme, celui de vivre en travaillant. De telles paroles, soyez-en certaines, les impressionneront, les feront réfléchir sur le triste rôle qu'on leur impose vis-à-vis de vous, et si vous parvenez à gagner à la cause des opprimés, qui est la leur, les cinq mille soldats campés au Creuzot [sic], vous aurez bien mérité du prolétariat.*
>
> *Et maintenant, citoyennes, en attendant le triomphe de la cause des travailleurs, nous vous serrons fraternellement les mains et vous crions : Courage et espoir !*
>
> *Ont signé : Virginie Barbet – Anaïs Aury – Marie Guillot – Louise Tailland – Marie Pingeon – Clotilde Comte – Anne Jacquier – Louise Jacquier – Félicie Jacquier – Marie Macon – P. Macon – Éléonore Berlioz – Marie Picoud – Marguerite Robergeon – Femme Prost – Femme Palix – etc. »*

● Document 19

Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs

28 septembre 1864, Londres (extraits)

Ouvriers !

C'est un fait d'une grande importance que la misère de la masse des travailleurs n'a point diminué, de 1848 à 1864, dans la période qui, pourtant, se distingue entre toutes par un développement sans exemple de l'industrie, par un accroissement inouï du commerce (…). [Dans un rapport au Parlement sur l'état de la santé publique, le médecin « a découvert »] que les tisserands, les couturières, les gantiers, les tisserands de bas, etc., ne reçoivent pas toujours, en moyenne, même la misérable pitance des ouvriers cotonniers, pas même la quantité de carbone et d'azote « suffisant à peine à prévenir la mort d'inanition » (…). Si vous voulez savoir à quelles conditions de la santé brisée, de la morale flétrie et de la ruine intellectuelle, cette « enivrante augmentation de richesses et de puissance, exclusivement restreinte aux classes qui possèdent », a été et est produite par les classes laborieuses, regardez au tableau des ateliers de tailleurs, d'imprimeurs et de modistes (…) où il est constaté, par exemple, que la classe des potiers, tout aussi bien les hommes que les femmes, présente une population dégénérée, tant sous le rapport physique que sous le rapport intellectuel ; que les « enfants infirmes deviennent ensuite des parents infirmes » (…). Nous nous sommes appesantis sur ces « faits si étonnants, qu'ils sont presque incroyables », parce que l'Angleterre est à la tête de l'Europe commerciale et industrielle (…). Dans tous les pays de l'Europe, c'est devenu actuellement une vérité incontestable (…) que ni le perfectionnement des machines, ni l'application de la science à la production, ni la découverte de nouvelles communications, ni les nouvelles colonies, ni l'émigration, ni la création de nouveaux débouchés, ni le libre-échange, ni toutes ces choses ensemble ne sont en état de supprimer la misère des classes laborieuses (…). Durant cette enivrante époque du progrès économique, la mort d'inanition s'est élevée à la hauteur d'une institution sociale dans la métropole britannique (…).

Les premières semences du système coopératif ont été jetées en Angleterre par Robert Owen ; les expériences tentées sur le continent par la classe ouvrière étaient en fait une application pratique des théories non pas inventées, mais seulement proclamées hautement en 1848.

En même temps, l'expérience de la période de 1848 à 1864 a prouvé, au-dessus de tout doute, que tout excellent qu'il est en pratique, le travail coopératif, renfermé dans un cercle étroit des efforts partiels des ouvriers éparpillés, n'est pas capable d'arrêter le progrès géométrique du monopole, n'est pas capable d'émanciper les masses, n'est pas même capable d'alléger sensiblement le fardeau de leur misère (…). Quant à présent, les maîtres de la terre et les maîtres du capital ne veulent qu'une chose, c'est d'employer leurs privilèges politiques pour défendre et pour perpétuer leurs monopoles économiques (…). Rappelez-vous avec quel ricanement lord Palmerston, à la dernière session, repoussa les promoteurs du bill sur les droits des fermiers irlandais. « La Chambre des communes, s'écria-t-il, est une chambre de propriétaires fonciers. » C'est pourquoi il est devenu un grand devoir de la classe ouvrière de conquérir le pouvoir politique (…).

Elle possède un élément de succès, le nombre ; mais le nombre ne pèse dans la balance qu'autant qu'il est uni par la combinaison et guidé par le savoir (…). Si l'émancipation des classes ouvrières exige leur concours fraternel, comment peuvent-elles accomplir cette grande mission, quand la politique étrangère ne poursuit que des desseins criminels et, exploitant les préjugés nationaux, ne fait que gaspiller le sang et les trésors des peuples dans des guerres de flibustiers (…) ? Ce n'est pas la sagesse des classes gouvernantes, mais la résistance héroïque de la classe ouvrière de l'Angleterre à leur folie criminelle, qui sauva l'ouest de l'Europe du danger de se jeter à corps perdu dans l'infâme croisade pour perpétuer et propager l'esclavage de l'autre côté de l'Atlantique. L'approbation honteuse, l'ironique sympathie ou l'indifférence idiote avec lesquelles les classes supérieures de l'Europe assistaient à l'écroulement de la forteresse montagnarde du Caucase qui est devenue la proie de la Russie ; les immenses empiétements supportés sans résistance de cette puissance barbare, dont la tête est à Saint-Pétersbourg et les mains dans tous les cabinets de l'Europe, ont imposé aux classes ouvrières le devoir de s'initier aux mystères de la politique internationale, de veiller sur les actes de leurs gouvernements respectifs, de les contrecarrer, s'il est nécessaire, par tous les moyens en leur pouvoir ; s'il est impossible de les prévenir, de se coaliser en dénonciations simultanées, et de revendiquer les simples lois de la morale et de la justice qui doivent régler tout aussi bien les relations des individus que celles supérieures des peuples.

La lutte pour une telle politique étrangère fait partie de la lutte générale pour l'émancipation de la classe ouvrière.

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

● Document 20

Victorine Brocher

« Souvenirs d'une morte vivante »

« Dans cette première année [elle arrive à Paris en 1862], j'ai fait bien des expériences, j'ai coudoyé bien des misères. J'ai vu des pauvres femmes travaillant douze et quatorze heures par jour pour un salaire dérisoire, ayant vieux parents et enfants qu'elles étaient obligées de délaisser, s'enfermer de longues heures dans des ateliers malsains où ni l'air, ni la lumière, ni le soleil ne pénètrent jamais, car ils sont éclairés au gaz ; dans des fabriques où elles sont entassées par troupeaux, pour gagner la modique somme de 2 francs par jour et moins encore, dimanches et fêtes ne gagnant rien.

Le samedi soir, après leur journée accomplie, souvent elles passent la moitié de la nuit pour réparer les vêtements de la famille ; elles vont aussi porter au lavoir leur linge à couler, pour aller le laver le dimanche matin (…).

Dans le courant de l'année 1865, mon fils tomba gravement malade ; jusqu'alors il avait été un enfant magnifique. Il fit une chute affreuse, nous ne savions ce qu'il avait ; le docteur découvrit qu'il avait la deuxième vertèbre de la colonne vertébrale atteinte, les ligaments étaient rompus, il cessa de marcher, notre chagrin fut grand. La question sociale s'imposa avec une grande rigueur chez nous (…).

Vers cette époque, j'allais deux fois par semaine chez le docteur Dupas, avec lequel nous nous trouvions alors en relations intimes, rue Myrrha ; il était un membre actif de l'Association internationale des travailleurs, fondée le 25 octobre 1864.

Cette société n'avait pas fait en France tous les progrès qu'on attendait. Les fondateurs avaient espéré que le sentiment de la puissance invincible des prolétaires unifiés aurait bientôt emporté toutes les barrières opposées au socialisme par le patriotisme, le chauvinisme, l'esprit de clocher. On s'était figuré que tous les ouvriers comprendraient bientôt que leurs amis, c'étaient tous les travailleurs du monde, et que leurs ennemis n'étaient pas les Allemands, ni les Anglais, etc., mais tous les exploiteurs à quelque nation qu'ils appartinssent, les gouvernants et leurs suppôts. Ce moment d'union devait, aux yeux de ses promoteurs, s'étendre comme une traînée de feu dans tous les pays civilisés, appeler à la rescousse toutes les forces vives, toutes les énergies, tout l'enthousiasme qui fait faire des merveilles !

Les gouvernements comprennent mieux que les prolétaires la puissance énorme que pourrait avoir une véritable Internationale. Les poursuites ne tardèrent pas à commencer, et pourtant il n'y eut que très peu de Français qui comprirent la force, la puissance que l'association leur mettait entre les mains.

L'esprit de routine est si puissant chez nous qu'on ne voyait dans l'Internationale qu'un mouvement erratique, plus ou moins fort. On ne forme pas l'esprit d'un peuple en quelques jours, surtout un peuple foncièrement conservateur comme le peuple français, qui veut bien changer le titre de son gouvernement, mais qui refuse absolument de changer l'essence même de son organisation et de ses institutions, tout en en reconnaissant les fautes et les dangers.

Il y eut plus de travailleurs de l'esprit que d'ouvriers manuels qui s'enrôlèrent d'abord dans les rangs de l'Internationale (Jules Simon par exemple, Delescluse, plus tard Élysée Reclus). Quant à moi, lorsque j'ai fait partie de la société, j'ai compris l'immense portée de cette union. Dans nos réunions de petit groupe, nous entendions les discours enflammés de nos camarades, nous nous laissions entraîner par notre foi, nous étions emportés par notre idéal. Pour nous, Frankel était aussi bien notre compatriote qu'un Montmartrois (quoiqu'il fût Hongrois) (…).

Nous avions aussi fondé des groupes d'études sociales, on y discutait de choses sérieuses, on formait des projets pour adoucir le sort des travailleurs, on cherchait et discutait les moyens pratiques pour engager les travailleurs à s'instruire et s'habituer à penser. À cet effet, nous rêvions de fonder des bibliothèques, nous faisions tous nos efforts pour encourager la classe laborieuse à son développement intellectuel. Nous voulions faire comprendre aux ouvriers qu'il est de leur intérêt de ne compter que sur eux-mêmes pour s'affranchir, mais que pour cela il ne leur faut rien négliger pour s'instruire, chose plus facile à faire qu'on ne le pense, si on calcule tout le temps perdu au cours de l'année en banalités de toutes sortes : par exemple à passer des heures entières dans un cabaret où l'on respire un air malsain.

En 1867 (…), nous allions toujours au comité de la rue Myrrha ; nous n'étions pas nombreux, la loi ne permettait pas la réunion de plus de trois personnes, sans autorisation officielle ; nous nous divisions ainsi sur plusieurs points de Paris, nos réunions avaient un peu le caractère de réunions secrètes.

Dans les rues, tout attroupement composé de plus de trois personnes était dispersé, considéré comme un délit et puni selon la loi (…). »

Victorine Brocher,
Souvenirs d'une morte vivante,
Ed. Maspero, 1976

● Document 21

Discussions au congrès de l'AIT

1866, Genève

Un long mémoire est présenté par les délégués français pour le Congrès de Genève. On y lit ceci :

« Sans la famille, l'homme, confondu dans une immense communauté, n'est pour l'homme qu'un ennemi ; sans la famille, la femme n'a sur terre aucune raison d'être ; car sans la famille, la femme n'est plus qu'un être errant, condamnée par sa constitution physique à un épuisement prématuré, à des efforts incessants et impuissants, dont le plus clair résultat pour son organisme est une transformation radicale, complète, qui équivaudrait à la négation même de l'espèce et à la disparition de la race.

Ceci dit, il ne nous reste dans ce cas qu'à appliquer à la femme le principe de l'égalité devant le travail : à service égal, produit égal ; que pour un produit égal à celui de l'homme, la femme reçoive un salaire égal à celui de l'homme, cela nous semble de toute justice ; et en attendant la transformation que nous appelons de tous nos vœux, nous ne cesserons de réclamer contre l'exploitation dont sont victimes nos mères, nos épouses, nos filles et nos sœurs (…).

La nature a indiqué nettement à quelles fonctions la femme est destinée ; sa constitution, ses facultés, la sensibilité qui la caractérise sont, avec l'égoïsme familial qui lui est propre, le plus puissant moyen de conservation qui ait pu être accordé à l'être humain. En effet, si le dévouement à la chose publique, si la préoccupation des intérêts collectifs sont chez l'homme des qualités, ils sont chez la femme une aberration, dont la science a depuis longtemps constaté les conséquences inévitables pour l'enfant : étiolement, rachitisme et finalement, impuissance.

Au nom de la liberté de conscience, au nom de l'initiative individuelle, au nom de la liberté de la mère, laissez-nous arracher à l'atelier, qui la démoralise et la tue, cette femme que vous rêvez libre, cette femme que vous n'émancipez qu'en en faisant un être bâtard, fatalement condamné, par l'abus d'un travail pour lequel il n'était point constitué, à une existence sans joie et sans but. Laissez-nous, affirmant l'équivalence des fonctions, lui rendre dans la société future sa dignité que l'industrialisme ne respecte certes pas et qu'elle ne pourra jamais reconquérir que dans la famille. À elle la fonction d'élever l'enfant, de le préparer à cette éducation mâle et libre qui seule peut en faire un homme. Et la famille ainsi reconstituée, grâce à une réforme radicale des mœurs, à une plus juste répartition des produits du travail, suffira, croyez-nous, à faire des citoyens en dehors de l'influence de l'État et de toute réglementation. »

Et la discussion du congrès lui-même, en sa séance du 7 septembre 1866, consacrée à la question Travail des femmes et des enfants :

Le citoyen Dupont (Londres) donne lecture du rapport du Conseil central.

Le citoyen Coullery (La Chaux-de-Fonds). « Je suis heureux de voir le congrès s'occuper de la femme ; nous devons déclarer d'une façon catégorique que nous travaillons aussi bien pour l'émancipation de la femme que pour celle de l'homme. Il faut que non seulement nous l'arrachions à la prostitution de la rue, mais encore à celle de l'atelier. Il faut que, comme celle de l'homme, son instruction soit complète, pour qu'elle ne devienne pas la proie des ministres d'aucune religion. En un mot, il faut qu'elle puisse se développer complètement, cérébralement et corporellement, car elle est l'espoir de l'espèce humaine. »

Les citoyens Chemalé, Fribourg, Perrachon, Camélinat font la proposition suivante :

« Au point de vue physique, moral et social, le travail des femmes et des enfants dans les manufactures doit être énergiquement condamné en principe comme une des causes les plus actives de la dégénérescence de l'espèce humaine et comme un des plus puissants moyens de démoralisation mis en œuvre par la caste capitaliste.

La femme, ajoutent-ils, n'est point faite pour travailler, sa place est au foyer de la famille, elle est l'éducatrice naturelle de l'enfant, elle seule peut le préparer à l'existence civique, mâle et libre. Cette question doit être mise à l'ordre du jour du prochain congrès, la statistique fournira des documents assez puissants pour que nous puissions condamner le travail des femmes dans les manufactures. »

Le citoyen Varlin (Paris). « Comme vous tous, je reconnais que le travail des femmes dans les manufactures, tel qu'il se pratique, ruine le corps et engendre la corruption. Mais, partant de ce fait, nous ne pouvons condamner le travail des femmes d'une manière générale ; car vous qui voulez enlever la femme à la prostitution, comment pourrez-vous le faire si vous ne lui donnez le moyen de gagner sa vie. Que deviendront les veuves et les orphelins ? Elles seront obligées ou de tendre la main ou de se prostituer.

Condamner le travail des femmes, c'est reconnaître la charité et autoriser la prostitution.

Le citoyen Fribourg (Paris). Les veuves et les orphelins seront toujours une exception et ne peuvent en aucune façon infirmer la loi que nous posons. Car, dit-il, en voulant que tous les hommes travaillent, nous savons parfaitement que beaucoup en seront empêchés par des accidents naturels, et cependant nous réclamons la loi générale. Les veuves et les orphelins sont dans le même cas que les infirmes.

Le citoyen Tolain (Paris). Tant que la manufacture existera pour la femme, elle ne sera jamais un être libre, elle ne pourra jamais développer ses facultés naturelles. L'atelier l'abâtardit.

Le citoyen Lawrence (Londres). Il y a quelque chose de plus fort que tous les raisonnements que nous tenons ici, de plus vrai que tous les sentiments philanthropiques que nous émettons : c'est la marche de la Société. Nous ne devons pas faire des théories, nous sommes des ouvriers, des hommes pratiques et non des utopistes. Eh bien ! si nous voulons aider d'une façon efficace l'émancipation de notre classe, il faut que notre rôle se borne à observer ce qui se passe autour de nous, à comprendre le mouvement social et non à lui imposer nos sentiments et nos vues particulières. Comme le rapport du Conseil central le dit très bien, la tendance de l'industrie moderne est de faire coopérer la femme et l'enfant à la production sociale. Et ceci est tellement vrai que dans certaines parties de l'Angleterre, la femme ne demeure plus à la maison, et c'est l'homme qui est réduit à faire la cuisine. Nous sommes cependant loin d'admirer la manière dont on fait travailler la femme, mais le fait existe et ce serait folie que de vouloir condamner d'une façon générale le travail de la femme ; mais ce que nous pouvons faire, c'est de protester énergiquement contre l'exploitation de la femme telle que la pratique la caste capitaliste. »

L'extrait du rapport du Conseil central concernant le travail des femmes est mis aux voix et voté à la grande majorité. L'amendement suivant, présenté par les citoyens Varlin (Paris) et Bourdon (Paris), tendant à accentuer davantage le rapport anglais, est mis aux voix et rejeté :

Le manque d'éducation, l'excès de travail, la rémunération trop minime et les mauvaises conditions hygiéniques des manufactures sont actuellement pour les femmes qui y travaillent des causes d'abaissement physique et moral ; ces causes peuvent être détruites par une meilleure organisation du travail, par la coopération. La femme, ayant besoin de travailler pour vivre honorablement, on doit chercher à améliorer son travail et non à le supprimer. Quant aux enfants, on doit retarder leur entrée dans la fabrique et restreindre autant que possible la durée de leur travail.

La proposition des citoyens Chemalé, Fribourg, Perrachon, Camélinat, est mise aux voix et adoptée.

Au sujet de l'éducation des enfants, la délégation française fait la proposition suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

Le congrès déclare que l'enseignement professionnel doit être théorique et pratique, sous peine de voir se constituer une aristocratie à l'aide de l'instruction spéciale, ce qui ferait non des artisans, mais des directeurs d'ouvriers.

La Première Internationale, recueil de documents publié sous la direction de Jacques Freymond, Droz, 1962, p. 49 à 51.

Le recueil livre un second compte rendu de ce congrès.

« MM. Chemalé, Tolain, Fribourg, de la délégation française, proposent : Au point de vue physique, moral et social, le travail des femmes doit être condamné comme principe de dégénérescence pour la race et des agents de démoralisation de la classe capitaliste.

La femme, disent-ils, a reçu de la nature des fonctions déterminées ; sa place est dans la famille ! À elle d'élever l'enfant pendant son premier âge. La mère seule est capable de remplir cette tâche. Ils citent des statistiques qui constatent la mortalité des enfants abandonnés aux nourrices, aux crèches. Elle seule, la mère, est capable de donner à l'enfant une éducation morale, de former un honnête homme. D'autre part, la femme est le lien, l'attrait qui retient l'homme à la maison, lui donne l'habitude de l'ordre et de la moralité, adoucit ses mœurs. Telles sont les fonctions, tel est le travail qui incombe à la femme ; lui en imposer un autre est une chose mauvaise.

MM. Varlin et Bourdon sont d'un avis différent. Ils proposent cette résolution : Le manque d'éducation, l'excès de travail, la rémunération trop minime et la mauvaise condition hygiénique des manufactures sont actuellement pour les femmes qui y travaillent des causes d'abaissement physique et moral ; ces causes peuvent être détruites par une meilleure organisation du travail, par la coopération. La femme ayant besoin de travailler pour vivre honorablement, on doit chercher à améliorer son travail mais non à le supprimer.

Cette proposition est repoussée par la majorité, qui adopte celles de MM. Chemalé et Tolain (…).

Le Congrès vote des résolutions conformes aux propositions du Comité central de Londres et des délégations françaises, qui condamnent en principe le travail de la femme dans les manufactures, comme une des causes de la dégénérescence de la race humaine et de la démoralisation ; elles condamnent non moins le travail excessif des enfants. »

Ibid., page 76.

Notices biographiques

Nathalie Le Mel

Née le 24 août 1826 à Brest (Finistère), morte à l'hospice d'Ivry le 8 mai 1921, relieuse, membre de l'Internationale, figure féminine et ouvrière de premier plan de la Commune de Paris.

Sur la vie de Nathalie Le Mel avant et pendant la Commune, il nous a paru intéressant de donner intégralement le texte d'un rapport de la commission des grâces en date du 21 août 1873.

« Séparée de son mari depuis trois ans à la suite des discussions violentes auxquelles elle se livrait continuellement, la jeune femme a fait partie de l'Internationale à dater de 1865 ; et c'est à peu près à la même époque qu'elle a fondé avec Varlin, Boulay, Gouet, Delacour et Lagneau la société de la Marmite qui ne tarda pas à devenir une des ramifications de l'Internationale (...). Elle cumulait les fonctions de caissière de la Marmite avec celles de secrétaire d'une Commission dite d'initiative pour la fédération des sociétés d'alimentation, de consommation et de production, dont les procès-verbaux, retrouvés après le rétablissement de l'ordre, ont prouvé qu'on s'y occupait bien plus de politique que d'alimentation.

Pendant le Siège, elle s'est fait remarquer par son assiduité au club de l'École de Médecine.

Sous la Commune, l'exaltation de son langage n'a pas connu de bornes, et on l'a entendue dans les clubs de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, de la Trinité, de Notre-Dame de la Croix, prêcher les théories les plus subversives. De concert avec la nommée Dmitrieff, elle a rédigé le 6 mai un manifeste qui est au dossier p. 42, et qui dans les termes les plus violents appelle aux armes les femmes de Paris.

Enfin, lors de l'entrée des troupes régulières dans Paris, à la tête d'un bataillon d'une cinquantaine de femmes, elle a construit la barricade de la place Pigalle, et elle y a arboré le drapeau rouge. *"Vous êtes des lâches,* disait-elle aux gardes nationaux... *Si vous ne défendez pas les barricades, nous les défendrons"*.

La femme Le Mel a été arrêtée le 21 juin 1871 ; la veille de son arrestation, elle avait tenté de se suicider en avalant un demi-litre d'absinthe, parce qu'elle était, comme elle l'a avoué depuis, désespérée de la défaite de la Commune.

Elle n'a pas d'antécédents judiciaires.

Les autorités militaires sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de proposer une mesure de clémence. »

À Paris, Nathalie Le Mel, qui habitait, 12, impasse Béranger, milita aux côtés de Varlin, relieur comme elle, et c'est avec lui qu'elle s'occupa du restaurant coopératif La Marmite. Selon *Le Réveil* du 25 mai 1870, elle aurait été secrétaire-correspondante de la section de Colombes de l'Internationale, fondée quelques jours avant, le 19. Durant la Commune, elle fut, avec Élisabeth Dmitrieff, une des animatrices de l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, constituée le 13 avril 1871 (…), (voir chapitre 6).

Le 4e conseil de guerre, devant lequel elle eut fière attitude, la condamna, le 10 septembre 1872, à la déportation dans une enceinte fortifiée (…). Le 24 août [1873], elle fut embarquée avec Louise Michel et une vingtaine d'autres compagnes sur La Virginie à destination de la Nouvelle-Calédonie. Dans *Mémoires d'un jeune homme,* Paris, 1895, Henry Bauër, qui fut de la déportation, a dit de Nathalie Le Mel à cette époque (il orthographie par erreur son nom Lemesle) : elle est *« d'intelligence remarquable, d'esprit clair et sagace »,* et *« compte parmi les têtes du parti socialiste. »*

Graciée, Nathalie Le Mel s'embarqua sur La Picardie le 20 juin 1879 et regagna la France. En 1882, elle habitait, 12, passage Germain-Pilon, et travaillait à l'*Intransigeant* pour un salaire annuel de 1 200 F.

Elle venait de témoigner sa sympathie aux fondateurs de *La Revue socialiste* (lettre du 17 novembre 1884 publiée dans le t. I de la revue, p. 57). Elle habitait alors, 39, rue d'Orsel. Elle demeura en correspondance avec la rédaction de la revue et son nom est cité de loin en loin, en avril 1886 par exemple (cf. n° 16 qui publie une lettre d'elle, datée 31 mars, au sujet du travail des femmes), en mars 87 (cf. p. 224, note de B. Malon). Après avoir vécu un temps de l'allocation mensuelle versée par l'*Intransigeant* à ses vieux serviteurs, Nathalie Le Mel connut la grande misère. Devenue aveugle, elle entra, en 1915, à l'hospice d'Ivry (…).

---

http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article24868, notice Le Mel Nathalie [née Duval Perrine, Natalie] écrit parfois par erreur Lemel, version mise en ligne le 3 mars 2015, dernière modification le 30 mai 2019.

Victorine Brocher

Victorine Brocher est née à Paris le 4 septembre 1839, morte à Lausanne (Suisse) le 4 novembre 1921 ; membre de la Ière Internationale, elle fut communarde et militante anarchiste.

Marie Victorine Malenfant était la fille d'un républicain qui dut s'enfuir en Belgique en 1851, et fut élevée à Orléans par sa mère. Elle épousa Jean- Charles Rouchy en 1861. En 1867, le couple prit part à la fondation d'une boulangerie coopérative. Ils étaient membres de l'Association internationale des travailleurs. Leurs deux fils moururent en bas âge, le deuxième sous la Commune.

Cantinière du bataillon Les Défenseurs de la République (turcos de la Commune), elle fut félicitée *« du courage qu'elle a montré en suivant le bataillon au feu et de l'humanité qu'elle a eue pour les blessés dans les journées du 29 et du 30 avril »* (Journal officiel de Commune, 17 mai 1871). Arrêtée et condamnée à mort pour l'incendie de la Cour des comptes, elle se cacha pendant plus d'un an, puis réussit à s'enfuir en Suisse tandis que son mari était emprisonné (…).

Après un bref séjour à Genève où elle fréquenta les réunions de l'AIT et les réfugiés de la Commune, elle partit comme préceptrice en Hongrie. Elle revint à Genève en 1874 quand son mari, libéré de prison, put la rejoindre. Elle travailla comme cordonnière et participa aux réunions de la Fédération jurassienne et des anarchistes, avec Elisée Reclus, Paul Brousse, Andrea Costa, entre autres. En 1877 elle fut à l'initiative d'une "coopérative cordonnière", dont on ne sait pas si elle eut une réelle activité. On trouve un projet manuscrit de statuts dans ses papiers, qui n'est peut-être pas de sa main ; elle ne figure pas dans la liste des fondateurs publiée dans le Bulletin de la Fédération jurassienne du 14 octobre 1877.

Elle retourna à une date indéterminée – probablement après l'amnistie – s'établir à Paris. Du 14 au 20 juillet 1881, elle fut déléguée au congrès anarchiste de Londres par les groupes des 6e, 11e et 20e arrondissements de Paris, le Cercle anarchiste du 11e (mandat signé L. Roterman, secr.-corresp.), le Cercle d'études sociales du 5e arr. (mandat signé Vaillat et Guillet). Elle collaborait alors au journal *La Révolution sociale,* dont on sut plus tard qu'il était infiltré par des mouchards et subventionné par le préfet de police. Elle rencontra à Londres Gustave Brocher qui devint plus tard son mari, et avec lequel elle éleva plusieurs enfants de communards.

Le 9 mars 1883, elle participa avec Louise Michel et Émile Pouget à la manifestation de l'esplanade des Invalides et au sac de trois boulangeries. Elle écrivait au cours de ces années dans *Le Cri du Peuple* et dans les journaux anarchistes lyonnais *La Lutte* et *Le Drapeau noir.* Elle habitait alors passage de l'Elysée des Beaux-Arts (aujourd'hui rue André-Antoine, 18e arr.). En 1884, après la mort de Jean Charles Rouchy dans un asile d'aliénés, elle entama une formation d'infirmière à l'hôpital de la Pitié.

Établie à Londres depuis 1886, elle fut cofondatrice et institutrice de l'école internationale dirigée par Louise Michel.

En 1892 elle s'installa à Lausanne où son second mari la rejoignit. Ils ouvrirent une librairie, puis une pension de jeunes gens jusqu'en 1912. Ils passèrent ensuite deux ans à Fiume où Gustave Brocher avait trouvé un poste d'enseignant.

En 1909, elle publia ses souvenirs sous le nom de Victorine B., narrant ses luttes de la fin du Second Empire et sa participation à la Commune de Paris.

De 1915 à 1919, elle collabora au périodique de l'anarchiste lausannois Jean Wintsch, *La Libre Fédération.* Le couple Brocher s'établit ensuite à Levallois-Perret, puis revint à Lausanne lorsque Victorine tomba malade en 1921. C'est là qu'elle mourut le 4 novembre.

« A Genève, comme plus tard à Londres et à Lausanne, elle fut la providence de quiconque en appelait à son secours : elle recueillait enfants et adultes, créait des soupes pour les proscrits, ne gardant rien, absolument rien pour elle… » (*Gazette de Lausanne*).

---

http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article154273, notice Brocher Victorine (née Malenfant, épouse Rouchy puis Brocher) [Dictionnaire des anarchistes] par Marianne Enckell, version mise en ligne le 12 avril 2014, dernière modification le 1er juin 2019.

Congrès de fondation de l'Assocation internationale des travailleurs, 1864.

● 6

Les femmes dans la Commune de Paris « Toutes avec tous » (André Léo)

Dans un article de *La Sociale* du 12 avril 1871, la militante André Léo écrit : *« Au temps où nous sommes, c'est l'idée plus que la force du bras qui gagne les batailles. Tout être humain a l'instinct de conservation et ce n'est pas la barbe qui surmonte cet instinct ; mais une passion impérieuse.*

Il ne s'agit plus aujourd'hui de la défense nationale, mais au lieu de se rétrécir le champ de bataille s'est agrandi. Il s'agit de la défense humanitaire des droits de la liberté.

Maintenant, Paris est loin d'avoir trop de combattants (…). Maintenant le concours des femmes est devenu nécessaire (…).

Beaucoup le désirent et beaucoup le peuvent. Louise Michel, Mme de Rochebrune, bien d'autres, ont déjà donné l'exemple et font l'orgueil et l'admiration de leurs frères d'armes, dont elles doublent l'ardeur. Quand les filles, les femmes, les mères combattront à côté de leurs fils, de leurs maris, de leurs pères, Paris n'aura plus la passion de la liberté, il en aura le délire. »

La Commune fut le champ de bataille sur lequel les militantes s'engagèrent pour changer la société.

D'abord entrées dans le combat pour seconder les hommes, elles vont déployer leur propre drapeau.

« Général Dombrowski, comment s'est faite la révolution du 18 mars ? Par les femmes.

On [les Versaillais] avait dirigé de grand matin des troupes de ligne sur Montmartre. Le petit nombre de gardes nationaux qui gardaient les canons de la place Saint-Pierre avait été surpris et les canons enlevés ; on les descendait sur Paris — sans obstacle. La garde nationale, sans chefs, sans ordres, hésitait devant une attaque ouverte. Encore quelques tours de roue, et vous n'auriez jamais été général de la Commune, citoyen Dombrowski. Mais alors, sur la place de l'abbaye, les femmes, les citoyennes de Montmartre, se portèrent en foule, saisirent la bride des chevaux, entourèrent les soldats et leur dirent :

— Quoi ! Vous servez les ennemis du peuple, vous, ses enfants ! N'êtes-vous pas las d'être les instruments de vos propres oppresseurs ? N'êtes-vous pas honteux de servir des lâches ?

Arrêtés tout d'abord par la crainte de blesser les femmes et d'écraser leurs enfants, qui s'attachaient aux roues des canons, les soldats comprirent ces reproches, et ils mirent en l'air la crosse de leurs fusils. Le peuple poussa des cris de joie : les prolétaires, divisés sous différents noms et sous différents costumes, se comprenaient enfin et se retrouvaient (…). La Révolution était faite. » (doc. 22)

Dès le 2 septembre 1870, au moment où on apprend à Paris la défaite de Sedan, la reddition de l'armée du général Mac Mahon, alors que l'empereur Napoléon III est fait prisonnier et que la République est proclamée, les femmes sont présentes. Louise Michel, Élisabeth Dmitrieff et bien d'autres. Elles créent des ambulances, soignent les blessés, distribuent des repas, organisent des ateliers, prennent part aux combats.

À partir du 18 mars et de la proclamation de la Commune, la lutte connaît un tournant décisif. Le 11 avril 1871 se tient une réunion de citoyennes, dans le but d'organiser dans chaque arrondissement des comités pour les citoyennes résolues à soutenir et à défendre la cause de la Révolution soit dans le service des ambulances, soit en formant des corps réguliers pour construire des barricades et s'y battre.

Cette organisation s'intitule l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

(1) Jaroslaw Dombrowski. Officier polonais, un des organisateurs de la révolte contre le tsar en 1861. Le 10 novembre 1864, il est condamné au bagne de Sibérie. Il s'en évade et rejoint, en France, les nombreux militants des révolutions européennes que la Commune reconnaîtra comme les siens.

La barricade de la place Blanche défendue par des femmes, mai 1871.

« Mardi 11 avril eut lieu la réunion des citoyennes, convoquées dans le but d'organiser dans chaque arrondissement des comités destinés à servir de bureaux d'enregistrement et de direction pour les citoyennes patriotes résolues à soutenir la cause de la Révolution, soit en constituant des corps réguliers pour le service de l'ambulance, soit en constituant des compagnies prêtes, au moment du congé suprême (…), à construire des barricades, avec ceux d'entre nos frères pour qui la lutte engagée est une question de vie et de mort, en tant qu'il s'agit du triomphe ou de la défaite – momentanée naturellement – des principes vitaux de l'humanité, la liberté luttant contre le despotisme, le travail contre le capital, l'avenir enfin contre le passé ! » (Journal officiel de la Commune) « Je crois que je n'étais pas un mauvais soldat », écrit Louise Michel dans ses mémoires.

Le comité central provisoire de l'Union des femmes est composé de déléguées des comités d'arrondissement.

Il faut noter qu'aucune femme, par ailleurs, ne participe au comité central de la Commune, mais l'heure n'est pas à récriminer. Dès son organisation, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés s'adresse à la direction de la Commune pour avoir les moyens de se réunir et d'agir (doc. 23).

Outre son contenu, une autre chose est notable dans cette adresse : ses signataires sont, à l'exception d'Élisabeth Dmitrieff, qui représente la I^re^ Internationale, toutes des ouvrières. Ce sont elles qui vont donner à la Commune sa physionomie la plus remarquable.

C'est aux ouvrières que s'adressent les initiatrices de l'Appel aux ouvrières pour *« constituer des Chambres syndicales et fédérales des travailleuses unies ».* Au sein de l'organisation sociale qu'est la Commune, les ouvrières se regroupent autour de l'exigence de révolution sociale (doc. 24).

Nathalie Le Mel que nous avons évoquée au chapitre 5 sera la première femme à siéger dans une commission de la Commune. À travers l'organisation de la Commune de Paris se nouent concrètement la révolution sociale et la démocratie politique.

Du 17 au 23 septembre 1871 se tient à Londres une conférence des délégués des sections de l'AIT.

Marx donne lecture de la proposition suivante, faite par le conseil général à la Conférence :

« La Conférence, sur la proposition du Conseil général, recommande la fondation de sections de femmes parmi les ouvrières. Il est entendu que ceci n'empêche nullement la formation de sections mixtes.

« La conférence recommande la formation de sections de femmes au sein de la classe ouvrière. Il est

bien entendu que cette résolution ne porte nullement atteinte à l'existence ou à la formation de sections composées de travailleurs des deux sexes. »

Après avoir présenté cette résolution de la part du conseil général, Marx la justifie en ces termes : *« Le citoyen Marx ajoute qu'il fait remarquer que la proposition porte* "sans exclusion des sections mixtes" ; *il croit nécessaire la fondation de sections purement féminines dans les pays où l'industrie emploie des femmes en grand nombre, elles aimeront se réunir entre elles pour discuter. Les femmes, dit-il, jouent un très grand rôle dans la vie : elles travaillent dans les usines, elles prennent part aux grèves, à la Commune, etc. Elles ont plus d'ardeur que les hommes. Il ajoute quelquels mots par lesquels il rappelle la participation ardente des femmes aux événements de la Commune de Paris»*

(*La Première Internationale,* recueil de documents. Op déjà cité, tome II, p. 167-168.)

La conférence adopte cette proposition dans sa qui devient la résolution n° 5 intiutlée « Formation de sections de femmes ».

Derrière ces résolutions, ces adresses, c'est toute une coopération qui s'organise, comme en témoignent ces petites annonces :

28 avril 1871
« Les femmes du 18e arrondissement qui veulent concourir à la défense de Paris
– soit pour le soulagement des blessés dans les ambulances
– soit, à la suite de nos bataillons, pour relever sur le champ même du combat, les blessés et les mourants
– soit enfin derrière les barricades si les ennemis du peuple forçaient nos remparts
– toutes celles qu'anime l'amour de la justice, toutes celles qui sentent que leurs intérêts les plus chers sont, comme ceux des hommes, attachés au succès de la Révolution
– que nos courageuses et patriotes citoyennes viennent se faire inscrire au comité, 13, rue du Boulevard, qu'elles y apportent leur concours et leurs dons.
Dans cette lutte du passé contre l'avenir, de l'injonction contre le droit, insensé qui se croit désintéressé, coupable qui reste neutre. »

La Commission d'enquête du 15e arrondissement pour les pensions aux veuves, orphelins, blessés, fonctionne depuis le 8 avril.

Le Comité des femmes de la Société, la Commune Sociale de Paris, invite ses adhérentes et celles de la Société l'Éducation nouvelle à une réunion particulière qui aura lieu dimanche 23 avril de midi à 13 heures à la mairie du 8e arrondissement pour une communication importante : Prévoyance sociale et Éducation.

Réunion des citoyennes républicaines du Comité de Vigilance du 18e arrondissement. Nous protestons énergiquement contre toutes les religieuses pour qu'elles sortent immédiatement des hôpitaux et des prisons, attendu que nous avons assez de mères de famille dévouées et courageuses qui feront mieux leur devoir qu'elles.

Et il y en a, comme cela, des dizaines et des dizaines.

Elles se battent aux côtés des hommes de la Commune, leurs *« compagnons de marche »* (Louise Michel), sont très présentes dans les comités de vigilance et les clubs.

Nous ne parlons, ici, que des plus connues. Ce sont les archives de la répression qui fournissent quelques indications : Jean Maitron a dressé une liste de cent quinze femmes arrêtées et jugées. Le photographe Eugène Appert, chargé de photographier les prisonniers et prisonnières après la Semaine sanglante, a dressé une liste de deux cents femmes arrêtées. On ne connaît pas le nombre de femmes tuées pendant la Semaine sanglante, il y en eut des milliers.

Comme le dit Gérald Dittmar dans son *Histoire des femmes de la Commune* : *« La Commune a commis de nombreuses erreurs et a été militairement vaincue, mais les femmes, dans leur combat, ont gagné la reconnaissance de tous. Nombreuses sont celles qui sont mortes au cours de ces journées dramatiques, des milliers très probablement, on ne le saura jamais exactement. Mais pour la première fois dans l'histoire, les femmes se sont organisées politiquement de manière autonome. Par leurs actions, les Communeuses sont à l'origine d'un mouvement féministe qui ne connaîtra plus par la suite d'opposition crédible (…). Cette lutte exemplaire des femmes de la Commune est devenue la référence historique des mouvements de femmes, elle en est le substrat. »*

● Document 22

André Léo

Les ambulancières du 34e bataillon

Récit du 6 mai 1871, *La Sociale*

Un groupe de citoyennes du 17e arrondissement, munies d'une commission de la municipalité, portant la croix rouge, et conduites par une déléguée du comité, franchirent le 2 mai la porte de Clichy et se rendirent près du commandant du 34e bataillon pour lui offrir leurs services.

Convenablement accueillies, quatre d'entre elles restèrent à ce poste, où l'on jugea qu'un plus grand nombre n'était pas nécessaire, et les autres reprirent leur marche pour se rendre à Levallois.

Le chemin qu'elles suivaient côtoyait les batteries, d'où l'on tirait de temps en temps. Bien qu'il y eût ce jour-là un ralentissement marqué des hostilités, plusieurs fois, devant ces batteries, des balles sifflèrent à leurs oreilles et firent voler quelques éclats de pierre en frappant contre les murs.

Pas une de ces citoyennes ne montra de crainte ; à peine pressèrent-elles le pas, et celle qui les conduisait put s'assurer qu'elles n'avaient point en s'engageant trop présumé de leur courage.

À Levallois, le commandant s'efforçant d'être poli, ne marqua guère que de l'indifférence pour la mission des républicaines. Les ambulances, les blessés, il ne savait pas, il ne s'occupait pas de ces choses-là. Il y avait bien quelque part une directrice d'ambulance, nommée par la Commune, et le chirurgien major ; mais où ?… C'était aux voyageuses de chercher à le savoir. De renseignement en renseignement, d'étape en étape, elles firent inutilement beaucoup de chemin et aboutirent enfin à Neuilly à l'état-major du général Dombrowski.

À l'ambulance, un chirurgien polonais, déployant une amabilité suspecte, conduit les ambulancières, en leur affirmant que le général sera charmé de les voir. Or est-il vrai qu'un ordre avait paru la veille, proscrivant la présence aux ambulances.

Au seuil de l'habitation du général, les citoyennes rencontrent un homme galonné entouré d'autres officiers.

Parlé-je au général Dombrowski, demande la déléguée.

L'homme galonné a le sentiment de son importance, il ne répond pas à cette question et n'en prend pas moins le droit de décider sur la demande qui lui est soumise. Il renvoie les citoyennes au Palais de l'industrie. Nous marchons depuis quatre heures, lui répond la déléguée. Nous sommes sur le lieu où l'on a besoin de nos services, on parle d'un engagement pour cette nuit. Mission nous est donnée par un Comité reconnu et par la municipalité de notre arrondissement. Tant de formalités et d'obstacles sont plus qu'inutiles. Paris, la Révolution ont-ils donc à leur service trop de dévouements ?

Nouveau refus, plus formel, de l'officier supérieur qui se retire. Un jeune officier, encouragé par la sécheresse de son supérieur, se croit le droit d'impertinence et adresse aux citoyennes une plaisanterie de mauvais goût. Il s'attire cette réponse qu'en venant au milieu des défenseurs de Paris, elles avaient cru s'adresser à des hommes sérieux. Ils étaient là, en effet, les hommes sérieux, mais seulement dans la foule des gardes nationaux qui assistaient d'un air indigné à ce colloque.

— Citoyenne, dit l'un d'eux s'adressant à la déléguée, venez, il y a là d'autres citoyennes à qui vous devez parler.

Elle le suit. À deux pas de là, dans une petite chambre au rez-de-chaussée, trois femmes sont occupées à préparer leur repas. On se reconnaît, et des exclamations joyeuses retentissent. Une de ces femmes est Louise Michel. Elle a quitté Issy quand l'attaque est devenue plus vive à Neuilly.

Son costume n'a plus rien de féminin.

— Qu'avez-vous fait de votre fusil ?

— Oh, il n'était pas à moi !

— Et l'on ne pouvait en fournir un à celle dont on a dit qu'elle était le meilleur des combattants d'Issy ?

— Ah, si l'on me permettait seulement de secourir nos blessés ! Mais vous ne sauriez croire que d'obstacles, que de taquineries, que d'hostilité !…

Le même garde national revient en courant.

— Citoyenne ! On chasse vos compagnes, on les emmène.

Oui, ces femmes venues pour servir au péril de leur vie la révolution et ses défenseurs, on les faisait reconduire par des hommes armés, comme des cou-

pables. Naïvement, elles se croyaient humiliées d'un pareil traitement, sans réfléchir que l'odieux et l'humiliation n'en revenaient qu'à ceux qui l'avaient ordonné. Les soldats comprenaient mieux.

— Citoyennes, c'est nous qui sommes honteux. Mais nous sommes forcés d'obéir.

— Tenez, ne dites pas votre numéro, ça ne nous ferait pas honneur.

Nous demandons le nom du chef qui avait donné cet ordre.

— Son nom, nous ne le savons pas ; c'est le prévôt de l'état-major de… Nous allons être mitraillés tout à l'heure et beaucoup d'entre nous sans doute souffriront faute de secours.

Et tout le long de l'avenue, interpellant leurs camarades : dites-donc vous autres, voilà de braves citoyennes qui venaient pour vous secourir, et voilà comment elles sont reçues.

Et l'indignation était partout la même.

Aux portes, les geôliers et leurs prisonnières se séparèrent en échangeant de cordiales poignées de main.

Ailleurs aussi bien qu'à Neuilly, dans tout ce voyage aux avant-postes, nous avons pu constater ce double sentiment très marqué : du côté des officiers et des chirurgiens, sauf exception, une absence de sympathie qui varie de la sécheresse à l'insulte, du côté des gardes nationaux, un respect, une fraternité mêlés souvent à une émotion sincère. Ces braves qui eux se battent obscurément pour leur foi, sans ambition et sans récompense, croient au dévouement et l'honorent. Nous en avons recueilli des preuves touchantes : en passant près d'une batterie dans un chemin où sifflaient les balles.

— Ah ! Citoyennes, c'est beau, c'est bien ce que vous faites là !

Et l'honnête figure de celui qui parlait ainsi était éclairée de cette expression qui dit plus que la parole.

En effet, pour le citoyen qui défend son droit et son foyer, la présence de la femme est une joie, une force. Elle double son courage et son enthousiasme en lui apportant ses soins matériels, secours moral dont il se sent parfois cruellement privé. La femme au champ de bataille dans la guerre pour le droit c'est la certitude dans la foi ; c'est l'âme de la cité disant au soldat : je suis avec toi, tu fais bien.

En somme, et malgré l'insulte brutale faite à nos enrôlées du dévouement, l'impression que nous avons rapportée de cette excursion est profondément heureuse ; car à côté de cet esprit bourgeois et autoritaire, si étroit et si mesquin, qui se trouve encore malheureusement chez beaucoup de chefs, éclate chez nos soldats citoyens le sentiment vif, élevé, profond de la vie nouvelle. Ils croient, eux, aux grandes forces qui sauvent le monde et les acclament au lieu de les proscrire. Ils sentent le droit de tous dans leur droit. Ils sentent que la révolution actuelle est l'expansion des facultés ardentes et généreuses trop longtemps comprimées et qu'ils s'indignent de voir comprimées encore. Le peuple enfin est prêt pour les destinées. Tandis que la plupart des chefs ne sont encore que… des militaires, les soldats sont bien des citoyens.

André Léo, *La Sociale,* 6 mai 1871

● Document 23

Adresse des citoyennes à la commission exécutive de la Commune de Paris

Journal officiel de la Commune,
14 avril 1871

Considérant :

— qu'il est du devoir et du droit de tous de combattre pour la grande cause du peuple, pour la Révolution ;

— que le péril est imminent et l'ennemi aux portes de Paris ;

— que l'union faisant la force, à l'heure du danger suprême tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective de la population entière, à laquelle rien ne saurait résister ;

— que la Commune représentante du grand principe proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, – par là-même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière, sans discrimination de sexe, distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes gouvernantes ;

— que le triomphe de la lutte actuelle – ayant pour but la suppression des abus, et dans un avenir prochain la rénovation sociale tout entière assurant le règne du travail et de la justice, – a, par conséquent, le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens ;

— que le massacre des défenseurs de Paris par les assassins de Versailles exaspère à l'extrême la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance ;

— qu'un grand nombre d'entre elles est résolu, au cas où l'ennemi viendrait à franchir les portes de Paris, à combattre et à vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs ;

— qu'une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire en une force capable de donner un soutien effectif et vigoureux à la Commune de Paris ne peut réussir qu'avec l'aide et le concours du gouvernement de la Commune ;

— par conséquent,

Les déléguées de citoyennes de Paris demandent à la commission exécutive de la Commune :

1° de donner l'ordre aux mairies de tenir à la disposition des comités d'arrondissement et du comité central, institués par les citoyennes pour l'organisation de la défense de Paris, une salle dans les mairies des divers arrondissements, ou bien, en cas d'impossibilité, un local séparé où les comités pourraient siéger en permanence ;

2° de fixer dans le même but un grand local où les citoyennes pourraient faire des réunions publiques ;

3° de faire imprimer aux frais de la Commune les circulaires, affiches et avis que lesdits comités jugeront nécessaire de propager.

Pour les citoyennes déléguées,
membres du comité central des citoyennes :
Adélaïde Valentin, ouvrière ;
Noémie Colleuille, ouvrière ; Marquand, ouvrière ;
Sophie Graix, ouvrière ; Joséphine Pratt, ouvrière ;
Céline Delvainquier, ouvrière ;
Aimée Delvainquier, ouvrière ; Élisabeth Dmitrieff.

● Document 24

Louise Michel

Les femmes de 70

« Parmi les plus implacables lutteurs qui combattirent l'invasion et défendaient la République comme l'aurore de la liberté, les femmes sont en nombre. On a voulu faire des femmes une caste, et sous la force qui les écrase à travers les événements, la sélection s'est faite ; on ne nous a pas consultées pour cela, et nous n'avons à consulter personne. Le monde nouveau nous réunira à l'humanité libre dans laquelle chaque être aura sa place.

Le droit des femmes avec Maria Deraismes (1) marchait courageusement mais exclusivement pour un seul côté de l'humanité, les écoles professionnelles de mesdames Jules Simon, Paulin, Julie Toussaint. L'enseignement des petits de madame Pape Carpentier se rencontrant rue Hautefeuille à la société d'instruction élémentaire avaient fraternisé sous l'Empire, dans une si large acception que les plus actives faisaient partie de tous les groupements à la fois. Nous avions, pour cela, comme complice, M. Francolin, de l'instruction élémentaire, qu'à cause de sa ressemblance avec les savants du temps de l'alchimie, et aussi par amitié, nous appelions le docteur Francolinus.

Il avait fondé, presqu'à lui seul, une école professionnelle gratuite rue Thévenot.

Les cours y avaient lieu le soir. Celles d'entre nous qui en faisaient partie pouvaient ainsi se rendre rue Thévenot après leur classe ; nous étions presque toutes institutrices – il y avait Maria La Cécillia, alors jeune fille, la directrice était Marie Andreux, plusieurs autres femmes y faisaient des cours, j'en avais trois : la littérature, où il était si facile de trouver des citations d'auteurs d'autrefois s'adaptant à l'instant présent ; la géographie ancienne, où les noms et les recherches du passé ramenaient aux recherches et aux noms présents, où il faisait si bon évoquer l'avenir sur les ruines que je me passionnais pour ces cours.

J'avais encore, le jeudi, celui de dessin, où la police impériale me fit l'honneur de venir voir un Victor Noir sur son lit de mort, dessiné à la craie blanche et estompé avec le doigt sur le tableau noir, ce qui fait un relief d'une douceur de rêve.

Quand les événements se multiplièrent, Charles de Sivry prit le cours de littérature et mademoiselle Potin, ma voisine d'institution et mon amie, prit le cours de dessin.

Toutes les sociétés de femmes ne pensant qu'à l'heure terrible où on était, se rallièrent à la société de secours pour les victimes de la guerre, où les bourgeoises, les femmes de ces membres de la Défense nationale qui défendait si peu, furent héroïques.

Je le dis sans esprit de secte, puisque j'étais plus souvent à La Patrie en danger et au comité de vigilance qu'au comité de secours pour les victimes de la guerre ; l'esprit en fut généreux et large, les secours furent donnés, émiettés même, afin de soulager un peu toutes les détresses, et aussi d'engager, encore et toujours, à ne jamais se rendre.

Si quelqu'un, devant le comité de secours pour les victimes de la guerre, eut parlé de reddition, il eût été mis à la porte aussi énergiquement que dans les clubs de Belleville ou de Montmartre. On était les femmes de Paris comme dans les faubourgs, comme il me souvient de la société pour l'instruction élémentaire où, à la droite du bureau, dans le petit cabinet, j'avais ma place sur la boîte du squelette ; j'avais, à la société de secours, ma place sur un tabouret, aux pieds de Madame Goodchaux qui, ressemblant sous ses cheveux blancs à une marquise d'autrefois, jetait parfois, en souriant, quelque petite goutte froide sur mes rêves.

Pourquoi étais-je là une privilégiée ? Je n'en savais rien ; il est vrai peut-être que les femmes aiment les révoltes. Nous ne valons pas mieux que les hommes mais le pouvoir ne nous a pas encore corrompues.

(1) Maria Deraismes (1828-1894). Femme de lettres et féministe. Créa en 1869 avec Léon Richer un journal, *Le Droit des femmes.* Participa à l'organisation du 1er Congrès féministe international en juillet 1878 qui se contenta d'affirmer les droits civils et sociaux des femmes, mais où il ne fut pas question du droit de vote. Pour Maria Deraismes, l'obtention des droits civils était plus urgente que celle des droits politiques : le droit de vote et de se présenter aux élections. Cependant elle lutta toute sa vie pour l'affranchissement des femmes.

Le fait est qu'elles m'aimaient et que je les aimais.

Lorsqu'après le 31 octobre je fus prisonnière de M. Cresson, non pas pour avoir pris part à une manifestation, mais pour avoir dit : « Je n'étais là que pour partager les dangers des femmes, ne reconnaissant pas le gouvernement », madame Meurice, au nom de la Société pour les victimes de la guerre, vint me réclamer au moment même où, au nom des clubs, Ferré, Avronsart et Christ y venaient également.

Combien de choses tentèrent les femmes en 71 ! Toutes et partout. Nous avions déjà établi des ambulances dans les forts et comme nous avions, contre l'ordinaire usage, trouvé la Défense nationale disposée à nous accueillir, nous commencions déjà à croire les gouvernants bien disposés pour le combat, lorsqu'ils envoyèrent également dans les forts une foule de jeunes gens absolument inutiles, ignorantins et petits crevés, qui criaient leurs craintes ; les unes et les autres, nous nous empressâmes de donner nos démissions, cherchant à nous employer plus utilement. J'ai retrouvé l'an dernier l'une de ces braves ambulancières, madame Gaspard.

Les ambulances des Comités de vigilance, les ateliers des mairies où, surtout à Montmartre, Mesdames Poirier, Escoffon, Blin, Jarry trouvaient moyen que toutes eussent un salaire également rétribué.

La marmite révolutionnaire où, pendant le siège, Madame Lemel [sic], de la chambre syndicale des relieurs, empêcha, je ne sais comment tant de gens de mourir de faim, fut un véritable tour de force de dévouement et d'intelligence.

Les femmes ne se demandaient pas si une chose était possible mais si elle était utile, alors on réussissait à l'accomplir.

Un jour, il fut décidé que Montmartre n'avait pas assez d'ambulances. Alors, avec une amie de la société d'instruction élémentaire toute jeune à cette époque, qu'était Jeanne A., depuis Madame B., il n'y avait pas un sou mais nous avions une idée pour faire les fonds.

Nous emmenons avec nous un garde national, de haute taille, à la physionomie d'une gravure de 93, marchant devant la baïonnette au fusil. Nous, avec de larges ceintures rouges, tenant à la main des bourses faites pour la circonstance, nous partons tous les trois chez les gens riches avec des visages sombres. Nous commençons par les églises, le garde national marchant dans l'allée en frappant son fusil sur les dalles ; nous, prenant chacune un côté de la nef, nous quêtons en commençant par les prêtres de l'autel.

À leur tour, les dévotes, pâles d'épouvante, versant en tremblant leur monnaie dans nos aumonières – quelques uns d'assez bonne grâce, tous les curés donnaient ; puis ce fut le tour de quelques financiers juifs ou chrétiens, puis des braves gens, un pharmacien de la Butte offrit le matériel. L'ambulance était fondée.

On rit beaucoup, à la mairie de Montmartre, de cette expédition que nul n'eut encouragée si nous eussions fait confidence avant la réussite.

Le jour où mesdames Poirier, Blin, Excoffons vinrent me trouver à ma classe pour commencer le comité de vigilance des femmes m'est resté présent.

C'était le soir, après la classe, elles étaient assises contre le mur. Excoffons, ébouriffée avec ses cheveux blonds, la mère Blin déjà vieille avec une capeline de tricot, madame Poirier ayant un capuchon d'indienne rouge ; sans compliments, sans hésitations, elles me dirent simplement : « Il faut que vous veniez avec nous. »

Et je leur répondis : « J'y vais. »

Il y avait en ce moment à ma classe presque deux cents élèves, des fillettes de six à douze ans que nous instruisions, ma sous-maîtresse et moi, et de tout petits enfants de trois à six ans, garçons et filles dont ma mère s'était chargée et qu'elle gâtait beaucoup. Les grandes de ma classe l'aidaient, tantôt l'une, tantôt l'autre.

Les petits, dont les parents étaient des gens de la campagne réfugiés à Paris avaient été envoyés par Clemenceau. La mairie s'était chargée de leur nourriture, ils avaient du lait, du cheval, des légumes et, très souvent, quelque friandise.

Un jour que le lait tardait, les plus jeunes, peu habitués à attendre se mirent à pleurer ; ma mère, en les consolant, pleurait avec eux. Je ne sais comment je m'avisai, pour les faire attendre avec plus de patience, de les menacer, s'ils ne se taisaient pas, de les envoyer chez Trochu.

Aussitôt, ils crièrent avec effroi. Mademoiselle, nous serons bien sages, ne nous envoyez pas chez Trochu.

Ces cris et la patience avec laquelle ils attendirent me donnèrent l'idée qu'ils entendaient chez eux tenir en médiocre estime le gouvernement de Paris.

On a souvent parlé des jalousies entre institutrices, je ne les ai pas éprouvées ; avant la guerre, nous faisions des échanges de leçons avec ma plus proche voisine, mademoiselle Potin, donnant des leçons de dessin chez moi et moi les leçons de musique chez elle, conduisant tantôt l'une, tantôt l'autre, nos plus grandes élèves aux cours de la rue Hautefeuille. Pendant le siège, elle fit ma classe, lorsque j'étais en prison.

Louise Michel,
La Commune, histoire et souvenirs,
Petite collection Maspero, p. 118.

Des Communardes
notices biographiques

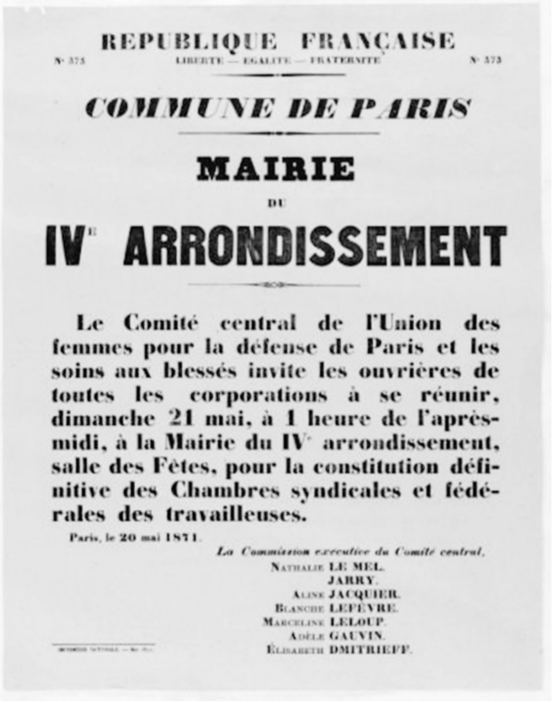

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 575 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ N° 575

COMMUNE DE PARIS

MAIRIE

DU

IVe ARRONDISSEMENT

Le Comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés invite les ouvrières de toutes les corporations à se réunir, dimanche 21 mai, à 1 heure de l'après-midi, à la Mairie du IVe arrondissement, salle des Fêtes, pour la constitution définitive des Chambres syndicales et fédérales des travailleuses.

Paris, le 20 mai 1871.

La Commission exécutive du Comité central,

NATHALIE LE MEL.
JARRY.
ALINE JACQUIER.
BLANCHE LEFÈVRE.
MARCELINE LELOUP.
ADÈLE GAUVIN.
ÉLISABETH DMITRIEFF.

Catherine Collin

Elle figure sur la liste des quatre-vingts femmes transférées du 7 au 9 août 1871 de la prison des Chantiers à Versailles à la prison de Clermont (Oise). Elle avait alors 35 ans.

Élisabeth Dmitrieff

Née en 1851 dans une famille noble de la province de Pskov (Russie), devenue socialiste, Élisabeth Dmitrieff contribue à organiser à Genève dès 1868 une section russe de la Ire Internationale et, en 1870, habite à Londres où elle rencontre Marx qui, en mars 1871, l'envoie à Paris en mission d'information.

Elle fonde en avril 1871 avec Nathalie Le Mel l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Membre de la commission exécutive, elle élabore un rapport d'inspiration socialiste sur une organisation du travail à base d'associations de production fédérées. Après l'entrée des Versaillais dans Paris le 21 mai, elle prend part à la lutte et participe aux derniers combats de rue. Le 25 mai, elle soigne Léo Frankel, blessé sur la barricade du faubourg Saint-Antoine.

Elle trouve refuge en Suisse en juin 1871 et réussit à rentrer en Russie en octobre. Condamnée en France par contumace, en 1872, à la déportation dans une enceinte fortifiée, elle est graciée le 8 avril 1879 sous condition d'un arrêt d'expulsion. En Russie, elle épouse un condamné à la déportation qu'elle suit en Sibérie, où elle meurt à une date indéterminée, entre 1910 et 1918.

Dans les procès-verbaux du conseil général de l'AIT, elle est désignée par l'expression « Russian Lady ».

Aline Jacquier

Brocheuse. Elle fit partie, sous la Commune, de la commission exécutive du comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, où elle représentait le 16e arrondissement. Elle en signait, le 6 mai, le Manifeste pour la défense de Paris et les soins aux blessés et, un peu plus tard, un Appel aux ouvrières pour constituer des Chambres syndicales dont les déléguées formeraient ensuite la Chambre syndicale des travailleuses.

Aglaé Jarry

Aglaé Jarry, représentante du 18e arrondissement à l'Union des femmes. Membre de la commission exécutive du comité central.

Blanche Lefebvre

Blanche Lefebvre est une blanchisseuse du lavoir des Batignolles. Lors de la Commune, elle est membre du Club de la Révolution sociale, créé le 3 mai 1871 dans l'église Sainte-Marie des Batignolles, et de la commission exécutive du comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

Elle a notamment participé à la défense de la place Blanche, en compagnie d'Élisabeth Dmitrieff, de Nathalie Le Mel, de Malvina Poulain et de Julia Béatrix Euvrie.

Elle est tuée le 23 mars 1871, à l'âge de 24 ans, sur la barricade des Batignolles. Depuis juin 2013, une place du 17e porte son nom.

Marceline Leloup

Couturière. Elle représentait le 11e au comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés pendant la Commune. Elle appartenait à la commission exécutive.

Louise Michel (1830-1905)

Elle était la fille naturelle de Charles Demahis, châtelain de Vroncourt, ou plus probablement de son fils, et d'une jeune servante, Marianne Michel.

Charles Demahis et sa femme, qu'elle appelait grand-père et grand-mère, l'élevèrent avec tendresse et lui firent donner une bonne instruction. Elle obtint le brevet de « sous-maîtresse », c'est-à-dire d'institutrice, mais refusa de prêter serment à l'Empire et ouvrit une école libre à Audeloncourt, Haute-Marne, puis à Minières, toujours dans la même région, où elle dispensa un enseignement « républicain », qui devait ressembler beaucoup à ce qu'on appelle aujourd'hui les méthodes actives. Surtout, et depuis son enfance, elle se fit remarquer par un souci constant des autres : elle n'avait jamais le sou, ne pouvant voir une misère sans lui porter secours. Enfant, il lui arrivait même de voler son « grand-père » pour secourir un malheureux.

Elle vint à Paris vers 1836 et enseigna dans une école de la rue du Château-d'Eau. Bientôt, elle se lança dans l'action politique, tout en composant des poèmes, qu'elle envoyait à Victor Hugo, et en collaborant aux journaux d'opposition. Elle fit ainsi la connaissance de Eudes, de Rigault, de Vallès, de Varlin et de Ferré, dont elle fut passionnément amoureuse. On ne sait si elle adhéra à l'Internationale. Peu à peu, elle devint très populaire dans le 18e arrondissement, de telle sorte qu'après la chute de l'Empire, elle fut élue présidente du Comité de Vigilance. Elle dirigeait alors une école, au 24 de la rue Houdon, et elle y organisa une cantine pour nourrir ses élèves durant le Siège. Le 22 janvier, habillée en garde national, elle prit part à l'insurrection et fit le coup de feu. *« Les balles, dit-elle dans ses Souvenirs, faisaient le bruit de grêle des orages d'été. »* Le 18 mars, elle appela Montmartre aux armes. Dès lors, elle sera l'une des principales militantes de la Commune : conférencière au club de la Révolution, ambulancière et soldat. Soldat surtout, car du 3 avril à la Semaine sanglante, elle raconte n'avoir quitté la ligne de combat que deux fois *« et pendant de courtes heures »,* expliquant ensuite : *« Quelque chose m'attachait à la lutte au-dehors ; une attirance si forte, que je ne cherchais pas à la vaincre. »*

Elle se battit donc à Neuilly, à Clamart, à Issy, puis à Paris, sur la barricade de la chaussée Clignancourt. Bientôt, il n'y eut plus que trois combattants. *« À nous trois, dit-elle, on n'eût jamais cru que nous étions si peu ; nous tenions toujours. Tout à coup, voici des gardes nationaux qui s'avancent, on cesse le feu. Je m'écrie : Venez, nous ne sommes que trois ! Au même moment, je me sens saisir, soulever et rejeter dans la tranchée de la barricade, comme si on eût voulu m'assommer. On le voulait en effet, car c'étaient les Versaillais vêtus en gardes nationaux… »* Elle échappe alors, mais apprenant que sa mère a été arrêtée à sa place, elle va se livrer. Au début, elle risque plusieurs fois d'être fusillée, puis c'est la ronde des prisons : Satory, Versailles, Arras, et enfin le procès devant le 6e Conseil de Guerre. Elle refuse d'être défendue, disant : *« J'appartiens tout entière à la révolution sociale et je déclare accepter la responsabilité de tous mes actes (…). Ce que je réclame de vous (…) qui vous donnez comme mes juges (…), c'est le champ de Satory où sont déjà tombés nos frères (…). Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame ma part. Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance, et je dénoncerai à la vengeance de mes frères les assassins de la commission des grâces. »* Le président l'interrompt : *« Je ne puis vous laisser la parole. »* Elle réplique : *« J'ai fini ! Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi. »* Elle fut condamnée, le 16 décembre 1871, à la déportation dans une enceinte fortifiée, et embarquée, le 24 août 1873, à destination de la Nouvelle-Calédonie sur la Virginie, après avoir été détenue à la prison centrale d'Auberive, en Haute-Marne. En Nouvelle-Calédonie, au contraire de beaucoup de déportés, elle s'intéressa aux Canaques, chercha à les instruire, applaudit à leur révolte. Elle rentra à Paris, le 9 novembre 1880, et fut accueillie à la gare Saint-Lazare par une foule enthousiaste. Pendant vingt-cinq ans, elle va maintenant combattre pour la cause libertaire, faisant des milliers de conférences, écrivant des articles, des livres, bravant la police (elle ira encore trois fois en prison) et devenant l'incarnation populaire de la Révolution. Elle a écrit des poèmes (À travers la vie, 1894), des Contes et Légendes (1884), des études sur la pédagogie, des romans « populaires » ; elle a écrit surtout ses *Mémoires* (1886) et *La Commune. Histoire et Souvenirs* (1898) – livres à la fois irritants et passionnants parce que faits de pièces et de morceaux, avec de longues platitudes et tout à coup des éclats, un souffle comme chez un très grand poète. Louise Michel mourut à Marseille au cours d'une tournée de conférences. Son cortège funèbre, de la gare de Lyon au cimetière de Levallois, réunit tant de milliers de gens qu'un moment chacun se sentit l'acteur d'une légende : l'un de ceux-là dont parlait déjà Victor Hugo dans « Viro Major », le poème qu'il lui dédia dans Toute la lyre.

Bernard Noël,
Dictionnaire de la Commune, II,
Flammarion, Paris, 1978.

● 7

Mother Jones : « Une héroïque prolétaire américaine »

(Léon Trotsky)

« C*'est la femme la plus dangereuse d'Amérique »,* disait d'elle le procureur de Virginie, en 1902. Injustement méconnue en France, Mary Harris Jones, qui se faisait appeler « Mother Jones », est une légende vivante du mouvement ouvrier américain. Sa vie se confond avec celle de la lutte de la classe ouvrière américaine au tournant des XIX[e] et XX[e] siècles.

Mary Harris est née en Irlande en 1830. Elle est encore enfant quand sa famille, comme des dizaines de milliers d'autres, quitte l'Irlande, fuyant la misère pour s'installer d'abord au Canada puis aux États-Unis.

Elle fait des études, entre à l'école normale pour devenir institutrice. En 1861, elle épouse un syndicaliste ouvrier de la métallurgie. Deux drames vont décider de son destin. En 1867, à Memphis, une épidémie de fièvre jaune emporte son mari et ses quatre enfants. *« Les victimes étaient avant tout des pauvres. Les gens aisés fuyaient la ville. »*

Puis en 1871, le grand incendie de Chicago, ville où elle s'était installée comme couturière après la perte des siens, ravage tous ses biens.

Dès lors, elle va décider de prendre *« une part active aux efforts de la classe travailleuse pour améliorer ses conditions de vie et de travail ».* À partir de 1880, elle se dit *« entièrement absorbée par le mouvement ouvrier ».* Jusqu'à sa mort, en 1930, elle va se consacrer entièrement à la cause des travailleurs, sans jamais se fixer : *« Ma demeure est partout où l'on se bat contre l'oppression. »*

Son autobiographie, qu'elle rédige à l'âge de 90 ans, publiée en 1925, est un témoignage vivant et de première main de ces décennies de combats du prolétariat américain contre le capital qui *« arrive suant le sang et la boue par tous les pores ».*

Sa vie militante couvre la période où, au lendemain de la guerre de Sécession, les États-Unis deviennent une nation industrielle, connaissent un développement économique qui en moins d'un demi-siècle va leur permettre de dépasser les puissances européennes pour se hisser au premier rang mondial.

Le temps où s'édifient les grands empires des Rockefeller, des Carnegie, des Morgan et Gay Gould, en même temps que se développe un prolétariat, grossi de vagues d'immigrés, concentré dans les grands centres industriels, qui paie de ses souffrances, de sa misère et de sa vie pour produire les immenses richesses de ces « barons brigands ».

La lutte des classes est féroce, le patronat des compagnies comme le pouvoir politique n'hésitent pas à envoyer les troupes pour restaurer l'ordre, au prix de nombreux morts, à appointer des agents provocateurs dont les fameux Pinkerton (1), pour casser les grèves et déclencher une répression brutale.

La voix de la classe ouvrière doit se faire entendre *« par-dessus le crépitement des mitrailles ».* Les conflits se concluent souvent fusils contre fusils. C'est dans des conditions difficiles que le prolétariat américain se forge sa conscience de classe et se dote d'organisations à lui (doc. 25).

Mother Jones est de tous ces combats.

Avec les mineurs, les cheminots, les ouvriers du textile, de l'acier, avec leurs femmes et leurs enfants, elle va partager les mêmes dures conditions de vie, la répression féroce, la violence sociale, les succès comme les défaites.

« Je crois qu'aucun militant ouvrier n'a assisté à plus de violences que moi. J'ai vu les ouvriers s'épui-

(1) Agence nationale de détective Pinkerton qui se met au service du patronat.

ser au travail et vieillir prématurément. Je les ai vus emprisonnés et exécutés quand ils protestaient. Je pourrais raconter sans fin des histoires de persécutions et des actes d'héroïsme comme on n'en trouve sur aucun champ de bataille », écrit-elle.

Son autobiographie nous conduit à travers tout le pays, là où les grèves se déclenchent, s'installent durablement ou faiblissent. De la première grève dont elle se souvient, celle des employés des chemins de fer de Baltimore et de l'Ohio en 1870, à la grande grève de l'acier en 1917, en passant par toutes les grèves des mineurs, elle fait une relation saisissante de l'affrontement violent entre une classe exploiteuse sans pitié et un prolétariat qui, souvent les armes à la main, lutte pour sa survie.

Elle adhère, en 1870, au mouvement des Chevaliers du travail, qui connait un essor important dès lors qu'il abandonne son caractère d'organisation secrète, pour regrouper tous les travailleurs de tous les métiers quels que soient leur nationalité, leur sexe ou leur couleur de peau, pour *« combattre l'esclavage capitaliste ».*

Elle rassemble des fonds pour les familles des grévistes ou pour couvrir les frais des procès, organise des manifestations de leurs femmes et enfants, aide à ensevelir les morts, *« martyrs de la grève ».*

L'utilisation de briseurs de grève est chose courante. En particulier, les patrons des compagnies ont pour eux, depuis 1864, une loi qui autorise l'importation de travailleurs sous contrat pour une durée limitée, ce dont ils ne se privent pas pour faire intervenir ces immigrants comme jaunes pendant une grève. Des situations où, bien souvent, les ouvriers ont face à eux des policiers privés armés, recrutés pour protéger ces briseurs de grève, et qui tournent en affrontements meurtriers.

Mother Jones assiste à de telles scènes et raconte comment elle décide d'organiser des armées de femmes de mineurs pour chasser les jaunes (doc. 26).

Elle vit des moments historiques de la lutte des classes aux États-Unis. Ainsi, elle participe à la manifestation du 1er mai 1886, à Chicago, aux origines du 1er Mai comme journée internationale des travailleurs.

Elle raconte : *« Tout partisan de la journée de huit heures devint un ennemi de la patrie, un traître, un anarchiste (…). La ville était divisée en deux camps ennemis. D'un côté les ouvriers, gelés, affamés, sans travail, n'ayant que leurs poings nus à opposer aux revolvers et aux matraques de la police. De l'autre les patrons, à l'abri du froid et de la faim, protégés par la police, par la presse, par toutes les forces de l'État souverain (…).*

Le 1er Mai qui devait ouvrir la campagne pour la journée de huit heures arriva. Par toute la ville commencèrent des grèves et des marches démonstratives. Les patrons claquaient les dents. Ils voyaient le spectre de la révolution. »

Elle décrit les policiers chargeant la manifestation sans avertissement, tirant dans le tas, à bout portant, les hommes piétinés par les chevaux. *« Il y eut des morts, des crânes enfoncés. »*

Puis, le 4 mai, c'est « la tragédie de Haymarket », où la police charge un rassemblement pacifique et où l'explosion d'une bombe permet d'arrêter, ce jour, des centaines de manifestants. Les leaders du mouvement seront pendus le vendredi 11 novembre.

Pour le capital, il faut briser le mouvement ouvrier. Le procureur des États-Unis en donne le signal lors du procès de ces militants : *« Condamnez ces hommes, faites d'eux un exemple, faites-les pendre et vous sauverez nos institutions et notre société. »*

Le mouvement des Chevaliers du travail va décliner, victime en particulier de la répression brutale qui va s'abattre sur l'ensemble du mouvement ouvrier.

La même année, en 1886, est créée l'American Federation of Labor, regroupant des syndicats de métier organisés sur la base de l'autonomie. L'AFL défend exclusivement les intérêts des hommes, des Blancs et des ouvriers qualifiés, sur des revendications limitées au strict plan professionnel. Son président, Samuel Gompers, généreusement rémunéré, est présenté par Mother Jones comme celui qui *« conférait avec les rois du cuivre, les rois de la charpente, les rois du charbon, au nom des ouvriers syndiqués. »*

À partir de 1890, elle est engagée par l'United Mine Workers of America, le syndicat des mineurs. Ce sont les années où toute grève tombe sous le coup de la loi car considérée comme une entrave à la liberté définie par le 14e amendement. Il faudra attendre 1914 pour que les syndicats soient reconnus.

Convaincue qu'il faut donner à la classe ouvrière un journal *« dévoué à la cause des travailleurs et définissant leur point de vue »,* elle recueille des centaines d'abonnements pour permettre son lancement en 1895. Ce sera le journal socialiste *L'Appel à la raison,* qui compte parmi ses rédacteurs, aux côtés de Mother Jones, Upton Sinclair, Jack London, Eugene Debs.

Elle est révoltée par la situation des enfants qui ne fréquentent l'école qu'une fois victimes d'un accident qui les rend inaptes au travail. Le recensement de 1870 fait état de 765 000 enfants âgés de 10 à 15 ans employés dans les usines, un chiffre qui atteint 1 750 000 en 1900. *« Pour un morceau de pain, les enfants faisaient huit à dix heures de jour ou de nuit. Et les patrons annonçaient des dividendes de l'ordre de 50 % à 90 %. »*

Elle se rend en Pennsylvanie, en 1903, où 75 000 ouvriers des filatures sont en grève, parmi lesquels 10 000 sont des enfants, elle décide alors d'organiser une marche de centaines d'entre eux jusqu'à la résidence d'été du président des États-Unis, Théodore Roosevelt (doc. 27).

Des syndicats indépendants vont se constituer en réaction au cadre corporatiste de l'AFL, dont l'American Railways of America, créé par Eugene Debs, ou la Western Federation of Miners.

En 1905 sont créés, en partie avec ces syndicats, les Industrial Workers of the World (IWW), les Tra-

vailleurs industriels du monde, fondés sur des principes et une organisation à l'opposé de ceux de l'AFL.

Les IWW entendent rassembler tous les travailleurs d'une même branche, hommes et femmes. Ils sont ouverts aux ouvriers non qualifiés, aux Noirs ainsi qu'aux migrants, dans le cadre d'un syndicalisme fondé sur la lutte des classes.

Dans le préambule de leur Constitution, il est affirmé : *« La classe ouvrière et la classe patronale n'ont rien en commun. Il ne peut y avoir de paix tant que la faim et la nécessité frappent des millions de travailleurs et que la poignée d'individus qui forment le classe patronale profitent de toutes les bonnes choses de la vie (…). Entre ces deux classes, le combat doit se poursuivre jusqu'à ce que ceux qui triment se réunissent tous, aussi bien dans le domaine politique que dans celui du travail, pour s'approprier et conserver les fruits de leur travail par le biais d'une organisation économique de la classe ouvrière indépendante de tout parti politique quel qu'il soit. »*

Parmi les orateurs à la tribune du Congrès, au côté d'Eugène Debs, se tient Mother Jones.

Son action, son intérêt, ne se bornent pas aux frontières nationales. Elle soutient la révolution mexicaine, défend les révolutionnaires emprisonnés aux États-Unis, participe en 1914 à une campagne contre l'intervention militaire au Mexique.

En 1921, lors du congrès panaméricain de la Fédération du travail, à Mexico, elle prend la parole pour dire sa foi dans la révolution russe qui inaugure pour elle une ère nouvelle, celle *« au cours de laquelle les travailleurs du monde entier ne connaîtraient plus d'autre frontière que celle qui sépare les exploités de leurs exploiteurs »,* et lance : *« La Russie soviétique a osé défier le vieux système social, elle a remis la terre à ceux qui la travaillent, et maintenant les capitalistes du monde entier tremblent dans leurs culottes. »*

Courageuse, audacieuse, déterminée, Mother Jones l'est. Elle tient tête avec son parler direct et son sens de classe, aux présidents, gouverneurs, patrons, policiers. Fait face aux mitrailleuses et est plusieurs fois emprisonnée sur les chemins qui la font aller de grève en grève.

Sa conviction farouche, son dévouement à la cause des travailleurs jusqu'à ses dernières forces, sa détermination inébranlable à lutter sans concession aucune la conduisent tout naturellement à dénoncer et à combattre les *« chefs ouvriers corrompus »,* ceux pour qui *« le mouvement ouvrier est un métier comme un autre »,* notamment John Mitchell, le président de l'United Mine Workers. Lors d'une grève dans les mines du Colorado, en 1903, celui-ci va jusqu'à demander au gouverneur son expulsion de l'État parce qu'elle avait convaincu les mineurs de reconduire la grève quand lui voulait la reprise du travail. Mother Jones dresse de lui un portrait sans appel : *« Mitchell mourut riche et méprisé par la classe ouvrière qu'il avait autrefois servie. »*

Elle est consciente de l'obstacle que ces « chefs » représentent pour le combat de la classe ouvrière : *« Les travailleurs ont aujourd'hui à combattre non seulement leurs oppresseurs, mais aussi leurs propres chefs qui souvent les trahissent et les vendent. »*

Ce qui n'ébranle pas sa conviction quant à la place du prolétariat dans la société capitaliste : *« Je sais que les chefs sont capables de trahir les leurs, de les livrer, de jouer double jeu. Mais cette certitude n'enlève rien au fait que ma classe, la classe ouvrière, est exploitée et réduite à merci, à coups de famine, de balles de revolver et de condamnations iniques, chaque fois qu'elle fait grève pour le bien-être de ses enfants et pour la civilisation future. »*

Trotsky lit *« avec délectation »* l'autobiographie de cette *« héroïque prolétaire américaine ». « Jones,* écrit-il dans son *Journal d'exil, se fixe à chaque fois les buts les plus modérés : more pay and less hours ("davantage de salaire et moins d'heures de travail"), et elle y va par de hardis chemins révolutionnaires (…). Jones marque un magnifique jalon dans l'histoire de sa classe (…).*

Dans ses descriptions de luttes ouvrières, condensées et dépouillées de toute prétention littéraire, Jones dévoile au passage un effrayant tableau des dessous du capitalisme américain et de sa démocratie. On ne peut sans frémir et maudire lire ses récits de l'exploitation et de la mutilation des petits enfants dans les fabriques ! »

Le 4 juillet 1935, il note : *« Fini de lire l'autobiographie de Mother Jones. Il y a longtemps qu'une lecture ne m'a autant intéressé et ému. Un livre épique ! Quel indéfectible dévouement aux travailleurs, quel élémentaire mépris des traîtres et des arrivistes qu'on trouve parmi les "chefs" ouvriers ! Ayant quatre-vingt-onze ans de vie derrière elle, cette femme montrait la Russie soviétique en exemple au Congrès ouvrier panaméricain. À quatre-vingt-treize ans, elle adhérait au Parti fermier-ouvrier. Mais le principal contenu de son livre, c'est sa participation aux grèves ouvrières, qui, en Amérique plus souvent que n'importe où ailleurs, tournaient en guerre civile. »*

Avant sa mort, à l'âge de 100 ans, Mother Jones demande à être enterrée au cimetière du syndicat des mineurs, une acre de terre que le syndicat local avait achetée, près de Saint-Louis, pour enterrer les victimes d'une fusillade lors d'une grève en 1898.

Sur sa sépulture, elle demande à faire graver une ultime revendication : *« Que nul traître ne respire au-dessus de ma tombe. »*

Le dernier chapitre de l'autobiographie de Mother Jones s'intitule : *« En avant, malgré les chefs ! »* et se termine sur cette conviction inébranlable qui l'a animée tout au long de sa vie : *« L'avenir est entre les mains rudes et fortes du prolétariat. »*

● Document 25

« Dans les prisons de Rockefeller »

Mother Jones raconte, pour y avoir participé en tant qu'organisatrice de l'United Mine Workers, la grève des mineurs du Colorado.

Cette grève commence en septembre 1913 et s'achève par le « massacre de Ludlow », en avril 1914.

Le meurtre d'un délégué syndical met le feu aux poudres.

Dès que la grève éclate, les mineurs sont chassés de leurs logements et s'installent sous des tentes, poursuivant la grève (photo ci-dessous). C'est dans un de ces campements, celui de Ludlow, qu'au matin du 19 avril 1914, les gardes nationaux ouvrent le feu sur hommes, femmes et enfants.

« Je me trouvais à Washington quand éclata au Colorado du Sud la grande grève des charbonnages contre la société Rockefeller. Dix ans plus tôt, l'exploitation et la tyrannie du patronat, trop longtemps supportées, avaient provoqué une grève qui fut réprimée par la violence et la famine. Mais l'amertume et le désespoir des ouvriers continuèrent de couver, bien après que la rébellion ouverte se fût éteinte. Finalement après dix années de soumission, la braise ardente jaillit en incendie (…).

Les patrons de la Compagnie amenaient des Mexicains dans les usines pour faire les jaunes. Ils opéraient sous la protection des militaires tout le long du parcours depuis la frontière mexicaine. Les Mexicains étaient conduits dans la région en grève sans rien savoir de la situation, sous la promesse d'un salaire astronomique et d'un travail facile. On les entassait dans les voitures à bestiaux sous la garde des mercenaires de la compagnie et, si à leur arrivée ils tentaient de s'enfuir, on leur tirait dessus. Des centaines de pauvres types furent ainsi attirés dans les mines parce qu'on leur avait promis des terres. Quand ils descendaient des trains, les gardes les poussaient comme du bétail dans les mines.

C'est par cette méthode que la grève avait été brisée dix ans plus tôt. À présent, c'étaient les jaunes d'alors qui faisaient la grève, la main-d'œuvre si docile et si soumise.

On m'envoya à El Paso pour exposer la situation aux Mexicains, qu'on rassemblait là en troupeau avant de les envoyer dans les mines. Je tins des meetings, je parlai devant des auditoires mexicains et ainsi l'histoire passa la frontière. Je fis tout ce qui était en mon pouvoir pour empêcher les briseurs de grève d'aller dans les mines de Rockefeller.

Du mois de janvier jusqu'à l'explosion finale (l'incendie du camp de Ludlow), mes oreilles ne cessèrent de bourdonner des récits de brutalités (…).

Les mineurs s'armèrent ; ils s'armèrent comme tout citoyen américain est autorisé à le faire pour défendre son foyer en cas d'invasion. La fumée des combats monta au-dessus des pics et des ravins des montagnes Rocheuses.

Personne n'y prenait garde. Personne ne s'en souciait. Le bourdonnement des bureaux de Broadway dominait les sanglots des femmes et des enfants. Dans les bureaux surchauffés de Broadway, on ne pouvait pas s'imaginer le froid aigu qui régnait sur les collines du Colorado, où les familles vivaient sous des tentes.

Alors ce fut Ludlow, et toute la nation sut. Des petits enfants brûlés vifs, ça vaut un article en première page. Des gens qui meurent lentement de faim et de privations n'y ont pas droit.

Le 19 avril 1914, les mitrailleuses utilisées contre les ouvriers pendant la grève de Paint Creek furent braquées sur le camp de Ludlow. Le major Pat Hamrock et le lieutenant K. E. Linderfelt commandaient la milice, composée en majorité de gardes de la Compagnie versés dans l'armée.

De bonne heure, les soldats avancèrent vers le camp. Ils apportaient du quartier général à Louis Trikas, leader des Grecs, l'ordre de livrer deux Italiens. Trikas exigea un mandat d'arrêt. Il n'y en avait pas. Trikas refusa de livrer les hommes. Les soldats retournèrent au quartier. Une bombe d'avertissement fut lancée, puis une autre. Tout de suite après, les mitrailleuses commencèrent d'arroser les tentes de la colonie – le seul abri qui restât à ces misérables familles de mineurs. Comme une pluie d'acier, les balles tombèrent sur les hommes, les femmes et les enfants.

Des femmes et des enfants s'enfuirent à travers les collines. D'autres s'attardèrent. Les hommes défendirent leurs foyers avec leurs fusils. Le tir dura toute la journée. Les hommes tombaient la face contre le sol. Les femmes s'écroulaient. Le petit Snyder eut la tête traversée par une balle en essayant de sauver son chat. Un enfant fut tué comme il apportait de l'eau à sa mère mourante.

Vers cinq heures de l'après-midi, les mineurs étaient à court de vivres, d'eau et de munitions. Ils furent obligés de se retirer sur les collines avec leurs femmes et leurs petits. Louis Trikas fut criblé de balles comme il s'efforçait de mettre en lieu sûr les femmes et les enfants. Ceux-ci périrent avec lui (…).

Les grévistes lancèrent un appel aux armes ; tout homme valide devait s'armer d'un fusil pour se défendre, lui et sa famille, contre l'assassinat, l'incendie prémédité et le pillage. Depuis la loi de la jungle jusqu'à notre soi-disant civilisation, c'est le droit naturel et imprescriptible de l'homme.

À travers toute la région en grève, ils s'armèrent jusqu'au dernier. Ludlow continuait à brûler dans leurs cœurs.

Tout le monde s'agita. Une délégation de Ludlow alla voir le président Wilson. En faisait partie M^me^ Petrucci, dont les trois petits avaient été carbonisés dans le trou noir de Ludlow. Elle avait quelque chose à dire à son président.

Il envoya immédiatement la cavalerie des États-Unis pour mater les gardes. Il étudia la question, proposa une trêve de trois ans, qui engageait les mineurs aussi bien que les agents. Les agents refusèrent avec mépris.

La population fut convoquée à un meeting de masse à Denver. Le juge Lindsay parla. Il demanda que les lois du Colorado fussent respectées par les agents de la compagnie et que des mesures immédiates fussent prises. Ce qui fut fait. Le Real Estate Exchange de Denver nomma une commission pour surveiller le juge Lindsay, qui prenait le parti des mineurs.

Rockefeller s'agita. Il recruta des journalistes à gages pour écrire des brochures et des articles qui furent envoyés par télégramme à toutes les rédactions du pays. On y racontait la vie heureuse des mineurs jusqu'à l'arrivée des agitateurs ; on décrivait ses plaisirs dans les cabarets de la compagnie, dans les étables à cochons qui lui servaient de maisons ; on disait son amour pour les instituteurs de la Compagnie, les pasteurs et les coroners de la Compagnie. On expliquait comme les mineurs haïssaient la loi des huit heures et suppliaient qu'on leur permît de travailler des dix et douze heures. Comme ils haïssaient aussi la loi fédérale qui les obligeait à avoir un homme à eux à la pesée du charbon, afin qu'ils ne soient pas roulés d'un gramme.

Et, pendant tout ce temps, les mères des enfants massacrés à Ludlow continuaient à porter le deuil de leurs morts. »

Mama Jones,
Éd. Les Bons caractères, p. 124-135 (extraits).

● Document 26

« Pas de jaunes chez les mulets aujourd'hui »

Lattimer était la bête noire des mineurs. Il semblait qu'on n'en forcerait jamais l'entrée. Vingt-six militants et syndicalistes avaient trouvé la mort dans ce camp au cours des grèves précédentes. Plusieurs étaient morts de balles dans le dos. La grande route était trempée du sang des militants. Personne n'osait s'aventurer là.

Sans rien dire à personne, je résolus de m'y rendre un soir. Après le raid des femmes à Coaldale dans Panther Creek, le directeur général avait déclaré que si j'entrais à Lattimer, je n'en sortirais pas vivante. Je laissai dire et fis mes préparatifs, mais je ne m'adressai pas aux pompes funèbres.

De trois camps différents de Panther Creek, un chef amena un groupe de grévistes au carrefour de la route qui conduisait à Lattimer. C'est là que j'eus une rencontre avec eux, toujours accompagnée de mon armée de femmes. Je me préparais à quitter l'hôtel quand l'employé me dit :

– Maman Jones, les reporters m'ont demandé de leur passer un coup de fil dès que je vous verrais sortir.

– Eh bien, vous ne m'aurez pas vu sortir. Surveillez bien la porte d'entrée, je passerai par derrière.

Nous marchâmes toute la nuit et atteignîmes Lattimer juste avant l'aube. Mes grévistes allèrent se cacher dans les mines. Les femmes prirent position devant les baraques des mineurs. Dès qu'un mineur sortait pour se rendre au travail, elles frappaient sur les marches à coups de balai en criant : *« Pas de travail ! Pas de travail ! »*

Tout le monde se précipita dans la rue sale. *« Bon Dieu, c'est la vieille Jones avec son armée »,* criaient-ils.

Les mineurs et les conducteurs de mulets de Lattimer n'osaient pas abandonner le travail, ils étaient devenus capons. Ils prirent les mulets, allumèrent les lampes de leurs casques et descendirent dans les mines sans se douter que j'avais trois mille mineurs au fond qui les attendaient, eux et leurs mulets.

– Il n'y aura pas de jaunes chez les mulets aujourd'hui, dis-je au directeur qui était en train d'injurier tout le monde. Ils savent que c'est fête.

– Tous les mulets au fond ! hurla-t-il.

Mulets, conducteurs et mineurs rentraient sous terre. Je fis chanter aux femmes des chants républicains pour couvrir le bruit en dessous.

Presque tout de suite, les mulets reparurent à la surface, sans conducteurs, et furent acclamés par nous toutes ; ils étaient les premiers à se montrer bons citoyens. Suivaient les mineurs qui rentraient en courant chez eux. Ceux qui ne voulaient pas remonter, on les sortait de force. Ceux qui voulaient continuer à travailler et à trahir leurs frères, les femmes s'en emparaient et les traînaient jusqu'à leurs baraques.

Une vieille Irlandaise avait deux fils parmi les jaunes. Les femmes lui en lancèrent un par-dessus la barrière. Il resta là, sans bouger. Le croyant mort, sa mère courut chercher de l'eau bénite et la répandit sur son Mike.

– Pour l'amour de Dieu, ouvre les yeux, hurla-t-elle. Réveille-toi et va au syndicat !

Il revint à lui et vit toutes les femmes qui l'encerclaient. « D'accord, tout vaut mieux que ça, même l'enfer. »

Le surveillant-chef appela le shérif qui me demanda d'éloigner les femmes. Je répondis : *« Shérif, il n'y aura pas de bagarre, on ne touchera à rien, mais nous ne voulons plus de massacres d'innocents par ici. »*

Je lui dis que s'il voulait avoir la paix, il n'avait qu'à mettre une affiche déclarant que les mines resteraient fermées jusqu'à la conclusion d'un accord.

On ne manqua pas d'émotions ce jour-là. Les gendarmes ne sortaient pas du bureau ; le directeur non plus. Nos hommes étaient postés devant les mines pour guetter les jaunes, les femmes se chargeaient du reste. En réalité, la majorité des ouvriers, tous ceux qui gardaient encore un peu de cœur au ventre après des années de lâcheté, désiraient faire grève, mais n'osaient pas. Il suffisait qu'on leur tende la main, pour qu'ils la prennent et marchent aux côtés de leurs frères.

Les patrons téléphonèrent à John Mitchell pour lui demander de me faire partir de Lattimer, moi et mon armée de femmes. C'était la première fois que Mitchell entendait parler de ma présence à Lattimer.

Quand le surveillant-chef comprit qu'il n'y avait plus d'espoir et que les mineurs avaient gagné, il sortit du bureau pour afficher que les mines resteraient fermées jusqu'à la conclusion d'un accord.

Je quittai Lattimer avec mon armée de femmes pour me rendre à Hazelton. C'est là que se trouvaient Mitchell, le président du syndicat, et ses militants. Mitchell me dit :

– Vous n'avez pas eu peur d'aller là-bas ?

– Non, dis-je, je n'ai pas peur de regarder les choses en face, surtout quand c'est pour le bien des ouvriers.

Par la victoire de Lattimer, tout le bassin minier retrouva une nouvelle vie. Les organisateurs reprirent courage. Je n'oublierai jamais ces courageuses femmes qui firent tomber les murs de la forteresse en tapant sur leurs casseroles.

Peu de temps après, les délégués furent convoqués et un accord fut conclu. Les militants syndicaux arrivèrent avec un papier demandant à chaque mineur de souscrire pour acheter à John Mitchell une maison de dix mille dollars. Le document tomba entre mes mains pendant le meeting qui annonçait la victoire et la fin de la grève. Je me levai et je dis : *« Si John Mitchell n'arrive pas avec ses appointements à acheter une maison convenable pour sa femme et ses enfants, alors il n'a qu'à chercher un travail qui lui permette de se payer une maison de dix mille dollars. La plupart d'entre vous ne possèdent pas une seule poutre de leur propre maison. Un homme comme il faut achète d'abord une maison à sa propre femme avant d'en acheter une pour celle d'un autre. »*

Tout en parlant, je déchirai la feuille et en jetai les morceaux par terre.

– C'est vous et vos femmes qui avez gagné la grève, dis-je, par vos sacrifices, par votre patience, par votre ténacité durant des mois terribles. Ce sont les sacrifices de vos frères des autres corporations, dont les souscriptions n'ont pas manqué une seule semaine, qui vous ont permis de tenir jusqu'au bout.

À partir de ce moment, Mitchell me battit froid. Il avait cru voir dans mon attitude une hostilité personnelle. Et il comprit qu'il n'aurait jamais d'autorité sur moi. Il avait goûté au pouvoir, ce fut sa perte. J'estime que jamais un chef ne devrait accepter des faveurs de quelque côté que ce soit. Ça l'oblige, lui aussi, à accorder des faveurs. Un chef doit rester libre.

Ibid. pp. 61-64 (extraits).

Mineurs grévistes armés.

● Document 27

« Marche des enfants »

Je me rendis au printemps 1903 à Kensington, en Pennsylvanie, où soixante-quinze mille ouvriers des filatures étaient en grève. Dix mille d'entre eux au moins étaient des petits enfants. Les ouvriers faisaient la grève pour obtenir une augmentation de salaire et une diminution de la journée de travail. Tous les jours, au siège du syndicat, se présentaient des enfants ; les uns sans mains, d'autres amputés du pouce, d'autres avec des doigts mutilés. C'étaient de petits êtres voûtés qui n'avaient que la peau sur les os. Beaucoup n'avaient pas plus de dix ans, quoique la loi fédérale interdît le travail des enfants au-dessous de douze ans.

La loi n'était guère respectée et les mères faisaient souvent de fausses déclarations sur l'âge de leurs enfants. Dans un seul pâté de maisons de Kensington, quatorze femmes, mères de vingt-deux enfants, tous au-dessous de douze ans, expliquèrent qu'elles avaient eu à choisir entre la misère et un faux serment. Les pères avaient été tués ou estropiés dans les usines.

Je demandai aux journalistes pourquoi ils ne rendaient pas publique la vérité sur le travail des enfants. Ils ne le pouvaient pas, répondirent-ils, parce que les patrons des filatures possédaient des actions dans les journaux.

– Mes actions à moi, ce sont ces enfants, dis-je, et la publicité, c'est moi qui m'en chargerai.

Un beau jour, nous rassemblâmes dans le parc de l'Indépendance un grand nombre de petites filles et de petits garçons et nous organisâmes un défilé avec des bannières jusqu'au palais de justice où nous devions tenir une réunion.

Une grande foule était massée dans le square face à l'hôtel de ville. Je plaçai sur l'estrade les petits enfants sans doigts. Je soulevai ces mains mutilées et les montrai à la foule en déclarant que les fondations des belles maisons de Philadelphie étaient faites des os broyés, des cœurs malades et des têtes affaissées de ces petits enfants. Je dis qu'on leur prenait leur petite vie pour en faire de l'argent ; que ni l'État ni la municipalité ne se souciaient de cette iniquité. Peu leur importait que ces enfants fussent de futurs citoyens de la nation.

Les notables de l'hôtel de ville se tenaient aux fenêtres. Je levai les petits très haut au-dessus de la foule en montrant leurs membres chétifs et leurs joues creuses. Ils étaient bien faciles à soulever.

Je sommai les industriels multimillionnaires de mettre fin à cet assassinat et je criai à l'adresse des personnalités aux fenêtres : « Un jour viendra où votre mairie sera aux mains des ouvriers et, ce jour-là, aucun enfant ne sera plus sacrifié sur l'autel du profit. »

Les officiels fermèrent vite les fenêtres, comme ils avaient fermé leurs yeux et leurs cœurs.

Les journalistes citèrent ma déclaration sur les belles maisons de Philadelphie. Les journaux de New York entrèrent en conflit là-dessus avec ceux de Philadelphie. Les universités discutèrent. Des pasteurs prêchèrent. C'était ce que j'avais voulu. L'attention du public était attirée sur le travail des enfants.

Puis le silence retomba et je compris qu'il était nécessaire d'agiter de nouveau les esprits. La cloche de la Liberté, qui avait carillonné cent ans plus tôt contre la tyrannie, faisait à ce moment le tour du pays et les foules accouraient de partout pour la voir. Il me vint une idée. Ces petits enfants étaient en grève pour obtenir un peu de la liberté due aux enfants et je décidai de partir en tournée avec eux.

Je demandai aux parents de me laisser leurs enfants pendant huit à dix jours en promettant de les ramener sains et saufs. Ils y consentirent (…).

Les enfants étaient très heureux, ils mangeaient à leur faim, se baignaient tous les jours dans les ruisseaux et les rivières. Je pensai qu'après la grève, et une fois rentrés dans les filatures, ils n'auraient plus jamais d'aussi belles vacances.

Sur tout le parcours, les fermiers venaient à notre rencontre avec des voitures pleines de fruits et de légumes. Leurs femmes apportaient aux enfants des vêtements et de l'argent. Les cheminots arrêtaient leurs trains pour nous transporter gratis. Le maréchal des logis Sweeny et moi, nous partions en reconnaissance dans les villes pour préparer les quartiers et retenir des salles de réunion. Plus nous avancions, plus la chaleur augmentait. Il ne pleuvait jamais et les routes étaient couvertes de poussière. De temps en temps, nous étions obligés de renvoyer un enfant chez lui parce qu'il était trop faible pour supporter les fatigues de la marche (…).

J'allai voir le maire de Princeton pour demander l'autorisation de parler en face de la cour de l'université. Je dis que j'avais l'intention de parler sur l'en-

seignement supérieur. Le maire me donna l'autorisation.

Il y eut foule : les professeurs, des étudiants et une partie de la population ; je leur dis que les riches privaient ces enfants de l'instruction la plus élémentaire afin de pouvoir envoyer leurs propres fils et leurs filles à l'université. Qu'ils employaient les mains et les pieds des petits enfants à acheter des automobiles pour leurs femmes et des chiens de garde qui comprenaient le français pour leurs filles. Je dis que les propriétaires des filatures allaient chercher les bébés presque au berceau. Et je montrai à ces professeurs des enfants de notre armée qui savaient à peine lire et écrire parce qu'ils travaillaient dix heures par jour dans les filatures de soie de Pennsylvanie (…).

Mother Jones et les enfants arrivent à New York dont on leur refuse d'abord l'entrée.

Les policiers ne nous laissèrent pas tenir notre réunion à Madison Square. Ils insistèrent pour que la réunion eût lieu dans la Vingtième Rue.

Je fis remarquer au capitaine que les simples citoyens avaient le droit de tenir des réunions dans le square.

– Bien sûr, mais il ne viendrait pas vingt personnes, tandis que vous, vous en auriez vingt mille, dit-il.

Nous marchâmes en direction de la Vingtième Rue. Devant une foule immense, je parlai des horreurs du travail des enfants dans les filatures de la région charbonnière et je montrai quelques-uns d'entre eux. Je montrai Eddie Dunphy, un garçon de douze ans qui passait toute sa journée sur un haut tabouret à choisir le fil qu'il devait passer à un autre ouvrier. Onze heures par jour, il restait assis sur son tabouret environné de machines dangereuses. Toute une journée, hiver comme été, printemps comme automne, pour trois dollars par semaine.

Puis je montrai Gussie Rangnew, une petite fille qui n'avait plus rien d'un enfant. Son visage était celui d'une vieille femme. Gussie empaquetait des bas dans une usine, onze heures par jour, pour quelques cents.

Nous ramassâmes beaucoup d'argent pour les grévistes et des centaines de personnes offrirent d'héberger les tout-petits pendant notre séjour (…).

« Que le président Roosevelt entende les gémissements de ces enfants qui n'ont jamais pu aller à l'école, qui travaillent douze à treize heures par jour pour l'industrie textile de Pennsylvanie ; qui tissent les tapis sur lesquels il marchera et vous marcherez ; qui fabriquent les rideaux de dentelle pour vos fenêtres et des vêtements pour toute la population. Il y a cinquante ans, un cri a retenti contre l'esclavage, des hommes ont sacrifié leur vie pour mettre fin à la traite des enfants noirs. De nos jours, les enfants blancs sont vendus aux industriels pour deux dollars

par semaine. Il y a cinquante ans, les bébés noirs étaient payés comptant. De nos jours, les bébés blancs sont payés par versements.

En Géorgie, où les enfants travaillent jour et nuit dans les filatures de coton, on vient de voter une loi pour la protection des oiseaux chanteurs. Que fera-t-on pour les petits enfants qui ont perdu jusqu'à l'envie de chanter ?

Je demande au président, au nom des souffrances endurées par ces petits, qu'il abolisse cet esclavage. Je dirai au président que la prospérité dont il se vante est édifiée par les riches sur la misère des pauvres.

Ce qui est grave, c'est qu'à Washington personne ne s'en soucie. J'ai vu nos législateurs voter trois lois en une heure pour venir en aide aux compagnies de chemins de fer, mais quand la classe ouvrière appelle au secours pour ses enfants, ils ne l'entendent pas.

J'ai demandé un jour à un prisonnier pourquoi il avait été arrêté, il me dit qu'il avait volé une paire de chaussures. Je lui ai dit que s'il avait volé une voie ferrée, il serait sénateur des États-Unis. On nous dit que chaque petit Américain a une chance de devenir président. Moi, je vous le dis, ces petits garçons que vous voyez dans ces cages sont prêts à vendre leur chance pour un bon repas et des heures de récréation. Ces petits souffre-douleur que j'ai pris dans les usines – estropiés, rabougris de corps et d'âme, sans autre avenir que le travail forcé – n'ont jamais entendu parler de leur chance, de la chance qu'a tout citoyen américain du sexe masculin de devenir président des États-Unis (…). »

Nous descendîmes vers Oyster Bay, mais le président refusa de nous recevoir et ne répondit jamais à mes lettres. Mais notre marche avait fait son effet. Nous avions attiré l'attention de la nation sur un crime. Et bien que la grève des ouvriers des textiles du Kensington fût perdue et les enfants obligés de reprendre le travail, le parlement de Pennsylvanie vota une loi sur le travail des enfants qui renvoyait des milliers d'enfants à la maison et interdisait à des milliers d'autres d'entrer dans les usines avant l'âge de quatorze ans.

Ibid. pp. 52-60 (extraits).

Lutte contre la surexploitation des enfants et pour leur droit à l'instruction.

● Annexe

La religion et les femmes

S'il existe des nuances entre les grandes religions, on peut légitimement affirmer que toutes justifient le sexisme, particulièrement quand on évoque les religions du livre. Celles-ci sont nées dans la même région du monde et, d'une certaine façon, elles ne sont que des déclinaisons d'une même trame originelle que l'on retrouve dans l'Ancien Testament notamment. C'est ainsi que le judaïsme, le christianisme ou l'islam ont des prophètes, des récits et des principes communs.

Dans les textes dits sacrés, les femmes occupent un statut d'infériorité vis-à-vis des hommes. Elles ont beaucoup moins de droits, de libertés, et on leur impose beaucoup plus d'injonctions qu'aux hommes. La femme est perçue à la fois comme un être faible mais aussi comme une menace. Les textes religieux placent les femmes dans une alternative extrême ; être une femme et une mère soumise, discrète et attentionnée (c'est l'idéal de la vierge Marie) ou bien être une prostituée, une femme lascive ou encore une tentatrice (les figures d'Ève ou de Lilith).

Dans tous les cas, la place des femmes dans la société est conditionnée par leur sexe et dans tous les cas, elles sont dans le don de soi et le service aux autres.

Le sexisme d'aujourd'hui est toujours déterminé en grande partie par les idéologies religieuses. Son intensité n'est pas la même dans le temps et dans l'espace.

Les situations sont différentes mais l'idéologie sexiste diffusée par les grandes religions part des mêmes postulats. Voici quelques aspects de la vision religieuse à l'égard des femmes. De nombreuses citations proviennent de la *Bible* édition Louis Ségond.

Dans l'ancien testament, le mythe du péché originel jette la faute sur les femmes. On est prévenu dès le début ; l'homme ne doit pas écouter les femmes car celles-ci sont la cause des souffrances de l'humanité.

Genèse (3,16-20) *« Il dit à la femme : J'augmenterai la souffrance de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi. Il dit à l'homme : Puisque tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point ! Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie, il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière. »*

Notons au passage que ce récit justifie aussi la lourde tendance doloriste et fataliste des religions monothéistes. Il en découle enfin une soumission des femmes sur les hommes, qui est précisée et justifiée à plusieurs reprises.

Que ce soit dans l'*Ancien,* dans le *Nouveau Testament* ou dans le *Coran,* de nombreux passages imposent la soumission des femmes.

Lettre de Paul aux Éphésiens : *« Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. Or, de même que l'Église est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. »*

Symbole de cette soumission à l'homme mais en même temps symbole de la nécessité de cacher les femmes, le voile est prescrit de manière plus explicite dans la *Bible* que dans le *Coran.*

1 Corinthiens (11, 3, 15) : *« Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ. Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle était rasée. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile. L'homme*

ne doit pas se couvrir la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend. Toutefois, dans le Seigneur, la femme n'est point sans l'homme, ni l'homme sans la femme. Car, de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu. Jugez-en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter de longs cheveux, mais que c'est une gloire pour la femme d'en porter, parce que la chevelure lui a été donnée comme voile ? »

Coran, sourate IV-38 : *« Les hommes sont supérieurs aux femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance ; vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez ; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand. »*

Pour mieux comprendre la signification de ces versets (1), il faut lire les explications des exégèses qui font autorité, comme Tabari ou Ibn Kathir dans son Tafsir du **verset 34 de la sourate IV :**

« De par sa création et en vertu de la préférence qu'Allah lui a accordée, l'homme a l'autorité sur la femme, il est son maître qui la gouverne et la corrige quand il le faut. Jouissant de cette suprématie, la prophétie a été toujours le privilège des hommes à qui aussi ont été confiées les rênes du pouvoir. Le Prophète – qu'Allah le bénisse et le salue – a dit à ce propos : "Un peuple ne saurait prospérer s'il est gouverné par une femme." »

De nombreuses prescriptions imposent le silence aux femmes réputées par ailleurs trop bavardes.

1 Corinthiens (14, 33,35) : *« Comme dans toutes les Églises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison ; car il est malséant à une femme de parler dans l'Église. »*

Timothée (2, 11, 15) : *« Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de prendre de l'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence. Car Adam a été formé le premier, Ève ensuite ; et ce n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression. Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère, si elle persévère avec modestie dans la foi, dans la charité et dans la sainteté. »*

Tite (2, 3-5) : *« Dis que les femmes âgées doivent aussi avoir l'extérieur qui convient à la sainteté, n'être ni médisantes, ni adonnées au vin ; qu'elles doivent donner de bonnes instructions, dans le but d'apprendre aux jeunes femmes à aimer leurs maris et leurs enfants, à être retenues, chastes, occupées aux soins domestiques, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit pas blasphémée. »*

Le judaïsme n'est pas en reste. Marcel Bernos, dans son livre *Sexualité et Religion,* montre le caractère misogyne du Talmud. *« Dix mesures de bavardage furent données au monde, les femmes en ont pris neuf, le monde entier, une »* **(Kiddoushine, 49),** *« la femme a l'esprit léger »* **(Chabat, 33),** ou encore *« il n'y a de savoir pour la femme que dans le métier (à tisser) »* **(Yoma, 66).**

Du fait de son intelligence inférieure, pour le *Coran,* le témoignage d'un homme vaut celui de deux femmes.

Coran, sourate IV-282 : *« Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. »*

Bien évidemment, dans l'idéologie religieuse, la sexualité est sous contrôle. Le mariage est mis en avant contre la liberté des individus, hommes et femmes, de se rencontrer et de se séparer librement.

Il ne faut pas que les genres se confondent, mais il ne faut pas non plus que les sexes se rencontrent.

Dans un communiqué de l'Union des associations catholiques et des chefs de famille de 1935, on pouvait lire : *« La coéducation et la gémination sont en effet immorales. Par la promiscuité des filles et des garçons, elle excite leurs sens plus tôt qu'on ne le pense, elle enlève aux jeunes filles la réserve et la pudeur et en fait des GARÇONNES dès l'âge de 13 ans. »* Ou encore : *« Que sera-ce lorsque, à l'exemple des Soviets, abominables apôtres de la coéducation, la promiscuité des sexes se pratiquera dans l'internat et dans la serre surchauffée des dortoirs, après que dans la journée on aura donné à filles et garçons réunis l'enseignement sexuel avec exercices pratiques de pièces anatomiques articulées* (2) *? »*

(1) https://iqri.org/la-discrimination-de-la-femme-dans-le-coran-et-la-sunna-de-mahomet/

À lire ce texte, on sent que les restrictions et les discours pudibonds créent de l'obsession voire de la perversion…

Les catholiques, peut-être plus que les autres, sont tenus dans des contradictions entre le rejet de la sexualité et la nécessité de faire croître l'humanité, entre leur obsession pour la virginité et la chasteté et la nécessité de se propager ou tout simplement les envies des fidèles… Ils sont pris entre leur idéal de chasteté et leur devoir d'engendrer (d'où Marie, la femme parfaite ; une mère qui reste vierge). Le mariage apparaît comme un mal nécessaire (sans possibilité de divorcer). Il est le seul cadre qui doit permettre la sexualité. Voici plusieurs extraits intéressants en plusieurs points.

Deutéronome (22, 13-21) : *« Si un homme, qui a pris une femme et est allé vers elle, éprouve ensuite de l'aversion pour sa personne, s'il lui impute des choses criminelles et porte atteinte à sa réputation, en disant : J'ai pris cette femme, je me suis approché d'elle, et je ne l'ai pas trouvée vierge, — alors le père et la mère de la jeune femme prendront les signes de sa virginité et les produiront devant les anciens de la ville, à la porte. Le père de la jeune femme dira aux anciens : J'ai donné ma fille pour femme à cet homme, et il l'a prise en aversion ; il lui impute des choses criminelles, en disant : Je n'ai pas trouvé ta fille vierge. Or voici les signes de virginité de ma fille. Et ils déploieront son vêtement devant les anciens de la ville. Les anciens de la ville saisiront alors cet homme et le châtieront ; et, parce qu'il a porté atteinte à la réputation d'une vierge d'Israël, ils le condamneront à une amende de cent sicles d'argent, qu'ils donneront au père de la jeune femme. Elle restera sa femme, et il ne pourra pas la renvoyer, tant qu'il vivra. Mais si le fait est vrai, si la jeune femme ne s'est point trouvée vierge, on fera sortir la jeune femme à l'entrée de la maison de son père ; elle sera lapidée par les gens de la ville, et elle mourra, parce qu'elle a commis une infamie en Israël, en se prostituant dans la maison de son père. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. »*

Une phobie pour la sexualité

Il faut d'abord comprendre que dans la pensée religieuse, l'individu n'est pas libre de disposer de son corps. Création de dieu, ce sont les religions, les imams, les rabbins et les curés qui savent ce qui se fait ou pas. On le voit dans les débats sur l'IVG, la contraception, l'euthanasie, la PMA ou la GPA mais y compris sur la sexualité.

1 Corinthiens (6, 19-20) : *« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu. »*

On trouve ainsi des textes qui illustrent une véritable aversion pour la sexualité et plus généralement la satisfaction des désirs. On retrouve ces aspects doloristes ou ascétiques dans toutes les religions avec des pratiques parfois extrêmes qui conduisent à faire souffrir le corps pour élever l'esprit.

Romains (8, 5-14) : *« Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'esprit s'affectionnent aux choses de l'esprit. Et l'affection de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'esprit, c'est la vie et la paix ; car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. Ainsi donc, frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez, car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. »*

Deutéronome (22, 22-25) : *« Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël. Si une jeune fille vierge est fiancée, et qu'un homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, vous les amènerez tous deux à la porte de la ville, vous les lapiderez, et ils mourront, la jeune fille pour n'avoir pas crié dans la ville, et l'homme pour avoir déshonoré la femme de son prochain. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. »*

Deutéronome (23, 1-2) : *« Celui dont les testicules ont été écrasés ou l'urètre coupé n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel. Celui qui est issu d'une union illicite n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel ; même sa dixième génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel. »*

1 Corinthiens (7, 1-7) : *« Pour ce qui concerne les choses dont vous m'avez écrit, je pense qu'il est bon pour l'homme de ne point toucher de femme. Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et que la*

(2) http://rue89.nouvelobs.com/2014/02/03/lecole-republicaine-fabrique-detres-asexues-y-a-siecle-deja-249593

femme agisse de même envers son mari. La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari ; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme. Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. Je dis cela par condescendance, je n'en fais pas un ordre. Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi ; mais chacun tient de Dieu un don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre. »

Puisque la « chair » n'est envisageable qu'avec des femmes, il en découle que la femme est celle qui rabaisse l'homme à ces envies les plus basses. C'est pourquoi la femme est perçue comme une tentatrice. Elle est souvent qualifiée comme un être lascif, impur, dangereux et malsain. Les quelques femmes vertueuses sont celles qui se cachent, se font discrètes et ne montrent rien.

Dans le Lévitique, on trouve de nombreux extraits sur les règles. À chaque fois, les menstruations sont qualifiées d'impureté et des tas de prescriptions suivent.

Lévitique 12 : *« L'Éternel parla à Moïse, et dit : Parle aux enfants d'Israël, et dis : Lorsqu'une femme deviendra enceinte, et qu'elle enfantera un mâle, elle sera impure pendant sept jours ; elle sera impure comme au temps de son indisposition menstruelle. Le huitième jour, l'enfant sera circoncis. Elle restera encore trente-trois jours à se purifier de son sang ; elle ne touchera aucune chose sainte, et elle n'ira point au sanctuaire, jusqu'à ce que les jours de sa purification soient accomplis. Si elle enfante une fille, elle sera impure pendant deux semaines, comme au temps de son indisposition menstruelle ; elle restera soixante-six jours à se purifier de son sang. Lorsque les jours de sa purification seront accomplis, pour un fils ou pour une fille, elle apportera au sacrificateur, à l'entrée de la tente d'assignation, un agneau d'un an pour l'holocauste, et un jeune pigeon ou une tourterelle pour le sacrifice d'expiation. Le sacrificateur les sacrifiera devant l'Éternel, et fera pour elle l'expiation ; et elle sera purifiée du flux de son sang. Telle est la loi pour la femme qui enfante un fils ou une fille. Si elle n'a pas de quoi se procurer un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un pour l'holocauste, l'autre pour le sacrifice d'expiation. Le sacrificateur fera pour elle l'expiation, et elle sera pure. »*

Lévitique (20,18) : *« Si un homme couche avec une femme qui a son indisposition, et découvre sa nudité, s'il découvre son flux, et qu'elle découvre le flux de son sang, ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple. »*

Nous ne reviendrons pas sur la citation biblique concernant le voile, mais notons tout de même d'autres prescriptions sur la pudeur des femmes. Ainsi dans le Coran on trouve celle-ci : *« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur étoffe sur leurs poitrines »* **Coran (24 : 31).**

Enfin dans la **sourate XXXIII, Al-Ahzab (les Coalisés), au verset 59,** il est dit : *« Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles de grandes étoffes : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. »*

1 Pierre (3, 1-6) : *« Femmes, soyez de même soumises à vos maris, afin que, si quelques-uns n'obéissent point à la parole, ils soient gagnés sans parole par la conduite de leurs femmes, en voyant votre manière de vivre chaste et réservée. Ayez, non cette parure extérieure qui consiste dans les cheveux tressés, les ornements d'or, ou les habits qu'on revêt, mais la parure intérieure et cachée dans le cœur, la pureté incorruptible d'un esprit doux et paisible, qui est d'un grand prix devant Dieu. Ainsi se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, soumises à leurs maris, comme Sara, qui obéissait à Abraham et l'appelait son seigneur. C'est d'elle que vous êtes devenues les filles, en faisant ce qui est bien, sans vous laisser troubler par aucune crainte. »*

Si une femme ne respecte pas ces nombreuses injonctions à la soumission, à la pudeur, à la discrétion et, pire, si elle a une vie sexuelle libre, elle sera considérée comme une adultère ou une prostituée qui mérite de terribles peines.

Genèse (39, 24) : « Environ trois mois après, on vint dire à Juda : Tamar, ta belle-fille, s'est prostituée, et même la voilà enceinte à la suite de sa prostitution. Et Juda dit : Faites-la sortir, et qu'elle soit brûlée. »

Notre camarade Louis Couturier, dans son livre *La Libre Pensée et les femmes, les femmes et la Libre Pensée,* a répertorié quelques citations des pères fondateurs du christianisme. Celles-ci montrent jusqu'où peut conduire le sexisme chez certains croyants… Même s'ils écrivaient cela pendant l'Antiquité, on sait qu'ils ont fait des émules.

Cyprien, évêque de Carthage : *« La femme est l'instrument qu'emploie le diable pour posséder nos âmes* (3). *»*

Saint Clément d'Alexandrie : *« On a honte quand on réfléchit à la nature des femmes* (3). *»*

Saint Jean Chrysostome : *« La femme est un mal nécessaire, une tentation de la nature, une calamité misérable, un péril domestique, une fascination, une maladie* (3). *»*

Contribution d'**Hansi Brémond**

(3) Cité dans *La Libre Pensée et les femmes, les femmes et la Libre Pensée,* de Louis Couturier.

Bibliographie succincte

ABENSOUR Léon,
Le Féminisme sous Louis-Philippe.
Plon, 1913.

BEBEL August,
La Femme et le socialisme.
Éditions Dietz Verlag, Berlin, 1964.
Consultable au Cermtri.

BROCHER Victorine,
Souvenirs d'une morte vivante.
Éditions Maspero.

CADY STANTON Elisabeth,
Naissance du féminisme américain à Seneca Falls.
Textes traduits par Claudette Fillard.
ENS Éditions, 2009.

DITTMAR Gérald,
Histoire des femmes dans la Commune de Paris. Éditions Dittmar.

ENGELS Friedrich,
- L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État. Éditions sociales.
- Anti-Dühring. Éditions sociales.

DE GOUGES Olympe,
Défense des droits de la femme et de la citoyenne.
Éditions Mille et une nuits.
Consultable au CERMTRI.

JAURÈS Jean,
Histoire socialiste de la Révolution française.
Tome I, Éditions sociales.
Consultable au CERMTRI.

JONES Mama, ***Autobiographie.***
Éditions Les Bons Caractères.

KOLLONTAÏ Alexandra,
Conférences sur la libération des femmes.
Éditions La Brèche, 1978.

LANÉRÈS Catherine,
1869-1994. Les Femmes travailleuses dans le mouvement ouvrier.
Éditionss La Vérité. Consultable au CERMTRI.

LE CALVEZ Françoise,
Féminisme et socialisme aux États-Unis.
Éditions 10/18, 1978.

LEO André,
Écrits politiques.
Éditions Dittmar, 2005.

LÉONARD Mathieu,
L'Émancipation des travailleurs. Une histoire de la Première Internationale.
Éditions La Fabrique.

LISSAGARAY Prosper Olivier,
Histoire de la Commune de 1871.
Éditions La Découverte.

MARX Karl,
- Le Manifeste du Parti communiste,
Éditions Sélio.
- La Guerre civile en France.

MICHEL Louise,
La Commune. Histoire et Souvenirs.
Éditions Maspero.

NOËL Bernard,
Dictionnaire de la Commune.
Éditions Flammarion, consultable au CERMTRI.

WOLLSTONECRAFT Mary,
Défense des droits de la femme.
Bibliothèque Payot. Consultable au CERMTRI.

ZINN Howard,
Histoire populaire des États-Unis.
Éditions Agone.

La Première Internationale.
Recueil de documents publié sous la direction de Jacques Freymond, Éditions Droz, 1962.
Consultable au CERMTRI.

Bulletin d'adhésion au CERMTRI

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Adresse e-mail : .....

@ .....

☐ Cotisation annuelle donnant droit aux quatre *Cahiers du CERMTRI* et à la *Lettre d'Information* : 35 €

☐ Cotisation annuelle donnant droit aux quatre *Cahiers du CERMTRI* et à la *Lettre d'Information* avec droit de consultation des archives et de la bibliothèque du centre : 45 €

☐ Abonnement de soutien donnant droit aux quatre *Cahiers du CERMTRI* et à la *Lettre d'Information* avec droit de consultation des archives et de la bibliothèque du centre : 50 €ou plus.

Possibilité de tarif étudiant : nous contacter

Chèque à l'ordre du CERMTRI
A envoyer à CERMTRI : 3, rue Meissonnier – 93 500 PANTIN

ou par virement : (IBAN) FR76 3000 3035 1000 0372 6153 023 (BIC) SOGEFRPP
Indiquez votre nom et adresse sur le virement

CERMTRI, 3, rue Meissonnier – 93500 Pantin – 01 49 91 44 83

Directeur de publication : Liliane Fraysse
Revue trimestrielle

Imprimerie **ROTINFED 2000** - PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 342 LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE N° 342

COMMUNE DE PARIS

APPEL
AUX OUVRIÈRES

Le Comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, chargé par la Commission de Travail et d'Échange de la Commune, de l'organisation du travail des femmes à Paris, de la constitution des chambres syndicales et fédérales des travailleuses unies,

Vu l'identité des chambres syndicales et fédérales des travailleurs, du groupement des ouvrières en sections de métier formant des associations productives libres, fédérées entre elles,

En conséquence, invite toutes les ouvrières à se réunir, aujourd'hui mercredi 17 mai, à la Bourse, à 7 heures du soir, afin de nommer des déléguées de chaque corporation pour constituer les chambres syndicales qui, à leur tour, enverront chacune deux déléguées pour la formation de la chambre fédérale des travailleuses.

Pour tous les renseignements, s'adresser au *Comité de l'Union des femmes*, institué et fonctionnant dans tous les arrondissements.

Siége du *Comité central de l'Union :* rue du Faubourg-Saint-Martin, à la Mairie du X^e^ arrondissement.

Vu et approuvé :

Le Délégué au département du Travail et de l'Échange,

Léo FRANKEL.

La Commission exécutive du Comité central,

NATHALIE LE MEL.
ALINE JACQUIER,
LELOUP.
BLANCHE LEFÈVRE,
COLLIN,
JARRY.
ELISABETH DMITRIEFF.

CERMTRI

3, rue Meissonnier - 93500 Pantin - France - 01 49 91 44 83